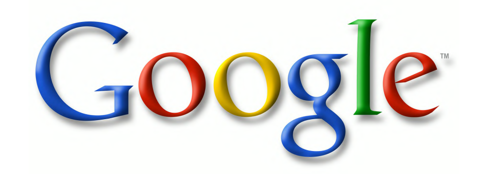
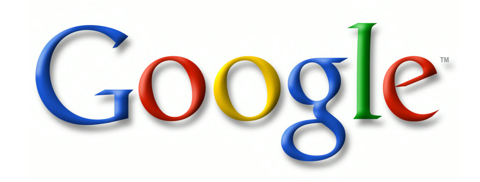
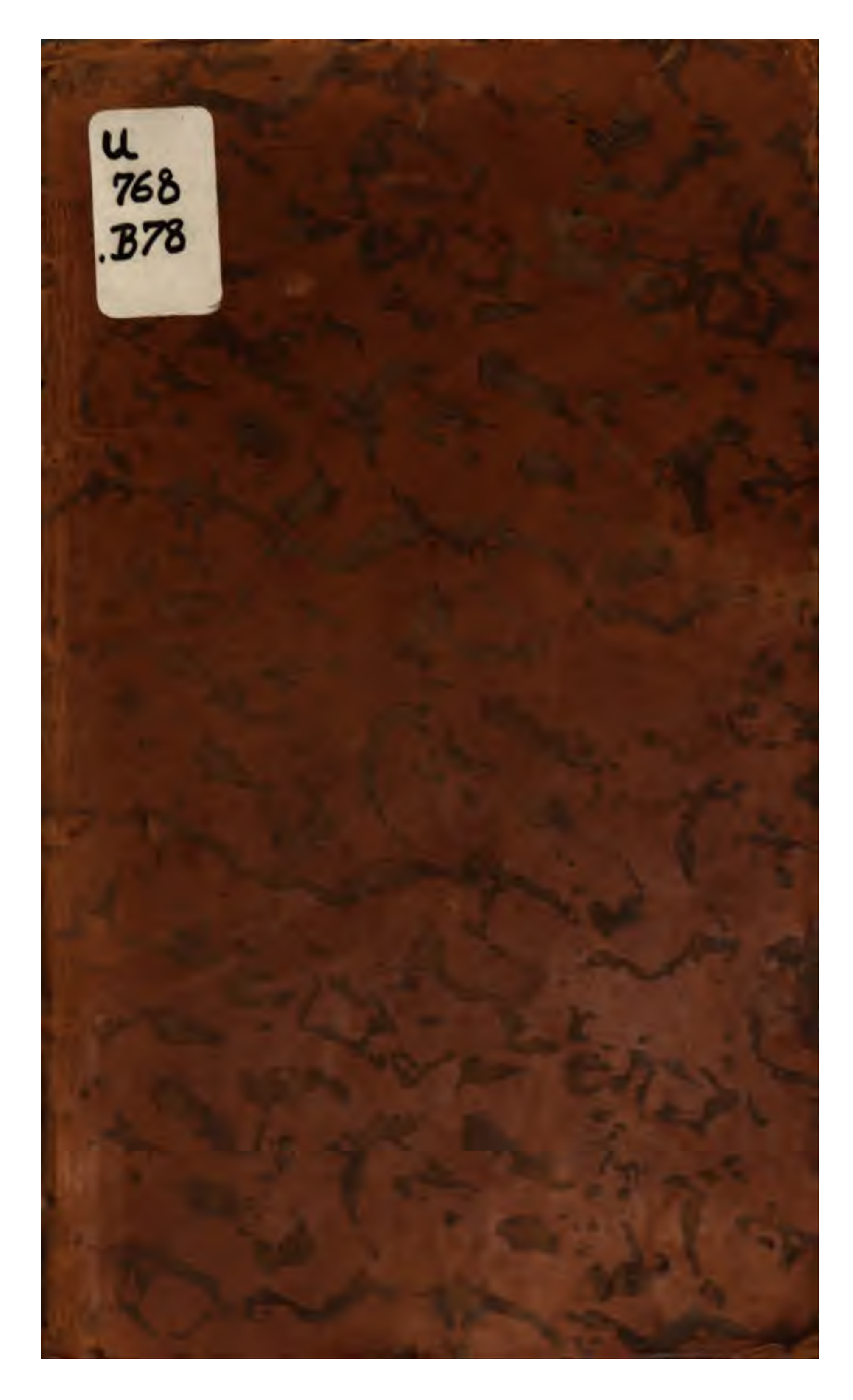
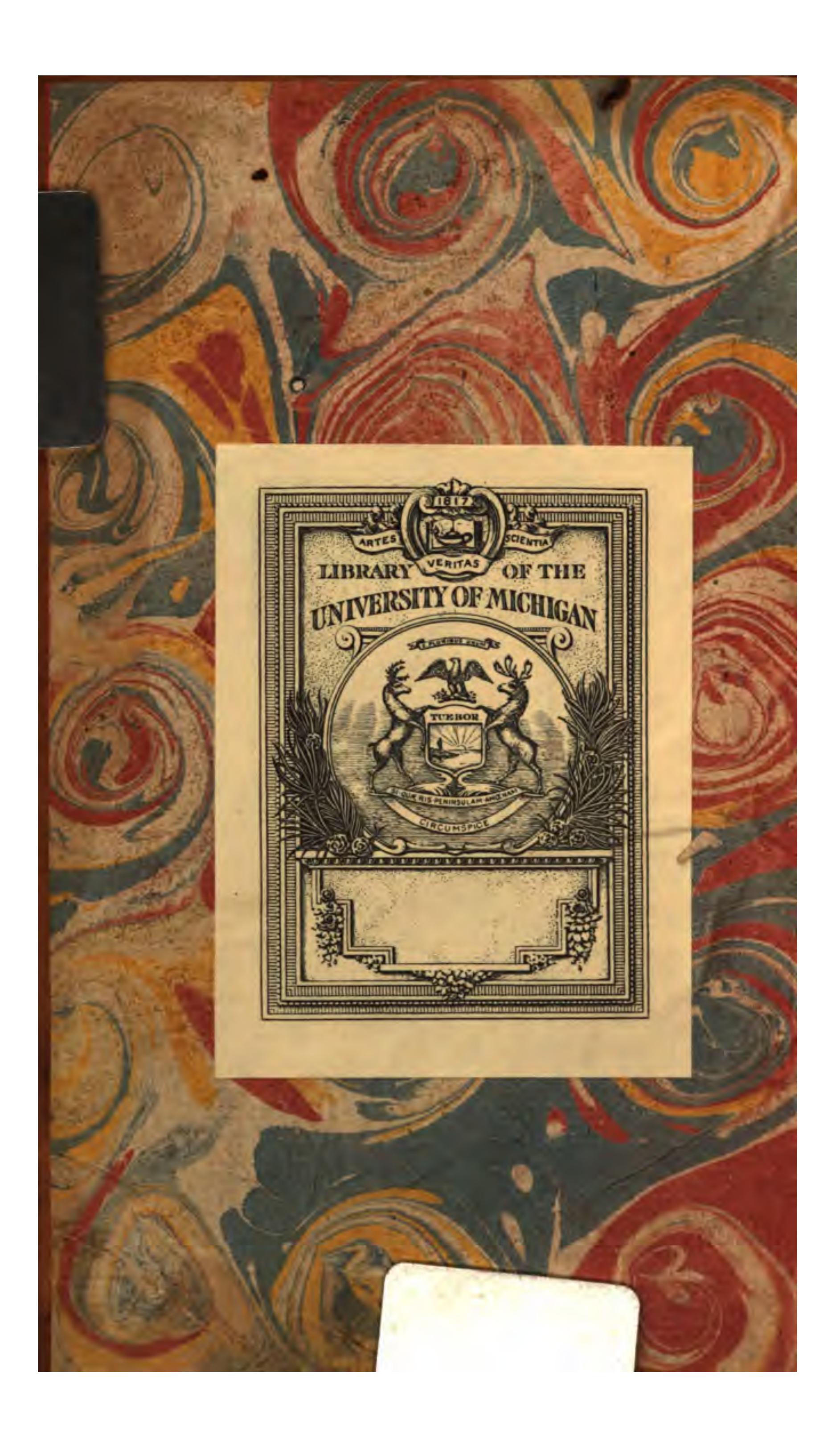



Google


U
768
.B78



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



AUX SOLDATS.

Par M. DE BOUSSANELLE, *Brigadier des Armées du Roi, ancien Capitaine au Régiment du Commissaire-Général de la Cavalerie, Membre de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Beziers.*

Militum virtuti & gloriæ ea debebatur merces.
De militiâ Romanâ, pars III. Lib. 11, *cap.* 10, *pag.* 183, de triumphis.



A PARIS,

Chez P. M. DELAGUETTE, Imprimeur-Libraire, rue de la Vieille-Draperie.

M. DCC. LXXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



Magnum iter aſcendo, ſed dat mihi gloria vires.
Properce.

A MONSIEUR.

MONSEIGNEUR,

Ce n'est ni l'histoire des Empereurs Romains, ni celle des fameux conquérans de la Grece que j'ai l'hon-

neur d'offrir à votre Altesse Royale ; c'est l'histoire de ceux, qui de tous les tems ont fait la force et la gloire des Souverains ; c'est celle des soldats de plusieurs nations, de la nôtre ; c'est l'histoire de ce peuple de héros, qui les fait, qui forme, qui éleve les grands hommes, qui les conduit à l'immortalité, qui leur ouvre le temple de mémoire, et dont le plus parfait oubli, la plus cruelle obscurité fut jusqu'ici le triste partage. On ne trouve nulle part les noms des premiers, des plus valeureux soldats de Philippe et d'Alexandre, d'aucun de ceux qui verserent leur sang au passage des Thermopyles, comme à la retraite des dix mille : on ne trouve nulle part les noms de ceux qui firent tous les succès d'An-

nibal, ni de ces généreux combattans, qui, par le ſacrifice de leurs vies, couvrirent l'inexpérience et la témérité du compagnon de Paul Emile; on ignore même jusqu'au nom du Caporal de M. de Turenne, le nom d'un ſoldat dont le génie égala celui de ſon Général. Et cependant, MONSEIGNEUR, *quelle est la force des empires? quel est le véritable appui des trônes? N'est-ce pas cette multitude d'hommes? n'est-ce pas leur ſang, leur amour? Le mien ne ſe borne pas à mon cœur, j'ose le protester à votre Altesse Royale, non content d'idolâtrer avec tous ſes ſujets, non content d'aimer avec transport le Roi, le Frere du Roi, tout le ſang de nos Maîtres, je vou-*

drois pouvoir encore consacrer dans cette histoire tout l'amour de mes égaux, de tous les ſoldats François, ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ſont capables de faire, ſur-tout quand leurs actions mémorables ſeront connues dans les histoires, comme dans les armées, quand leurs noms glorieux ſeront transmis à la postérité. Et n'est-ce point là, MONSEIGNEUR, *le vrai caractere de l'histoire, de ne pas célébrer l'action d'un ſeul homme, mais de célébrer encore avec lui, de faire connoître aux siecles à venir tous ceux qui ont partagé la gloire de cette action? Auguste, qui ne dédaigna pas d'être le ſucceſſeur de Mecene, et qui ne dédaigna pas non plus de prodiguer, ainsi que ſes récompenſes, les plus grands éloges à*

ses soldats, avoit ordonné que leurs hauts faits et leurs noms fussent inscrits au Capitole ; mais le Sénat, orgueilleux et jaloux de la gloire de ces illustres guerriers, fit disparoître, ou ne conserva plus ce précieux recueil après la mort de cet Empereur. Mais aujourd'hui sous les auspices du Monarque à qui la Providence nous a soumis, si les arts sont cultivés, si les sciences sont annoblies, si sa protection les soutient, si sa libéralité les anime, si le savoir et la vertu n'échappent point à son vaste discernement, à ce grand art de regner, s'il ne s'occupe que du bonheur de ses peuples, si les lettres et les muses sont honorées de son attention et de ses bienfaits, les

ſoldats ſont dans ſon cœur les premiers citoyens de l'Etat.

L'amour des peuples et des défenſeurs des peuples fut toujours le premier attribut et le héroïſme des grands Princes.

La clémence, la bienfaisance naturelle d'un jeune Roi, dans l'âge le plus tendre le plus précieux modele des Souverains, daignera donc jetter un regard favorable ſur l'hommage que j'ai l'honneur de rendre à ſon Auguste Frere, comme un tribut dû à ſes vertus; elles ſont l'admiration du Royaume, comme d'une Province qui a eu le bonheur de le posséder un instant, de le recevoir dans ſon ſein! Oui, MONSEIGNEUR, dans les cœurs attendris de ſes peuples ſe re-

traceront à jamais ces touchants et nobles traits d'humanité qui brillent en votre Auguste Personne, cet air débonnaire qui en tempere la majesté, et qui annonce si fort la ſageſſe, la justice et la bonté. Eh ! pourroit-on ne pas les exalter ces hautes vertus, MONSEIGNEUR, *quand on est sûr que le cœur qui les possede, en renvoie fidélement la gloire à la ſource qui les communique ? pour lors la louange n'est plus qu'un tribut, elle devient même un acte de religion, par lequel on revere dans un des plus grands Princes du monde les plus rares dons du ciel. C'est le charme qu'éprouve dans ce moment un des plus fideles ſerviteurs de votre Altesse Royale, en lui*

rendant le double hommage dû au rang ſuprême, et à tant d'éminentes vertus.

J'ai l'honneur d'être, pénétré du plus profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

De Votre Altesse Royale,

Le plus humble & le plus obéiſſant ſerviteur BOUSSANELLE, Brigadier des Armées du Roi.

EPITRE AUX SOLDATS.

SOLDATS,

VOTRE nom est si beau! Il honore les plus suprêmes dignités, le trône même. Le guerrier qui ne s'en rendit point digne, ne fut jamais appellé au commandement des armées. Votre vie est si noble et si glorieuse! vous êtes les défenseurs de l'Etat. César vous honoroit du nom de ses compagnons. Les plus anciens Maîtres du monde, les Trajan, les Adrien, les Pescennius, les Alexandre, les Severe, les Probe, les Julien, furent aussi jaloux de votre

nom que de vos cœurs ; tous se firent gloire de s'égaler aux derniers de leurs soldats. C'est avec eux, c'est par eux que les Grecs ont arrêté toutes les forces de l'Orient, et que les Romains ont vaincu et soumis tous les autres peuples. Leurs armées n'étoient composées que de citoyens comme vous ; car ce n'étoit que dans une extrême nécessité que Sparte, comme Rome, mettoient les armes entre les mains des esclaves. Aussi ne vit-on jamais de meilleurs soldats, plus faits à la fatigue, plus endurcis aux exercices militaires, plus formés à l'obéissance et à la discipline, plus remplis de courage et d'intrépidité, plus sensibles à l'honneur, plus dévoués à la gloire et au bien de la patrie. Comme vous, ils étoient invincibles ; ils étoient com-

me vous la fleur de l'Etat. Ce n'étoit point des soldats levés au hasard, souvent enrôlés par ruse ou par force, insensibles à la gloire, indifférens à un succès qui les touche peu, qui n'eussent rien à perdre, qui fissent de la guerre un métier de mercenaires, qui vendissent leur vie en esclaves. C'étoit l'élite des deux peuples du monde les plus belliqueux, des soldats déterminés à mourir, ou à vaincre, qui ne respiroient que guerre et que combats, qui n'avoient en vûe que l'honneur et la liberté de leur patrie, qui dans une bataille croyoient voir à leurs côtés leurs femmes et leurs enfans, dont le salut étoit confié à leurs armes et à leur courage. Voilà quels étoient les soldats Grecs et Romains; et voilà quels vous êtes, chers

Camarades, Soldats François, dont les nations ne pourront jamais surpasser la gloire ; je vous la retrace, je vous l'offre, je vous en rends l'hommage à vous-mêmes, et la consacre à l'univers.

BOUSSANELLE, Brigadier des Armées du Roi.

Nota. La vie du soldat est très-agréable & très-noble, *dit Montaigne* ; il n'est occupation plaisante comme la militaire : occupation & noble en exécution (car la plus forte, généreuse & superbe de toutes les vertus, est la vaillance), & noble en sa cause. Il n'est point d'utilité, ni plus juste, ni plus universelle, que la protection du repos & grandeur de son pays.

Essais de Montaigne, tom. III. Liv. 3, chap. 13, pag. 357 & 358.

« Nec milites eos pro concione, sed blandiori » nomine Commilitones appellabat ».

Suetone, vie de César, c. 67.
Spartian. Lamprid. Ammian. Lib. 25.
Hist. anc. tom. XI. I. part. pag. 326.

PREFACE.

LE sang qui coule pour la patrie fut toujours le plus noble ! Soldats, si la religion, si la vertu sont la regle de vos actions, vous n'avez plus rien à envier à la condition des Grands ; si, pénétrés de l'amour de votre Roi, toujours attachés au bien public, pleins de constance, de grandeur d'ame et de mépris des plus grands dangers, vous marchez à grands pas dans votre honorable carriere, ni la naissance, ni l'éclat des charges n'auront aucun avantage sur vos glorieux travaux.

Les premieres armes d'un soldat sont ses membres ; celui qui ne les

conserve et ne les prodigue que pour sa patrie, celui qui la sert de tous ses membres et de tout son sang, sera toujours le premier des citoyens. Sylla, devenu Dictateur, peut abbatre le parti du peuple ; mais ni l'orgueil du Patricien, ni la tyrannie du Dictateur ne peuvent rien sur les éclatans services d'un illustre Plébéïen. Marius, couvert de sang et de gloire, monte au premier rang, vainqueur de Sylla, comme des ennemis de la République.

Arma enim membra militis. *Cic. Tusc. quæst. L. 11. c. 16.*

Soldats, que vous êtes heureux de ne point posséder, de mépriser les richesses, de voir souvent parmi vous-mêmes à quel point elles corrompent les mœurs ; et qu'où l'amour

mour de l'argent commence, celui des vertus finit ! que vous êtes heureux d'être bien plus tranquilles qu'on ne l'est dans tout autre état, sous la main de l'Etre suprême, qui depuis notre naissance jusqu'à la mort prend soin de nos destinées, de savoir et de voir par votre propre expérience, *qu'un arpent suffit pour nourrir un vainqueur, & un peu moins d'une toise pour l'enterrer.*

Nota. « On reprocha à un soldat Lacédémo-
» nien, qu'étant à l'expédition d'une guerre, on
» l'avoit vu sous le couvert d'une maison; ils
» étoient si endurcis à la peine, que c'étoit honte
» d'être vu sous un autre toît que celui du ciel,
» quelque tems qu'il fît.

Montaigne.

Rien ne fait mieux comprendre le peu de chose que Dieu croit donner aux hommes, en leur abandon-

nant les richesses, l'argent, les grands établissemens et les autres biens, que la dispensation qu'il en fait, et le genre d'hommes qui en sont le mieux pourvus.

La Bruyere.

« Remportez cet or dans le Capitole, dit Camille au député des » Romains; et vous Gaulois, ajouta-t-il, retirez-vous avec vos poids » et vos balances; ce n'est qu'avec » le fer que les Romains doivent re- » couvrer leur patrie ».

Histoire Romaine.

La vertu est de toutes les conditions, et particulierement, Soldats, la base, l'essence de la vôtre. Si vous l'honorez, en vous honorant vous-mêmes, si vous vous regardez com-

me les défenseurs de l'Etat, vous serez, vous vous conserverez sans tache, vous vous rendrez aussi recommandables par la douceur, par la pureté, par la régularité de vos mœurs, que par l'intrépidité de votre courage; vous détesterez, vous éviterez tous les excès, les jeux, le vin, tant de désordres si honteux, ces querelles, ces combats odieux, qui, bien loin d'être du ressort de la valeur véritable, rendirent toujours équivoque dans des momens utiles la fausse bravoure de ces abominables gladiateurs. Si vous honorez votre condition, Soldats, vous serez ce que vous devez être, et ce que furent *les Xanthippes, les Gylippes, les Leonides, les Iphicrates, les Eumenes*, une foule innombrable de vos égaux,

tant de prédécesseurs et de contemporains glorieux, dont je vais retracer l'histoire et les exploits étonnans. Je vous la montre cette histoire, en ouvant le livre des Nations. Si la nôtre, par une erreur souvent, mais trop inutilement combattue jusqu'ici, négligea cet objet le plus fréquent, et l'un des plus importans, je m'efforce de mettre au jour, et de rassembler à côté des faits les plus mémorables des soldats des anciens, le plus grand nombre qu'il m'a été possible de recueillir de traits merveilleux de vertu et de courage, qui restoient entassés, et comme ensevelis au milieu de nos armées. Pourquoi la mémoire des cinquante-deux mille guittarres qu'on trouva sur le champ de bataille d'Al-

manza, seroit-elle moins glorieuse et moins honorée que celle du boisseau d'anneaux d'or qu'on trouva sur le champ de bataille de Cannes? Par-là, dans ces fastes précieux, vous verrez ce que vous êtes, Soldats François, et par chaque tableau de vos étages divers, de vos rangs, plus ou moins considérables, ce que vous devez être tous. Soldats du plus haut comme du dernier grade, les différens objets qui forment le corps de cet Ouvrage, m'ont paru devoir vous intéresser également tous, et tous également essentiels aux meilleures constitutions militaires; c'est à vous tous que je les soumets ces nouvelles reflexions; sur l'essence d'un soldat; sur les soldats parvenus; sur le respect, l'amour et la

confiance des soldats pour leurs Supérieurs ; sur les Bas-Officiers ; sur les Officiers ; sur les honneurs qu'on rendoit chez différens peuples aux soldats parvenus, lors de leur élection ; sur l'amitié, sur la piété, et sur la religion ; sur l'enrôlement des soldats Romains, et de leur serment de fidélité, comme de celui des Grecs ; sur la discipline militaire des Romains ; sur les récompenses militaires dans les armées Romaines ; sur les faits mémorables de quelques soldats de diverses nations ; et enfin sur les actions de vertu & de courage de quelques soldats François. Vous tous qui aimez la patrie et la vertu, citoyens de tous les ordres, suivez-moi dans tous les âges, chez tous les peuples, dans le siecle où vous

vivez, et sur-tout dans nos camps ; parcourons et voyons ensemble la vie et les actions héroïques de ces guerriers trop obscurs ; vous les admirerez, & vous serez touchés que la vertu des grands hommes ne trouve pas, plutôt dans son propre mérite, que dans les honneurs où ils peuvent être quelquefois élevés, un asyle et comme un sanctuaire, où leurs services, et leur condition, si elle ne reçoit pas, j'ose le dire, les respects et les hommages qui lui seroient dus, soit du moins à couvert du mépris et de l'injustice.

TABLE DES MATIERES.

PAGES 33, à la citation, *Pelopidas*, liſ. *Pelopide*. — 40, auſſi à la citation, *Sertorius*, liſ. *Sertorio*.

AUX



AUX SOLDATS.

CHAPITRE I.

Ce que c'est qu'un Soldat.

LE soldat est un citoyen, qui pouvant recevoir un plus grand salaire dans un autre état, donne son sang pour la patrie ; un homme qui ne connoît pas les délices, & ne redoute point la mort ; un homme qui pour l'ordinaire n'a plus de ce sang qui lui donna la vie ; dont les actions sont la race ; souvent un homme comme du Gué-Trouin, *qui fut un Héros avant d'être Noble ;* un homme enfin, dont le nom se donne aux plus vaillants défenseurs de la patrie, & qui seul fait l'éloge

des plus grands vainqueurs : le Général eſt le premier ſoldat ; M. de Mirabeau a nommé le Roi de Pruſſe le Roi des ſoldats : Romains, dit Sextius, entendez-vous les menaces que Poſtumius fait à ſes ſoldats, comme ſi c'étoient des eſclaves.

Hiſt. Rom. tom. II, pag. 315.

Bien loin que ce rang fût abject & un état de ſervitude chez les Romains, le ſimple ſoldat pouvoit, en paſſant ſucceſſivement par différens degrés, arriver juſqu'au Conſulat ; il avoit, en entrant dans la carriere des armes, l'agréable perſpective d'enviſager dans le lointain les premieres charges de l'Etat & de l'Armée, comme autant de récompenſes auxquelles il pouvoit aſpirer.

Cette conſidération, cet eſpoir, ce ſoin de mettre la vertu & le mérite en honneur, de leur laiſſer toujours ouverte la voie la plus naturelle, furent le véritable caractere de la république Romaine,

& le moyen qui contribua le plus efficacement à sa grandeur. C'est par-là qu'elle relevoit le courage des moindres citoyens, qu'elle les intéressoit à la gloire & au succès des entreprises, & qu'elle en faisoit autant de Héros.

Les Tribuns du peuple se plaignant de ce que les Plébeïens se trouvoient depuis quelque tems exclus des charges, disoient avec raison, que ce sont les grands hommes qui font les grands courages, qu'aucun Plébeïen ne se mépriseroit lui-même, s'il cessoit d'être méprisé. « Amis, leur » dit Valere, ce ne sont pas mes paroles » que je vous exhorte à suivre, mais bien » mes actions; ce n'est point aux cabales » usitées parmi les Nobles, mais à ce » bras, que je suis redevable de trois » Consulats & de la gloire où je suis » parvenu. Il a été un tems où l'on pou- » voit dire : Quelle merveille ! vous étiez » Patricien, & descendu des libérateurs » de la patrie, & le Consulat est entré » dans votre famille la même année que

» cette ville a commencé à avoir des
» Consuls. Maintenant le Consulat nous
» est ouvert à tous également, aux Plé-
» beïens, comme aux Patriciens. Il n'est
» plus le fruit de la naissance, mais du
» mérite. Vous devez, soldats, porter
» vos vûes jusqu'aux premieres dignités ».

Hist. Rom. tom. III, pag. 66.

En effet la profession militaire, & toutes les familles qui fournissoient des guerriers, sans aucune distinction entr'elles, (malgré l'inimitié & les fréquentes querelles de Sylla & de Marius), étoient en aussi grand honneur chez les Romains, que dans l'Egypte, où immédiatement après les familles sacerdotales, celles qu'on estimoit les plus considérables, étoient les familles destinées aux armes.

La République ne permettoit aux personnes libres que deux professions, la guerre & l'agriculture ; elle ne sépara jamais ces deux emplois, mais les joignit constamment ensemble. Les premiers Ro-

mains étoient tous laboureurs, & les laboureurs étoient tous soldats. Le labour, qui faisoit leur occupation ordinaire, les préparoit merveilleusement aux exercices militaires. Nulles fatigues, dit Seneque, ne rebutent des mains qui passent de la charrue aux armes : *Nullum laborem recusant manus quæ ad arma ab aratro transferuntur.*

Senec. Epist. 51.

« Messieurs, disoit un ancien Centurion » au peuple, je m'appelle Sp. Ligustinus. » Je suis de la Tribu Crustumine, du pays » des Sabins. Mon pere m'a laissé un ar- » pent de terre & une petite cabane où » je suis né & où j'ai été élevé, & j'y » habite actuellement. Dès que je fus en » âge de me marier, il me donna pour » femme la fille de son frere; elle ne m'a » apporté pour dot que la liberté, la » chasteté, & une fécondité suffisante pour » les plus grandes maisons. Nous avons » six fils, & deux filles, mariées toutes

» deux. De mes fix fils, quatre ont pris
» la robe virile, & deux portent encore
» la robe de l'enfance. J'ai commencé à
» porter les armes fous le Confulat de
» P. Sulpicius & de C. Aurelius. J'ai
» fervi deux ans en qualité de fimple fol-
» dat dans l'armée qui fut employée en
» Macédoine contre le Roi Philippe. La
» troifieme année, T. Quintius Flami-
» nius, pour me récompenfer de mon
» courage, me fit Capitaine de Centurie
» dans le dernier manipule des Haftaires.
» Je fervis enfuite comme volontaire en
» Efpagne fous le Conful M. Porcius Ca-
» ton; & ce Général, fi jufte eftimateur
» du mérite, me jugea digne d'être mis
» à la tête du premier manipule des Haf-
» taires. Je redevins encore une fois foldat
» volontaire dans l'armée qu'on envoya
» contre Antiochus & les Etoliens, & ce
» fut en cette guerre que Manius Acilius
» me fit premier Centurion du premier
» manipule des Princes. J'ai fait encore
» depuis plufieurs campagnes, & dans un

» assez petit nombre d'années j'ai été qua-
» tre fois Primipile, j'ai été récompensé
» trente-quatre fois par les Généraux.
» J'ai reçu six couronnes civiques (1),
» j'ai fait vingt-deux campagnes, & je
» passe cinquante ans. Quand je n'aurois
» pas rempli toutes mes années de ser-
» vice, quand mon âge ne me donneroit
» pas mon congé, pouvant substituer qua-
» tre de mes enfans à ma place, je méri-
» terois bien d'être exempté de la nécess-
» sité de servir : mais dans tout ce que
» j'ai dit, je n'ai prétendu que faire voir
» la justice de ma cause : du reste, tant
» que ceux qui font des levées me juge-
» ront en état de porter les armes, je ne
» refuserai point le service. Les Tribuns
» des soldats me mettront au rang qu'il
» leur plaîra, c'est leur affaire : la mienne
» est de faire en sorte que personne n'ait

(1) C'étoient des couronnes de feuilles de chêne, qu'on donnoit pour avoir sauvé la vie à un citoyen dans le combat.

» le rang au-dessus de moi pour le cou-
» rage, comme j'en suis en possession,
» ne craignant point de prendre ici à té-
» moins & tous les Généraux sous qui j'ai
» servi, & tous mes camarades. Pour
» vous, Centurions, qui êtes dans le mê-
» me cas où je me trouve, quoique vous
» ayez aussi bien que moi imploré le se-
» cours des Tribuns du peuple, comme
» néanmoins pendant votre jeunesse vous
» n'avez jamais résisté à l'autorité des Ma-
» gistrats & du Sénat, il me semble qu'à
» l'âge où vous êtes il convient que vous
» vous montriez soumis au Sénat & aux
» Consuls, & que vous trouviez hono-
» rable toute place qui vous mettra en
» état de rendre service à la république ».

Hist. Rom. tom. VIII, pag. 29, 30, 31 & 32.

Si les Romains mettoient le soldat au rang des premiers citoyens & des plus utiles, s'ils considéroient, s'ils voyoient toujours en lui des Marius, des hommes qui pouvoient un jour commander les

armées, & répondre perſonnellement du ſalut de la république ; Lacédémone vit également & honora de même dans les Gylippes & dans les Léonides, comme Athenes dans les Eumenes & dans les Iphicrates, leurs plus glorieux défenſeurs.

Marius étoit, comme tout le monde ſait, un ſoldat de fortune, né de parens très-pauvres & très-obſcurs. Le lieu de ſa naiſſance fut *Arpinum*, il paſſe dans l'hiſtoire pour *Arpinâte* : & Ciceron, qui étoit de ce même lieu, ſe fait en plus d'un endroit grand honneur d'un tel compatriote, & vante la gloire de ſa ville natale qui a donné deux libérateurs à l'Empire, *Marius* & lui.

Cic. de Leg. II. 6.

Voici ce que Marius dit de ſa naiſſance :

« Pour moi je ne puis pas vanter mes » ancêtres, mais je puis rapporter mes » propres exploits, ce qui eſt ſans doute » plus glorieux. Voyez, je vous prie,

» combien les Nobles ſont injuſtes. Ils
» prétendent tirer du luſtre d'un mérite
» étranger ; & ils ne veulent pas que j'en
» tire de celui qui m'eſt propre, parce
» que je n'ai point chez moi ces anciennes
» images dont ils parent leurs maiſons,
» & parce que mon illuſtration eſt ré-
» cente : mais ne vaut-il pas mieux être
» ſoi-même l'auteur de ſa nobleſſe, que
» de deshonorer celle qu'on a reçue de
» ſes peres » ?

Hiſt. Rom. tom. IX, pag. 310.

Salluſte remarque que lorſque Marius dans ſon premier âge fut nommé par le peuple à l'emploi de Tribun des ſoldats, ſes actions ſeules ſolliciterent pour lui ; car il avoit paru bien plus dans les camps & dans les armées, que dans la place publique ; & la plupart de ceux qui lui donnoient leurs voix, ne le connoiſſoient pas de viſage.

Le ſoldat Eumene, iſſu d'une baſſe naiſſance, fut trop grand pour en jamais

rougir : il étoit natif de la ville de Cardie, au pays de Thrace, & fils d'un roulier, *qui*, ſelon l'Hiſtorien Duris, & ſelon Plutarque, *pour ſa pauvreté ſe mêloit de voitures en la demi-Iſle de Thrace.* Il fut très-chéri de Philippe, & fort honoré d'Alexandre le Grand, qui ne dédaigna pas de lui donner en mariage la ſœur de ſa femme, nommée *Barſine*. Il s'avança par degrés juſqu'aux places les plus éminentes, & auroit pu aſpirer au Trône, s'il avoit eu ou plus d'ambition, ou moins de probité ; dans un tems où les brigues & les cabales, animées par le motif le plus capable de remuer le cœur humain, je veux dire l'envie de régner, ne connoiſſoient ni ſincérité, ni bonne foi, ne reſpectoient ni les liaiſons du ſang, ni les droits de l'amitié, & fouloient aux pieds les loix les plus ſacrées. Eumene conſerva toujours pour la Famille Royale un attachement & une fidélité inviolables, que nulle eſpérance, nulle crainte, nul

renverſement de fortune, nulle élévation, ne purent jamais ébranler.

Hiſt. ancien. Plutarq. pag. 382.

Iphicrate étoit d'une fort baſſe extraction; ayant eu pour pere un cordonnier. Mais dans une ville libre comme Athenes, le mérite ſeul faiſoit la nobleſſe des citoyens; on peut dire que celui-ci fut véritablement fils de ſes actions. S'étant ſignalé dans un combat naval, où il n'étoit encore que ſimple ſoldat, il fut bientôt après employé avec diſtinction, & honoré du commandement. Dans un procès qu'on lui ſuſcita, ſon accuſateur, l'un des deſcendans d'Harmodius, qui faiſoit extrêmement valoir le nom de ſes ancêtres, ayant oſé lui reprocher la baſſeſſe de ſa naiſſance : oui, répliqua-t-il, la nobleſſe de ma famille commence en moi, & celle de la vôtre finit en vous. Il épouſa la fille de Cotys, Roi de Thrace; on le met de pair avec les plus grands hommes de la Grece; voici ce

qu'en rapportent Plutarque & Cornelius Nepos : « Iphicrates, Athénien, fut re-
» nommé non tant à cause de ses divers
» exploits ou de la grandeur d'iceux, que
» pour sa discipline militaire ; car ce fut
» un tel Chef de guerre, qu'on le com-
» para aux plus braves de son tems, &
» ne le postposa-t-on à pas un de ceux
» qui l'avoient précédé ».

Plutarq. pag. 798.

Iphicrates Atheniensis, non tam magnitudine rerum gestarum, quàm disciplinâ militari nobilitatus est. Fuit enim talis Dux, ut non solùm ætatis suæ cum primis compararetur, sed ne de majoribus natu quidem quisquam anteponeretur.

Cornel. Nep. in Iphicr. seu Æmil. Prob. Imper. Græc. vitæ, cap. 1. pag. 65.

Personne n'est né pour notre gloire, dit Seneque, ce qui fut avant nous, n'est point à nous : & Plutarque ayant rendu raison à Polycrates son ami « par quoi il

» lui dédie la vie d'Aratus, & montre la
» différence des enfans vicieux & ver-
» tueux, décrit l'état confus de Sicyone,
» d'où le soldat Aratus, jeune enfant, fut
» contraint de s'enfuir en Argos, dit : La
» noblesse des ancêtres dont se couvrent
» les méchants enfans, ne sert qu'à les
» rendre tant plus vilains & malheureux,
» & il ajoute :

» Qui va louant son pere généreux,
» Si ce ne sont des enfans malheureux?

» Disant que ce proverbe clot la bouche
» à ceux qui d'eux-mêmes ne valent rien,
» & se vont tapissant sous les vertus de
» leurs ancêtres, ne faisant autre chose
» que les haut-louer continuellement ».

Plutarq. vie d'Aratus, pag. 666 & 667.

Le Visir Chourlon y Ali-Pacha étoit fils d'un paysan du village de Chourlon. Parmi les Turcs la naissance est comptée pour rien, les services y sont censés tout faire, il n'est pas rare d'y voir le fils d'un la-

boureur élevé au Ministere, & le fils d'un Visir mener la charrue.

Ibrahim Molla étoit simple matelot à l'avenement du Sultan Akmet III. Cet Empereur se déguisoit souvent en homme privé, en Iman, ou en Dervis; il se glissoit le soir dans les cafés de Constantinople & dans les lieux publics, pour entendre ce qu'on disoit de lui, & pour recueillir par lui-même les sentimens du peuple; il entendit un jour ce matelot qui se plaignoit de ce que les vaisseaux Turcs ne revenoient jamais avec des prises, & qui juroit que s'il étoit Capitaine de vaisseau, il ne rentreroit jamais dans le port de Constantinople sans ramener avec lui quelque bâtiment des Infideles. Le Grand-Seigneur ordonna dès le lendemain qu'on lui donnât un vaisseau à commander, & qu'on l'envoyât en course. Le nouveau Capitaine revint quelques jours après avec une barque maltoise & une galiote de Gènes. Au bout de deux ans on le fit Capitaine général de la mer, & enfin Grand-Visir.

J'en reviens à Marius, dont je crois ne pouvoir me diſpenſer de rapporter la harangue, lorſqu'il ſe préparoit à la guerre d'Afrique, que Salluſte nous a conſervée; j'en avois déja donné un trop petit fragment.

« Je ſçais, Romains, leur dit-il, que » la plupart de ceux que vous élevez aux » dignités, ſe conduiſent tout autrement » après les avoir obtenues, qu'ils ne font » en vous les demandant. D'abord ils ſe » montrent laborieux, ſupplians, mo- » deſtes : enſuite dès qu'ils ſont revêtus » de vos bienfaits, ils ſe livrent à la mol- » leſſe & à l'orgueil. Il me ſemble qu'il » convient de tenir une conduite toute » oppoſée; car, comme l'intérêt public » eſt infiniment préférable à la Préture & » au Conſulat, il faut auſſi apporter plus » de ſoin dans l'adminiſtration de l'Etat, » que dans la pourſuite des charges. Je » n'ignore pas combien celle que vous » m'avez accordée eſt pour moi un peſant » fardeau. Travailler aux préparatifs de

» la

» la guerre, & en même tems ménager
» les deniers publics ; obliger au ſervice
» des perſonnes que l'on voudroit d'ail-
» leurs ne pas offenſer ; être chargé de
» tout au dedans & au dehors ; & s'ac-
» quitter de tous ces devoirs au milieu
» d'envieux, de factieux, d'ennemis dé-
» clarés, c'eſt une ſituation plus rude &
» plus difficile qu'on ne peut ſe l'ima-
» giner. Ajoutez à tout cela un inconvé-
» nient qui m'eſt propre & perſonnel. Si
» les autres ſont quelque faute, leur an-
» cienne nobleſſe, les actions glorieuſes
» de leurs ancêtres, le crédit de leurs
» proches & de leurs alliés, le grand
» nombre de leurs clients, tout cela vient,
» pour ainſi dire, à leur ſecours, & les
» met à couvert : au lieu que toutes mes
» reſſources ſont en moi-même, & que
» je ne puis trouver d'appui que dans la
» vertu & l'innocence ; car tout le reſte
» me manque. Je vois que tout le monde
» a les yeux ſur moi. Les gens équitables
» & judicieux me favoriſent, parce qu'ils

» ſont perſuadés que dans toutes mes ac-
» tions je n'ai en vue que le bien public ;
» mais les Nobles ne cherchent que des
» occaſions de me décrier & de me nuire.
» C'eſt une raiſon pour moi de faire de
» nouveaux efforts pour ne point fruſtrer
» votre attente., & pour rendre leurs
» mauvais deſſeins inutiles. Depuis ma plus
» tendre jeuneſſe je me ſuis accoutumé &
» endurci au travail & au danger. Ce que
» je faiſois ci-devant par un amour gra-
» tuit de la vertu, je dois à plus forte
» raiſon, depuis que vous m'avez comblé
» de vos bienfaits, le faire par reconnoiſ-
» ſance ; & c'eſt bien ma réſolution. Il
» eſt difficile que ceux qui, pour arriver
» aux charges, ont pris le maſque de la
» vertu, continuent à ſe contraindre,
» lorſque leur ambition eſt ſatisfaite. Pour
» moi qui m'y ſuis exercé toute ma vie,
» je puis dire qu'une longue habitude me
» l'a rendue en quelque ſorte comme na-
» turelle. Vous m'avez chargé de la guerre
» contre Jugurtha ; & c'eſt de quoi la

» Nobleſſe eſt extrêmement piquée. Or
» je vous prie, Romains, examinez en
» vous-mêmes, ſi, au lieu du choix que
» vous avez fait, il conviendroit mieux
» que vous allaſſiez prendre, dans cette
» troupe de Nobles, pour remplir l'em-
» ploi dont il s'agit, ou bien quelqu'autre
» pareil, un homme d'une ancienne fa-
» mille, & décorée par les plus grandes
» charges de l'État, mais ſans ſervice & ſans
» expérience; afin que dans la conduite
» d'une guerre ſi importante, embarraſſé
» faute d'uſage & tout déconcerté, il
» prenne parmi ce peuple qu'il mépriſe,
» un guide & un moniteur qui lui montre
» ſon devoir. En effet il arrive ſouvent
» qu'un homme que vous avez nommé
» Général pour conduire une armée,
» auroit beſoin d'un autre Général pour
» le conduire lui-même, & lui tenir lieu
» de maître. J'en connois qui ayant été
» faits Conſuls, ont commencé à lire nos
» hiſtoires, & à étudier dans les livres
» des Grecs la ſcience militaire. C'eſt

» manifeſtement renverſer l'ordre des cho-
» ſes. Car bien qu'on ne commande qu'a-
» près avoir reçu l'autorité ; avant que
» d'avoir l'autorité, il faut avoir appris à
» commander. Souffrez maintenant, Ro-
» mains, qu'à ces Nobles ſi fiers je com-
» pare votre Conſul, qu'ils prétendent
» rabaiſſer par le titre d'homme nouveau.
» Ce qu'ils apprennent par la lecture &
» par les préceptes, je l'ai appris par
» l'exercice & par l'expérience même.
» L'inſtruction que leur donnent les livres,
» de nombreuſes années de ſervices me
» l'ont donnée. Jugez maintenant de quoi
» il faut faire plus de cas, des actions ou
» des paroles. Ils mépriſent mon peu de
» naiſſance, & moi leur peu de valeur.
» On me reproche ma fortune, & on leur
» reproche à eux l'indignité de leur con-
» duite. Mais après tout, je ſçais que les
» hommes ſont tous de même nature, &
» que par conſéquent les plus braves ſont
» les plus nobles. Et véritablement ſi l'on
» pouvoit demander à préſent aux peres

» d'Albinus ou de Calpurnius, qui ils ai-
» meroient mieux avoir eu pour fils, ou
» de ceux qui se trouvent descendus d'eux
» véritablement, ou de moi; est-il dou-
» teux qu'ils ne répondissent, qu'ils ont
» toujours souhaité des enfans vertueux &
» estimables par leur mérite ? S'ils croient
» avoir droit de me mépriser, il faut donc
» qu'ils méprisent aussi leurs ancêtres,
» qui, aussi-bien que moi, ont commencé
» leur noblesse par la vertu. Ils envient
» ma dignité; qu'ils envient aussi mes tra-
» vaux, mes périls, l'innocence de ma
» vie, qui m'ont servi de degrés pour y
» arriver. Mais ces hommes, gâtés par un
» orgueil pervers, se conduisent comme
» s'ils méprisoient vos dignités, & les
» demandent avec hardiesse & confiance,
» comme s'ils les avoient méritées par une
» conduite sage & vertueuse. Ils sont cer-
» tainement dans une erreur bien grossiere
» de vouloir unir en eux des choses si
» incompatibles, & de prétendre aux ré-
» compenses de la vertu, en jouissant du

» plaisir de l'oisiveté. Quand ils parlent
» devant vous, ou dans le Sénat, ils
» ont un extrême soin de célébrer leurs
» ancêtres, & croient, en rapportant leurs
» glorieux exploits, se faire à eux-mêmes
» beaucoup d'honneur. C'est tout le con-
» traire ; car plus la vie de ces grands
» hommes est remplie de belles actions,
» plus celle de leurs descendants, si elle
» en est vuide, attire sur eux le mépris.
» La gloire des ancêtres, il faut l'avouer,
» est une lumiere pour leur postérité ;
» mais une lumiere qui en éclaire égale-
» ment les vices & les vertus. Pour moi
» je ne puis pas vanter mes ancêtres, mais
» je puis rapporter mes propres exploits ;
» ce qui est sans doute beaucoup plus
» glorieux. Voyez, je vous prie, combien
» ils sont injustes. Ils prétendent tirer du
» lustre d'un mérite étranger ; & ils ne
» veulent pas que j'en tire de celui qui
» m'est propre, parce que je n'ai point
» chez moi ces anciennes images dont ils
» parent leurs maisons, & parce que mon

» illustration est récente : mais ne vaut-il
» pas mieux être soi-même l'auteur de
» sa noblesse, que de déshonorer celle
» qu'on a reçue de ses peres ? Je sçais que
» s'ils entreprenoient de me répondre, ils
» ne manqueroient point de belles pa-
» roles, & feroient des discours fort élo-
» quens. C'est une gloire que je ne pré-
» tends point leur disputer. Mais comme
» pendant que vous prenez plaisir à m'ho-
» norer, ils ne cessent en toute occasion
» de nous déchirer vous & moi par des
» discours calomnieux, j'ai cru ne devoir
» pas me taire, de peur qu'on prît mon
» silence pour un aveu. Car dans le fond,
» je n'ai rien à craindre, & nul discours
» ne peut me nuire ; s'il est véritable, il
» ne peut être qu'à ma louange ; & s'il est
» faux, mes actions le démentent assez
» & le détruisent. Mais parce que c'est à
» vous, Romains, que l'on s'en prend, &
» que l'on ose vous blâmer de m'avoir con-
» fié d'abord la souveraine dignité de la Ré-
» publique, puis le commandement d'une

» guerre très - importante ; examinez sé-
» rieusement, je vous en conjure, si vous
» avez lieu de vous en repentir. Je ne
» saurois, pour garants de ce que vous
» devez attendre de moi, vous donner
» les images, les consulats, les triom-
» phes de mes ancêtres : mais, s'il en est
» besoin, je puis vous produire des ré-
» compenses militaires de toute espece,
» piques, enseignes, couronnes ; je puis
» vous montrer les cicatrices des blessures
» honorables, que j'ai toutes reçues par-
» devant. Ce sont là mes images, ce sont
» les titres de ma noblesse, qui ne m'a
» point été laissée par succession, comme
» à mes adversaires, mais que j'ai acquise
» par mes travaux & mes dangers. Vous
» ne voyez rien d'arrangé dans mes pa-
» roles : c'est un talent dont je ne me pique
» point, & dont je ne fais pas grand cas.
» La vertu se fait assez connoître par elle-
» même ; d'autres peuvent avoir besoin de
» beaux discours pour couvrir la honte de
» leurs actions. Je ne me suis point appliqué

» à étudier les lettres grecques, voyant que
» ceux qui les enseignoient n'en sont pas
» devenus plus gens de bien. Mais ce que
» j'ai appris, & ce qui vaut mieux pour
» le service de la République, c'est à ma-
» nier l'épée, à garder exactement mon
» poste, à bien attaquer ou défendre une
» ville, à ne rien craindre que la mau-
» vaise réputation, à souffrir également
» le froid & le chaud, à n'avoir point
» d'autre lit que la terre, à supporter en
» même tems & la faim & le travail. Voilà
» à quoi j'exhorterai mes soldats. Je ne
» les ferai point vivre à l'étroit, pen-
» dant que je serai dans l'abondance; je
» ne m'attirerai point toute la gloire, en
» ne leur laissant que le travail; ce n'est
» point ainsi que l'on en doit user par
» rapport à des citoyens. Vivre soi-même
» dans la mollesse, & exiger du soldat
» de rudes travaux, c'est agir en maître,
» non en Général. C'est par une conduite
» toute différente que nos ancêtres se sont
» acquis tant de réputation, & ont fait

» tant d'honneur à la République. Main-
» tenant la Noblesse, après avoir entié-
» rement dégénéré de sa gloire, nous
» méprise, nous qui tâchons de marcher
» sur ses traces, & exige de vous toutes
» les dignités, comme de droit, sans avoir
» songé à les mériter. Je le répete : ces
» hommes si fiers de leur naissance se font
» illusion à eux-mêmes. Leurs ancêtres
» leur ont laissé tout ce qui étoit de na-
» ture à pouvoir être transmis, leurs ri-
» chesses, leurs images, la gloire de leur
» nom & de leurs belles actions ; mais
» ils ne leur ont pas laissé leur vertu, &
» ils ne pouvoient pas le faire ; la vertu
» étant le seul de tous les biens qu'on ne
» peut ni transmettre, ni recevoir par
» succession. Ils disent que je vis grossie-
» rement, & sans ce qu'ils appellent po-
» litesse & belles manieres, parce que je
» n'entends pas fort à ordonner un festin ;
» que je ne fais aucun usage, dans les
» repas que je donne, de comédiens ni
» de bouffons ; & que je n'achete pas plus

» cher un esclave pour faire ma cuisine,
» que pour cultiver mon champ. Tout
» cela est vrai; j'en conviens volontiers.
» J'ai appris de mon pere & d'autres per-
» sonnes vertueuses, que la parure est le
» partage des femmes, comme le travail
» est celui des hommes; que les gens de
» bien doivent plutôt aspirer à la gloire,
» qu'aux richesses; que de belles armes
» font plus d'honneur, que les vêtemens
» les plus magnifiques. Puisqu'ils pensent
» tout autrement, qu'ils suivent leur goût.
» Qu'ils passent leurs jours dans le vin &
» dans la débauche; qu'ils finissent leur
» vie comme ils l'ont commencée; qu'ils
» nous laissent à nous autres la poussiere,
» la sueur & les autres fatigues militaires,
» que nous préférons à toutes leurs délices.
» Mais ils n'en usent pas de la sorte.
» Après qu'ils se sont plongés dans de
» honteux plaisirs, ils viennent nous en-
» lever les récompenses de la vertu. Ainsi
» il arrive par une injustice intolérable,
» que le déréglement des mœurs & une

» molle oisiveté, qui devroient les exclure
» de toutes les places, ne leur nuisent en
» rien, & ne sont funestes qu'à la Répu-
» blique, en lui donnant d'indignes Chefs.
» Après avoir répondu à mes envieux,
» non autant que leur infame conduite le
» mérite, mais autant qu'il convenoit à
» mon caractere, j'ajouterai un mot sur
» ce qui regarde les affaires publiques.
» Avant tout, Romains, vous devez
» attendre, avec une espece d'assurance,
» un bon succès de la guerre de Numidie.
» Vous avez écarté tous les obstacles qui
» faisoient toute la force de Jugurtha,
» je veux dire, l'avarice, l'ignorance, la
» hauteur. Vous avez une armée en Afri-
» que qui connoît parfaitement le pays,
» qui a tout le courage nécessaire, mais
» qui jusqu'ici n'a pas eu de bonheur;
» une grande partie des troupes a péri par
» l'avarice, ou par la témérité des Com-
» mandants. O vous donc, qui êtes en
» âge de porter les armes, venez joindre
» vos efforts aux miens, & soutenir avec

» moi l'honneur de la République : ne
» vous rebutez point par l'exemple des
» malheurs passés, & ne craignez point
» que vos Généraux vous traitent avec
» hauteur & avec orgueil. Après que je
» vous aurai donné les ordres, vous me
» verrez dans la marche, dans le combat,
» partager avec vous le travail & le péril.
» Au commandement près, je ne mettrai
» point de différence entre vous & moi.
» Vous pouvez vous flatter qu'avec l'aide
» des Dieux, la victoire, le butin, la
» gloire vous attendent, & semblent vous
» inviter. Mais quand vous n'auriez pas
» tous ces avantages à espérer, l'intérêt
» seul de la République suffiroit pour por-
» ter de bons citoyens, comme vous êtes,
» à la défendre avec courage. La lâcheté
» n'a exempté personne de la mort. Jamais
» pere n'a souhaité que ses enfans fussent
» immortels, mais bien qu'ils devinssent
» des hommes pleins d'honneur & de pro-
» bité. J'en dirois davantage, Romains,
» si les paroles pouvoient donner du cœur

» aux lâches ; car pour les vaillants, je » crois en avoir dit assez ».

Sallust. Hist. Rom. tom. IX, pag. 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315 & 316.

CHAPITRE II.

Aux Soldats parvenus.

SOLDATS heureux, dont on éprouva la valeur dans la guerre, & la fidélité dans la paix ! soldats glorieux, si le mérite seul fit votre élévation, si vos bras & vos épées, si votre courage & vos armes firent seuls votre destinée ! n'en soyez jamais orgueilleux ; si dans votre prospérité vous alliez user de fierté & d'arrogance, vous ne seriez plus ces bons & fideles serviteurs que la patrie aima & couronna, vous sembleriez vous élever contr'elle, vous paroîtriez abuser de ses propres récompenses, qu'elle accorda toujours,

moins pour des ſervices paſſés, qu'en vûe des ſervices à venir, qu'en vûe d'un zele, d'un amour égal, d'une conſtance, d'une diſcipline ſemblables ! Soldats heureux, ſans le ſavoir, ſans le vouloir, un eſprit vain, l'air de préſomption & d'audace, ſeroit une révolte, une ingratitude ! Vous dont le ſang ne ſe renouvella ſans ceſſe que pour elle, voudriez-vous être ingrats envers elle ? Habiles dans le métier de la guerre, l'expérience vous a appris, en obéiſſant, ce que c'eſt que de commander. Souvenez-vous d'avoir obéi, vous commanderez comme vous obéiſſiez, vous aimerez autant ceux qui vous obéiſſent, que vous chériſſiez ceux qui vous commandoient, & ce grand art ne vous ſera plus difficile : votre profeſſion eſt votre paſſion (pour me ſervir des termes de Polybe au jeune Scipion), votre profeſſion eſt votre unique étude, votre unique paſſion ! qu'elle le ſoit conſtamment, & juſqu'à l'entiere diſſolution de vous-mêmes ; qu'elle éclate dans toutes vos pa-

roles, comme dans toutes vos actions. Plus on a mérité de la patrie, plus on lui doit, & le reste de ses jours & la derniere goutte de son sang. L'instant où l'on obtient des honneurs & des récompenses, est le dernier & le plus indissoluble des liens; l'ingrat, l'infidele seul a pu le rompre, son courage hipocrite, sa fausse vertu le déshonorent, & le replongent dans son premier néant : semblable au soldat d'Antigonus (1), qui, guéri d'une maladie,

(1) « L'ancien Caton répondit un jour à quelques-uns, qui haut-louoyent un personnage hasardeux outre mesure, & hardi sans discrétion aux périls de la guerre, qu'il y avoit grande différence entre estimer beaucoup la vertu & peu sa vie : qui fut sagement dit à lui : & à ce propos on raconte que le Roi Antigonus avoit à son service un soudard, entr'autres fort avantureux : mais au demeurant, mal sain de sa personne, & gâté dedans le corps. Le Roi lui demanda un jour d'où procédoit qu'il étoit ainsi pâle, & avoit si mauvaise couleur. Le soudard lui confessa, que c'étoit pour une ma-

perd toute sa valeur ; il n'est plus, comme lui, qu'un être inutile & méprisable. Malheur aux soldats couronnés, disoit un Lacédémonien, malheur à ces guerriers parvenus qui flétrissent dans la paresse, ou par la tiédeur, les lauriers dont on

---

» ladie secrette, qu'il ne lui osoit bonnement
» déclarer. Quoi entendu, le Roi commanda ex-
» pressément à ses Médecins & Chirurgiens qu'ils
» avisassent que c'étoit, s'il y avoit aucun moyen
» de le guérir, qu'ils y employassent toute la dili-
» gence qu'il leur seroit possible à le bien panser,
» comme ils firent : tellement que le soudard recou-
» vra sa santé : mais guéri qu'il fût, il ne se montra
» plus si gentil compagnon, ne si avantureux aux
» dangers de la guerre, comme il faisoit aupara-
» vant : de maniere qu'Antigonus même s'en étant
» apperçu, l'en reprit un jour, en lui disant qu'il
» s'émerveilloit fort de voir un si grand change-
» ment en lui : dont le soudard ne lui céla point
» l'occasion, ains lui dit, vous m'avez, Sire,
» vous-même rendu moins hardi que je n'étois,
» en me faisant panser & guérir des maux pour
» lesquels je ne tenoye conte de ma vie ».

Plutarq. in Pelopidas, pag. 179.

ceignit leurs fronts pour lors glorieux ; ils ceſſent de l'être par l'oubli monſtrueux de la récompenſe, & par celui de la patrie ! Qu'on n'héſite point à les retrancher du nombre des citoyens.

La preuve d'un mérite conſtant & d'un vrai courage, eſt de ne ſe laiſſer ni élever par les bons ſuccès, ni abattre par les mauvais, de réſiſter ſur-tout à l'orgueil que la profſpérité ſouvent inſpire, & enfin de redouter alors plus que jamais le repos & la molleſſe, qui ne ſont que trop inſéparables du bonheur. Défenſeurs de l'Etat, ſoldats heureux, dignes & vaillants athletes, bien loin que l'inaction, la tiédeur & l'indigne amour du repos puiſſent vous corrompre, le feu de votre courage, on n'en ſauroit douter, ſe ranimera dans le ſein du bonheur même par celui de la reconnoiſſance ; vous redoublerez, s'il eſt poſſible, de volonté, de vigueur & d'activité ; vous porterez plus que jamais dans toutes vos fonctions, dans tous les ſervices, dans tous les dangers, cette gé-

nérosité, cette grandeur d'ame & cette bravoure qui vous distinguerent; le souvenir de la récompense s'y joindra, les augmentera! Que ne peut sur des cœurs comme les vôtres l'éternelle mémoire des bienfaits! Soldats heureux, voici l'action remarquable d'un de vos pareils, & la réponse mémorable qu'il fit à son Général; la plus célebre antiquité n'a pas de plus grand exemple: Ce soldat heureux se nommoit *Prudhomme*, il étoit devenu Officier au Régiment du Colonel-Général de la Cavalerie. M. le Vicomte de Turenne lui donne un détachement de soixante hommes dans le pays de Hesse; ce détachement avoit pour objet l'enlevement des farines, & l'incendie des fourrages de l'ennemi. Prudhomme part, brûle tous les magasins, enleve & mene bien plus de farines qu'on n'en attendoit, trente prisonniers, dont quatre Officiers, cent chevaux de trait ou de cavalerie, & deux espions, qui, pour avoir la vie sauve, lui apprennent,

chemin faiſant, une marche de l'ennemi la nuit ſuivante, & un dépôt d'armes dans les ſépulchres ou catacombes d'une égliſe Luthérienne, que Prudhomme va fouiller ſur le champ, & dont il enleve deux mille fuſils. Prudhomme rend compte de tous ces prodiges à M. de Turenne, qui lui dit avec tranſport : *Brave homme, demandez tout ce que vous voudrez; quelle récompenſe voulez-vous? je ne puis vous en refuſer aucune. Comment avez-vous pu faire tant de merveilles avec ſi peu de monde, & en ſi peu de tems? Mon Général*, répond Prudhomme, *en me ſouvenant qu'on m'avoit fait Officier, ſans l'avoir preſque mérité, il a bien fallu eſſayer de m'en rendre digne.* M. de Turenne l'embraſſa, & lui renouvella ſa promeſſe des plus grandes récompenſes. Prudhomme n'eut le tems d'en recevoir aucune, il fut tué quatre jours après aux environs de Caſſel. M. le Vicomte de Turenne le pleura, fit prendre ſoin de ſa veuve & de ſes enfans, & ne ceſſa le reſte de ſa

vie de conter l'aventure & la réponſe de Prudhomme. M. Conſtant, mort à Paris il y a très-peu d'années, en ayant cent & tant, avoit été témoin de cette action, des propos, des regrets, des larmes de M. le Vicomte de Turenne, & de celles de toute l'armée ! Soldats heureux, il n'eſt aucun de vous qui n'admire, qui n'envie à l'inſtant toute la gloire de Prudhomme. Maintenant voici deux anecdotes bien différentes, je ne ſçaurois les taire, vous en déteſterez l'horreur, vous les lirez avec indignation.

Un de vos compagnons (indigne de l'être), un de ces ſoldats hypocrites, dont les fauſſes vertus & quelque apparence de zele s'éclipſent dans les honneurs, étant parvenu au grade d'Officier, ſans doute par les voies les moins légitimes, ou tout au moins ſous le maſque de la vertu, ſe crut pour lors dans le plus parfait état de repos, de liberté & d'indépendance. Dès ce moment il négligea tous ſes devoirs, & ne tarda pas à ſe livrer à tous les vices

qu'il avoit ſi long tems caché. Son orgueil ſur-tout ſe montra d'abord ; il ſe crut tout-à-coup l'égal de tout le monde, de ſes propres Chefs ; il leur réſiſta, il leur manqua, il eut des diſcuſſions ſans fin avec tous ſes camarades, il déshonora dans une de ſes querelles le fils d'un de ſes protecteurs, dans lequel il avoit reconnu quelque foibleſſe. Le Corps, révolté d'une conduite auſſi odieuſe, mais indulgent encore, & voulant uſer de clémence, chargea un des plus grands Capitaines de rappeller à lui ce forcené, & de le menacer d'une prompte & ignominieuſe retraite, s'il ne changeoit inceſſamment. Ce Capitaine, homme doux & ſage, lui repréſenta tous ſes travers, lui en parla en pere (il l'étoit en quelque maniere) ; c'étoit lui qui l'avoit mené ſoldat au Régiment, & qui, méconnoiſſant ce vrai ſcélérat, avoit été la principale cauſe de ſon avancement. Pourrez-vous le croire, ſoldats vertueux ! ce Capitaine fut choiſi pour victime ; le monſtre devint parricide, il voulut un

combat, il égorgea, il tua ſon propre bienfaiteur !

Le croirez-vous encore, qu'au mépris des loix de la guerre, de toute diſcipline militaire, de la majeſté du ſouverain commandement, un autre de nos compagnons également indigne de notre caractere, & de vous, ſoldats vertueux, ait oſé ſe porter à la révolte la plus criminelle, en propoſant avec audace à un des premiers Officiers Généraux de l'armée un combat ſingulier, un duel ! Le Général, qui pouvoit le perdre, mépriſa cet inſenſé, & ſe contenta de lui faire la même réponſe que fit Marius à un Officier des Teutons, remarquable par la grandeur de ſa taille & par l'éclat de ſes armes, qui défia perſonnellement le Conſul à un combat particulier : Marius lui répondit, *que s'il avoit ſi grande envie de mourir, il pouvoit s'aller pendre.*

Hiſt. Rom. tom. IX, pag. 388.

Plutarque fait mention du refus que Metellus fit d'un combat ſingulier, en

étant provoqué par Sertorius. Voici ce qu'il rapporte :

« Au moyen de quoi comme Sertorius
» défia au combat d'homme à homme
» Metellus, les ſoudards crierent que c'é-
» toit bien dit, & qu'il falloit qu'ils com-
» battiſſent Capitaine contre Capitaine,
» & Romain contre Romain. Toutefois
» Metellus le refuſa très-bien, & les ſou-
» dards s'en moquerent : mais lui ne s'en
» faiſoit que rire, & faiſoit ſagement :
» car, comme dit Theophraſtus, il faut
» qu'un Capitaine meure en Capitaine,
» non en ſimple ſoudard ».

Plutarq. in Sertorius, pag. 376.



CHAPITRE III.

Du respect, de l'amour & de la confiance des Soldats pour leurs Supérieurs.

SOLDATS, vous aimez naturellement vos Supérieurs, respectez-les également tous, & dans le grade qui se rapproche le plus de vous, comme dans les plus éminentes dignités ; ils sont également tous l'organe de votre Maître ; ils sont bien plus, soldats, ils sont l'image du Dieu que vous adorez !

Quand M. de Turenne passoit à la tête du camp, les soldats sortoient de leurs canonieres pour le voir, & on les entendoit dire les uns aux autres : *Notre perè se porte bien, nous n'avons rien à craindre.*

Histoire du Vicomte de Turenne, liv. VI, pag. 516 & 517.

Ce Général, épuisé de veilles & de

fatigues, se coucha derriere un buisson pour dormir; quelques soldats voyant que la neige tomboit en abondance, couperent aussi-tôt des branches d'arbres pour former autour de lui une hutte qu'ils couvrirent de leurs manteaux. Il se réveilla dans le tems qu'ils s'empressoient ainsi à le garantir des injures de l'air, & leur demanda à quoi ils s'amusoient, au lieu de marcher. *Nous voulons*, disent-ils, *conserver notre pere, c'est notre plus grande affaire; si nous venions à le perdre, qui nous rameneroit dans notre pays?*

Hist. du Vicomte de Turenne, liv. V, pag. 479.

Jamais Général ne fut plus familier avec ses soldats, que M. de Turenne, il partageoit avec eux sans peine tous les travaux & toutes les fonctions militaires. Facile & populaire, il écoutoit tout, il régloit tout. Libéral & bienfaisant, il répandoit, il plaçoit ses graces à propos. Attentif dans ses discours à ne blesser en

rien la liberté des autres, il ne l'étoit pas moins à ſoutenir ſa dignité, & il poſſédoit parfaitement cet art difficile de s'abaiſſer ſans s'avilir. Senſible, humain & bon, (quoique, lorſqu'il le falloit, inexorable), il uſoit ſouvent de clémence, & pardonnoit autant qu'il le pouvoit.

Un vieux Cavalier qu'on menoit à la potence, découvrant ſon ſein, & regardant le Vicomte de Turenne en face, *mon Général*, dit-il, *ne ſouille point la gloire de tes belles actions en faiſant mourir par la main d'un bourreau un vieux ſoldat tout cicatriſé, qui a affronté mille fois la mort ſous tes étendarts.* Le Vicomte, attendri, lui pardonna.

Hiſtoire du Vicomte de Turenne, liv. II, pag. 163.

Semblable au grand Scipion qui eſtimoit infiniment plus de contribuer à la conſervation d'un ſeul citoyen, que de faire mourir mille ennemis.

Capitolin remarque que l'Empereur

Antoninus Pius répétoit ſouvent cette maxime de Scipion, & la mettoit en pratique.

Antoninus Pius Scipionis ſententiam frequentabat, quâ ille dicebat, malle ſe unum civem ſervare, quàm mille hoſtes occidere.

Capitol. cap. 9.

L'amour des ſoldats pour M. de Turenne étoit auſſi naturel & fondé, que la douleur & la conſternation qui accablerent l'armée à la mort de ce grand homme : mais que les ſoldats s'écriaſſent, en s'arrachant les cheveux, *notre pere eſt mort, nous ſommes perdus ! qu'on nous mene au combat, nous voulons venger la mort de notre pere ;* que les Officiers Généraux délibérant long-tems ſur les meſures qu'il falloit prendre, mais ſans ſe fixer à aucune, les ſoldats s'écriaſſent à pluſieurs repriſes, *lâchez la pie, elle nous conduira*, (Hiſt. du Vicomte de Turenne, liv. VI, pag. 583) ; cette juſte douleur, cet excès de confiance auſſi juſte que frap-

pant, n'exclura jamais ni l'amour, ni la confiance des soldats généralement pour tous leurs Supérieurs, de grade en grade, comme pour celui-là même que sa haute dignité place à la tête des armées ; ils doivent tous ces mêmes sentimens de respect, d'amour & de confiance à tous ceux qui les commandent, depuis le Général jusqu'au grade le plus inférieur qui les touche & les subordonne.

Un soldat du Régiment de Champagne, par l'action la plus déterminée, exposa sa vie pour sauver son Caporal, & la Compagnie entiere demanda qu'à la premiere occasion le soldat fût fait Caporal lui-même : ce qui fut accordé sur le champ ; on l'élut Caporal surnuméraire, en attendant une vacance. Ce même soldat, devenu Capitaine de Grenadiers, demanda la lieutenance de sa Compagnie pour son ancien Caporal, & l'obtint.

Un Cavalier, Maréchal de la Compagnie du Marquis de Croix dans l'ancien Régiment de Beauvillier, voyant dans

une action de guerre son Capitaine dans le plus grand danger, se jette au milieu des Gendarmes Prussiens qui l'entouroient & alloient l'accabler, pare nombre de coups que plusieurs Gendarmes portoient tout-à-la-fois à son Capitaine, tue & met en fuite avec lui tout ce qui l'environnoit, & ne veut accepter pour récompense que quelque peu d'argent qu'il n'ose refuser par respect. Le Marquis de Croix, touché de cette action & de son désintéressement, lui offre, lorsqu'il aura son congé, une maison & un établissement de Maréchal dans ses terres. Il refuse tout, & n'espere, dit-il, au bout de sa carriere, que les Invalides, qu'il ne croit point avoir encore mérité.

Toutes les Loix des Lacédémoniens (peuple de soldats), tous leurs Réglemens, leur éducation, en un mot, toutes les constitutions de leur République tendoient à faire des hommes de guerre, jamais des esclaves, mais toujours des hommes aussi confiants que soumis, des

vrais ſoldats. Les armées Lacédémonienes ne demandoient jamais combien les ennemis étoient, mais où ils étoient. Leur confiance en tous leurs Chefs étoit égale & entiere. Les ſoldats ne ſçavoient qu'aimer, & obéir aveuglement ; ſuivant en tout la conduite admirable, quoiqu'en apparence bien ſinguliere, de cet Officier, dont le grand Cyrus loua extrêmement l'action (*qui ayant le bras levé pour frapper l'ennemi, dès qu'il eut entendu ſonner la retraite, s'arrêta tout court, regardant ce ſignal comme une défenſe de paſſer outre*).

Xenoph. in Cyrop.

Les vieux ſoldats de Sparte, de Philippe, de Pyrrhus, d'Iphicrate, d'Annibal, de Fabius, de Marcellus, ajoutoient aux loix invariables & indiſpenſables de l'obéiſſance, l'amour & la vénération pour leurs Généraux ; ſi leurs Chefs étoient vraiment leurs amis & leurs peres, ils en étoient tout auſſi véritablement les oracles

& les idoles ; accoutumés à aimer & à vaincre, ils ne connoissoient jamais ni méfiance, ni obstacle, ni danger. Le murmure, la crainte, le moindre doute d'un succès, n'entroient jamais dans les ames de ces guerriers. La confiance leur montroit par-tout la victoire. C'est aussi cette raison qui fit que Scipion choisit toujours par préférence les plus anciens soldats, surtout les soldats qui avoient servi sous M. Marcellus, & que les successeurs de Fabius & d'Iphicrates employerent toujours de préférence des soldats glorieux qui avoient mérité de porter le nom de leurs Généraux. Les uns & les autres les croyoient les mieux disciplinés & les plus propres à tout par leur longue expérience.

Quemadmodum quondam Fabiani milites Romani appellati sunt, sic Iphicratenses apud Græcos in summâ laude fuerint.

Cornel. Nepos, seu Œmil. Prob. de vitâ excell. Imperat. pag. 67.

Hist. Rom. tom. VI, pag. 280.

Que

Que ne pouvoit-on pas attendre de guerriers ainsi accoutumés à l'obéissance, si pleins de respect pour l'ordre du Général & pour les loix de la discipline? Que de traits semblables d'amour, de soumission & de confiance dans les armées Romaines, particulierement sous Camille, sous Valere, sous Marius, Brutus & César!

Camille monte à cheval, & parcourant les rangs: Soldats, dit-il, avez-vous oublié ce qu'est l'ennemi, ce que vous êtes vous-mêmes, & qui je suis? L'ennemi, qu'est-il autre chose pour vous, qu'une perpétuelle matiere de courage & de gloire? Camille est interrompu par les acclamations des soldats! Suivons notre Général, s'écrient-ils, suivons Camille; nos vies, ainsi que nos cœurs, sont à lui.

Hist. Rom. tom. II, pag. 489.

Soldats, leur dit Valere .... il s'agit maintenant de marcher avec moi sous la protection des Dieux contre les Samnites, pour mériter un triomphe tout nouveau,

& dont vous aurez les premices. Auſſi-tôt l'armée entiere pouſſe des cris de joie & d'applaudiſſement. Les troupes, remplies d'allégreſſe, de confiance & d'ardeur, ſortent du camp pour qu'on les mene au combat.

Hiſt. Rom. tom. III, pag. 66.

Voilà de l'eau devant vous, crioit Marius à ſes ſoldats, mais il faut l'acheter par le ſang. Tous élevent la voix à ce mot, tous crient : Menez-nous donc aux ennemis, pendant que notre ſang n'eſt pas encore épuiſé, & deſſéché par la ſoif !

Hiſt. Rom. tom. IX, pag. 390.

Brutus, au paſſage du fleuve de l'*Oubli*, voit les Romains effrayés ; Brutus, ſans ſe déconcerter, arrache des mains d'un Porte-Enſeigne ſon drapeau, & s'écriant : *Soldats, bientôt ce drapeau & votre Général ſeront ſur l'autre bord* ; il paſſe le fleuve, & il eſt ſuivi de toute l'armée.

Hiſt. Rom. tom. VIII, pag. 458.

FREINSHEM

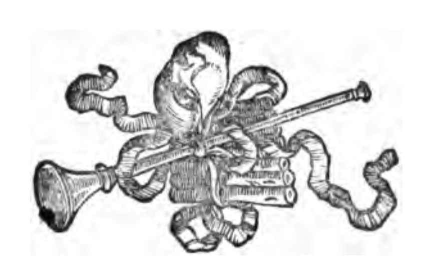
« Jamais Chef de guerre n'eut tant de
» créance ſur ſes ſoldats que Céſar, dit
» Montaigne. Au commencement de ſes
» guerres civiles, les Centeniers lui of-
» frirent de ſoudoyer chacun de ſur ſa
» bourſe, un homme d'armes; & les gens
» de pied, de le ſervir à leurs dépens :
» ceux qui étoient plus aiſés, entrepre-
» nans encore à défrayer les plus néceſ-
» ſiteux..... Une ſienne ſeule cohorte
» ſoutint quatre légions de Pompeius plus
» de quatre heures, juſqu'à ce qu'elle fut
» quaſi toute défaite à coups de trait, &
» ſe trouva dans la tranchée cent trente
» mille fleches. Un ſoldat, nommé *Scæva*,
» qui commandoit à l'une des entrées,
» s'y maintint invincible, ayant un œil
» crevé, une épaule & une cuiſſe per-
» cées, & ſon eſcu fauſſé en deux cents
» trente lieux ».

Eſſais de Montaigne.

Suetone rapporte ce fait admirable dans la vie de César, en exagerant moins que Montaigne; il dit que le bouclier de *Scœva* fut percé de cent vingt coups, & non *en deux cents trente lieux*, centum & viginti ictibus scuto perforato.

Suetone, §. 68.

Un homme qui a trente légions à son service, aura toujours raison; c'est la meilleure de toutes les dialectiques, dit un. . . . . On ne sauroit en disconvenir, pourvu toutefois que les guerres que cet homme entreprend soient effectivement justes, & que ses légions soient composées de soldats.



CHAPITRE IV.

Aux bas-Officiers.

SOLDATS intermédiaires entre les Officiers & les ſoldats, connoiſſez vos devoirs & votre autorité ; quoiqu'en apparence fort peu étendus, ils ſont l'un & l'autre ſans bornes, puiſque vous pouvez autant ſur le ſoldat, que vous devez à l'Officier ; votre grade eſt plus particuliérement qu'aucun autre, un état de pouvoir & d'obéiſſance, il exige indiſpenſablement & davantage l'exemple des deux.

Votre premiere étude eſt la parfaite connoiſſance de ceux auxquels vous commandez ; il ne vous importe pas moins d'étudier ceux qui vous commandent.

Votre ordre, votre miniſtere eſt la baſe, le pivot de toute diſcipline, c'eſt ſur vous que roulent le détail & l'exécution de toute eſpece de ſervice ; vos fonc-

tions les embrassent, les préparent toutes. Que de devoirs ! n'en omettez aucun, n'en négligez, n'en dédaignez aucun, ils sont tous aussi importans qu'honorables.

César, parlant du siege d'Avaricum, dit que c'étoit sa coutume de se tenir nuit & jour près de ses ouvriers qu'il avoit en besogne.

Cum Cesar ad opus consuetudine excubaret.
De bello Gallico, lib. VII, c. 3.

Quoiqu'on puisse exiger de vous, quoiqu'on vous ordonne, c'est toujours & en tout votre Maître, votre Roi que vous servez ; honorez, chérissez tous vos services.

Soyez plus doux que severes, plus fermes que violents & durs ; faites-vous obéir, punissez, vous en avez le droit ; mais que ce soit en tout tems sans humeur & sans colere. Voudriez-vous offenser, outrager en punissant ? Ménagez vos compagnons, ne les avilissez jamais par des traitemens, par des termes inju-

rieux ; vous ſortez de leur ſein. Oſeriez-vous rendre votre ancien état mépriſable, en déshonorant votre état actuel ?

Oubliez ſur-tout & bien ſincèrement vos anciennes querelles avec eux, vos plus petites diſcuſſions d'autrefois. L'Empereur Adrien, qui avoit été ſoldat comme vous, ayant rencontré un ancien camarade qui l'avoit fort offenſé, lorſqu'il n'étoit encore que ſoldat, lui cria : *Maintenant tu n'as plus rien à craindre.*

Hiſtoire Rom.

Quand M. de Chevert, devenu Lieutenant-Général des armées du Roi, fut élevé au grade d'Officier dans le Régiment de Beauſſe, il fut trouver un ſoldat de ce même Régiment, de la Compagnie de la Coſte, & lui dit : *Nous ne nous ſommes jamais trop aimés, je ne ſçais pas pourquoi, car nous ſommes de braves gens l'un & l'autre ; uniſſons-nous à préſent, & regardez-moi comme votre meilleur ami.*

En effet, il n'eſt point de marque

d'amitié, ni de ſervice que M. de Chevert n'ait rendu en toute occaſion à ſon ancien camarade.

Rendez agréables toutes vos fonctions par vos manieres honnêtes ; tout ce qui commande a beſoin des cœurs ! vous particulierement, ſoldats intermédiaires, que vos anciens camarades voient ſans ceſſe, que certains pourroient jalouſer ; vous, qui continuellement parmi eux fondez, reglez & aſſurez tout ſervice ; leur averſion pour vous y porteroit coup sûrement, & vous joindriez à cette douleur celle d'une haine toujours méritée, &, ſi on y faiſoit attention, les plus grands obſtacles à votre avancement.

Un bas-Officier, homme cruel & barbare, ſans avoir égard à la diſette du moment, dans un tems de la plus grande cherté, preſque de famine, & dans un petit lieu qui ne devoit pas exiger la derniere tenue, vouloit cependant que les ſoldats fuſſent toujours poudrés, comme dans une garniſon, comme dans une grande

parade (à blanc). Un ſoldat, homme très-eſtimable, & hors du ſervice, lui dit avec reſpect, & comme en badinant, *que rien ne figuroit plus mal que la tête blanche & l'eſtomach creux, & qu'il lui paroiſſoit fâcheux de mettre toute la fleur du froment ſur la tête, n'ayant que le ſon dans le corps.* Le bas-Officier, loin d'en rire, loin de s'attendrir même d'un propos qui n'avoit rien de rebelle, mais très-ſage au contraire & fort intéreſſant, s'emporta juſqu'à oſer frapper le ſoldat, qui ne répliqua plus, qui ne ſe plaignit pas même, penſant qu'en pareil cas, le ſeul déshonoré eſt celui qui frappe. Les Supérieurs, inſtruits de cette double barbarie, caſſerent le bas-Officier, & bien-tôt après le renvoyerent.

Portez, rendez les ordres que vous recevez dans leur plus grande netteté, à la lettre, dans la préciſion la plus exacte, & quels qu'ils puiſſent être, rendez-les d'une façon à les faire reſpecter; gardez-vous de les jamais trouver & montrer

comme durs, ou extraordinaires; trouvez-les toujours convenables, néceſſaires & à propos ; applaudiſſez, on applaudira ; obéiſſez, on obéira : on n'a vu que trop ſouvent rire ou murmurer dans les chambrées des ordres qu'on y portoit, & à la honte de quelques bas-Officiers, on n'en a vu que trop ſouvent profaner ce moment auguſte par le conſentement criminel qu'ils y donnoient, peut-être même par leurs propres riſées.

Cachez les fautes légeres de vos compagnons autant que vous le pourrez, pourvu que le ſervice du Roi n'en ſouffre point; ſouvent une ſemonce douce & ſecrette fait plus d'effet que le châtiment encouru, & ces petites graces vous gagneront le cœur des ſoldats. Quand pour l'exactitude & le bien du ſervice, vous ſerez forcés de les reveler & d'en rendre compte, diminuez-les tant que vous le pourrez, ſans altérer le vrai, & ſans trop vouloir excuſer, vos Supérieurs vous ſauront toujours gré de ne pas vouloir nuire, pourvu que vous ſoyez fideles.

Ne faites que les rapports d'uſage & de votre miniſtere ; & ſur le chapitre de la plainte, n'allez jamais au-delà de votre devoir, à moins que ce ne fût pour quelque cas grave, dont les Chefs duſſent être néceſſairement inſtruits. Votre fonction eſt de rendre compte, & de ne jamais ſervir la paſſion des Supérieurs, qui pourroient être coleres, méfiants ou ſoupçonneux.

S'il étoit poſſible qu'aucun d'eux vous mépriſât aſſez pour vous croire capables de rapports & d'eſpionage, qu'il vous chargeât d'éclairer la conduite de vos autres Supérieurs, de vos égaux ou des inférieurs qui ne vous ſont point confiés, refuſez promptement avec reſpect & nobleſſe, ajoutez même, vous le pouvez, que l'ambition ne vous portera jamais à parvenir par des moyens bas & honteux.

N'ayez jamais celle de vous élever aux dépens des autres par la médiſance & par la calomnie; vous vous égareriez du chemin de l'honneur & de la vertu. Méritez les grades, ſans les envier à vos concur-

rens ; évitant cet écueil honteux, vous y arriverez, & vous en ſerez dignes ; l'envie, la jalouſie, en vous rendant injuſtes, pourroient vous en éloigner ; l'honneur & l'émulation vous les aſſurent.

Soldats intermédiaires, vous êtes préciſément dans nos troupes ce qu'étoient autrefois dans les armées Romaines, *les vétérans*, & *les Chefs conducteurs des manipules ;* votre ordre, votre miniſtere eſt le même ; vous tenez le même rang parmi nous, vos fonctions ſont également importantes, & acceſſoires à tout le détail du ſervice ; vous en tenez, vous en embraſſez les innombrables branches ; vous êtes comme eux les premiers moteurs, les inſtrumens journaliers & toujours actuels, les vrais conſervateurs de la diſcipline, les véritables gardiens des loix & de toutes les conſtitutions militaires.

Servatores diſciplinæ, cuſtodes rei militaris, veterani, & manipulorum Duces.

Faites-vous reſpecter de vos compa-

gnons, ils vous aimeront ſans vous craindre, ou leur crainte ſera celle de l'amour; fréquentez-les ſans habitude & ſans orgueil; ayez toujours avec eux (ce qu'il eſt ſi facile & ſi néceſſaire d'allier) le ton de Supérieur & celui de camarade, hors du ſervice, comme dans le commandement.

Quoiqu'il n'y ait jamais que la guerre & les combats effectifs qui faſſent les hommes guerriers, les vrais ſoldats, exercez les vôtres à tous les travaux militaires, & parmi les images des combats; ne leur demandez jamais dans ces exercices (autant qu'il pourra dépendre de vous) que ce qu'ils devront faire un jour devant l'ennemi : d'ailleurs obéiſſez, c'eſt votre premiere loi, & la plus sûre leçon que vous puiſſiez faire à ceux qui vous obéiſſent; montrez la plus grande activité & le plus grand zele pour tous les exercices & pour l'exécution de tous les ordres en général; n'en interprétez jamais aucun, demandez toujours l'explication de ceux que vous

pourriez ne pas entendre ; que votre conduite ſoit en tout l'exemple de la volonté & de la ſoumiſſion la plus parfaite ; ménagez dans ces exercices, comme dans tous les momens, vos anciens compagnons ; ſoyez patients & indulgents pour les nouveaux ; c'eſt particuliérement à vous à plaindre, à conſoler, à dédommager les uns ; à ſecourir, à encourager les autres ; à leur montrer tout facile, tout honorable, tout beau ; à les endurcir aux peines, aux fatigues ; à les rendre propres à ſoutenir tous les travaux ſans plainte & ſans murmure, ſouples & dociles aux loix de la diſcipline, toujours contents & joyeux, & toujours déterminés à vaincre, ou à mourir dans le combat ; c'eſt à vous principalement à leur dire & à les convaincre, que périr les armes à la main, ſur un champ de bataille, au milieu des ennemis, eſt la fin la plus douce, & la façon de ſortir de ce monde la plus heureuſe, comme la plus glorieuſe.

« La mort eſt plus abjecte, plus lan-

» guissante & plus pénible dans un lit
» qu'en un combat : les fievres & les
» cauteres, autant douloureux & mortels
» qu'une harquebuzade ; qui feroit fait à
» porter valeureusement les accidents de
» la vie commune, n'auroit point à grossir
» son courage pour se rendre gendarme ».

Essais de Montaigne.

C'est à vous à conserver & à former des hommes, des soldats dignes de votre patrie & de vous ; c'est à vous à leur apprendre & à leur montrer un jour, par votre propre exemple, qu'il n'est point de barrieres que la vertu ne force, & qu'elle se fait rendre tôt ou tard, indépendamment des races & de la naissance, les honneurs qui lui sont dus.



CHAPITRE V.

Aux Officiers.

COMPAGNONS des ſoldats ! ſoldats d'un autre grade, quelque élevé qu'il ſoit, n'oubliez jamais ce titre honorable ; il eſt votre eſſence ; honorez, chériſſez vos compagnons d'armes, vos patriotes, vos vrais amis ; ils ſont tous vos camarades, & dignes de l'être par tous les ſacrifices qu'ils ont fait comme vous, avec vous, & plus que vous ; conciliez-vous leurs eſprits, & gagnez leurs cœurs par des manieres douces, honnêtes & prévenantes. On ne peut pas faire du bien, le même bien à tous, mais on peut témoigner de la bonté à tous. *C'eſt une monnoie*, dit un ancien, *dont pluſieurs ſe contentent, & qui n'épuiſe point les tréſors de l'Officier, ni du Général.* Traitez-les avec politeſſe, faites valoir leurs ſervices,

ſervices, relevez leurs belles actions, comblez-les de préſents, & toujours de louanges (ſi ſouvent au-deſſus des préſents); aſſaiſonnez vos reprimandes mêmes d'un air de bonté & de cordialité. Ce ton les temperera, les rendra aimables; l'effet n'en ſçauroit être douteux. Tous les ménagemens de l'amitié s'allient avec la nobleſſe & la dignité du commandement; ils font plus, ils l'aſſurent, ils l'embéliſſent. L'air de dureté, de fierté, le rendent inſupportable. Compagnons des ſoldats! qui que vous ſoyez, voici le plus grand modele; écoutez, imitez Scipion. Sa bonté éclatoit juſques dans les châtimens; il ne les employa qu'une fois, & bien malgré lui; ce fut dans la ſédition de Sucrone, qui demandoit néceſſairement qu'on en fît un exemple. *Il avoit cru*, dit-il, *s'arracher à lui-même ſes entrailles, lorſqu'il ſe vit obligé d'expier par la mort de trente hommes la faute de huit mille.*

Tum ſe haud ſecùs quàm viſcera ſecan-

tem ſua, cum gemitu & lacrymis triginta hominum capitibus expiaſſe octo millium ſeu imprudentiam, ſeu noxam.

Capitol. lib. 8, nº. 32.

Céſar étoit doux & affable, mais ferme & ſévére; la neuvieme légion s'étant mutinée auprès de Plaiſance, il la caſſa, plein de douleur, mais avec ignominie.

Comment. de Céſar (1).

Soyez juſtes. L'exercice de la juſtice eſt proprement la fonction de ceux qui ſont conſtitués en dignité & en autorité; c'eſt par elle ſeule qu'on peut être digne de commander aux hommes; c'eſt par cette vertu, c'eſt à proportion du zele pour la juſtice, que les peuples, les nations regarderent comme leurs protecteurs & leurs peres, ou comme leurs

---

(1) Les Commentaires de Céſar devroient être le breviaire de tout homme de guerre, comme étant le vrai & ſouverain patron de l'art militaire.

Eſſais de Montaigne.

perſécuteurs & leurs tyrans, ceux qui les gouvernoient.

Compagnons des ſoldats ! qui que vous ſoyez, après votre amour pour eux, qui eſt celui de la juſtice, il n'eſt pas d'exemple que vous ne leur deviez, & le plus eſſentiel, le premier eſt celui de la diſcipline, de la plus rigide, de la plus ſcrupuleuſe ſubordination. Si vous êtes leurs Chefs, qui que vous ſoyez, vous en avez vous-mêmes ; ne feroit-ce pas inviter, entraîner vos inférieurs au mépris des loix de la guerre, à l'indiſcipline, au déſordre, que de leur refuſer l'exemple du reſpect pour ces mêmes loix, pour le ſervice du Roi & pour vos propres Supérieurs ?

Les vieux ſoldats de Philippe, quoiqu'éloignés de toutes ſortes de voluptés eux-mêmes, ſe gardoient bien de déteſter tout haut ce luxe ſi prodigieux, & tous ces vices dont une partie de l'armée s'étoit infectée dans Suſe & dans Ecbatane, parce qu'à l'exemple de leurs Officiers, s'ils

ſçavoient comme eux blâmer dans leur intérieur, déteſter l'homme & le coupable, ils ſçavoient reſpecter auſſi le Monarque & le Général ; & dans ces occaſions l'unique reſpect eſt le ſilence.

De tous les maux, le plus odieux & le plus dangereux dans un corps militaire, c'eſt le murmure. La raiſon en eſt ſenſible. C'eſt que ſous un Chef murmurateur, l'Officier devient ſur le champ rebelle, & le ſoldat bientôt ſéditieux ; il eſt rare que le ſoldat murmure avant l'Officier, & plus rare encore que le ſoldat n'en égale pas, n'en ſurpaſſe pas le murmure ; mais quoi qu'il en arrive, quel qu'en ſoit l'origine, l'Officier peut toujours, s'il eſt véritablement Officier, arrêter, calmer tout murmure. Mille exemples de bonté, de diſcipline & de force dans ce genre ſont connus, il eſt auſſi beau qu'indiſpenſable de les ſuivre, ſi l'on eſt militaire & citoyen : en voici de bien remarquables, & dans le grand ; c'eſt un Souverain même qui les donne.

Un ſoldat de Charles XII oſa lui préſenter avec murmure , en préſence de toute l'armée, un morceau de pain noir & moiſi, fait d'orge & d'avoine, ſeule nourriture qu'ils avoient alors, & dont ils n'avoient pas même ſuffiſamment. Le Roi reçut le morceau de pain ſans s'émouvoir, le mangea tout entier, & dit enſuite froidement au ſoldat : Il n'eſt pas bon, mais il peut ſe manger. Ce trait fit ſupporter à l'armée Suédoiſe des extrémités qui euſſent été intolérables ſous tout autre Général.

Hiſt. de Charles XII, Roi de Suede.

Un jour le Roi Charles XII ſe promenant à cheval près de Leipſick, un payſan Saxon vint ſe jetter à ſes pieds pour lui demander juſtice d'un grenadier qui venoit de lui enlever ce qui étoit deſtiné pour le dîner de ſa famille. Le Roi fit venir le ſoldat. Eſt-il vrai, dit-il d'un viſage ſevere, que vous avez volé cet homme ? Sire, dit le ſoldat, je ne lui ai pas fait tant

de mal que Votre Majesté en a fait à son maître ; vous lui avez ôté un Royaume, & je n'ai pris à ce manant qu'un dindon. Le Roi donna de sa main dix ducats au paysan, & pardonna au soldat en faveur de la hardiesse du bon mot, en lui disant, souviens-toi, mon ami, que si j'ai ôté un Royaume au Roi Auguste, je n'en ai rien pris pour moi.

Hist. de Charles XII, Roi de Suede.

Compagnons des soldats ! soldats du grade le plus élevé, rappellez-vous toujours ces leçons de justice, de modération & de clémence, & en même tems de discipline & de fermeté ! vous sur-tout, jeunes Officiers, nouveaux compagnons des soldats ; après la loi du silence & du respect pour les ordres du Roi, après celle de la soumission la plus entiere pour vos Chefs, qui vous seront éternellement sacrées, accoutumez-vous de bonne-heure à traiter avec égard, avec indulgence & la plus grande douceur vos estimables

compagnons ! Songez ; ſçachez que la faveur, la fortune ou la naiſſance vous ont placé dans un rang, dont le ſeul mérite leur montre l'avenir ! Bien loin de vous enorgueillir, de tenter de les abbaiſſer, de les décourager, regardez-les tous comme vos égaux & vos juges, & le plus grand nombre comme vos conſeils & vos guides ; votre réputation, comme votre avancement, dépendent ſi ſouvent d'eux ! Que de fautes, que d'échecs par l'inexpérience indocile & ſuffiſante, par le mépris de ces braves gens ! Que de ſuccès, que d'avantures heureuſes par les avis, par les utiles ſecours de ces valeureux compagnons ! Vous ſerez trop heureux qu'en mille occaſions les anciens ſoldats veuillent vous inſtruire ; (le grand Turenne ne mépriſa jamais leurs réflexions, & quelquefois leurs réflexions furent les ſiennes propres). Les nouveaux ſoldats, ceux mêmes que vous avez vu arriver, que vous avez mené vous-mêmes, peuvent vous laiſſer en arriere, & vous commander un jour. Tous

les ſiécles ont eu des Faber, des Catinat, des Darnaud, des Chevert & tant d'autres ſoldats illuſtres. Ne les a-t-on pas vu laiſſer en arriere, laiſſer croupir dans l'obſcurité, dans l'orgueil, dans la fureur, des hommes nés (diſoient-ils ſeulement eux-mêmes), pour parvenir à ces hautes dignités, des Satrapes pleins d'eux-mêmes, qui voyoient avec un œil jaloux & avec une ſorte d'indignation qu'un ſoldat ſans naiſſance, mais plus brave & plus habile qu'eux, fût arrivé par degrés juſqu'aux places les plus éminentes, qu'ils croyoient n'être dues qu'à ceux qui portoient un grand nom, & qui étoient iſſus d'une illuſtre famille, comme ſi la vraie nobleſſe ne conſiſtoit pas dans le mérite & dans la vertu?

Nobilitas ſola eſt atque unica virtus. Juvenal.

Vous donc, jeunes Officiers, tendres éleves, nouveaux compagnons des ſoldats, de ces guerriers les plus éprouvés, ne voyez jamais en eux que vos amis &

vos camarades ; ils le ſont & le feront toujours, ſoit qu'ils s'élevent, ſoit qu'ils vieilliſſent & finiſſent dans leur honorable état ! Gardez-vous bien de jamais les traiter avec hauteur, d'oſer les dédaigner lorſqu'ils arriveront glorieux à votre même grade ! qui que vous puiſſiez être ! quels qu'ils aient pu être eux-mêmes (avant de porter les armes), ils ſont vos égaux. Leur promotion eſt un baptême de ſang. La vôtre eſt aſſez communément l'effet du bonheur ou de l'origine. Gravez à ce ſujet dans vos jeunes mémoires les actions brillantes de deux ſoldats Romains devenus Officiers, & dès-lors jalouſés & dédaignés des patriciens, par la ſeule raiſon d'une naiſſance moins relevée. Voici l'action du premier de ces ſoldats dans la malheureuſe campagne de Sempronius chez les Volſques.

Toute l'armée alloit être miſe en déroute, ſans un ſimple Decurion, Officier de Cavalerie, qui s'appelloit *Sextus Tempanius*. Ce brave homme voyant que tous

prenoient la fuite, & que la Cavalerie que le Conſul avoit laiſſée dans un endroit coupé de ravins, étoit hors d'état de combattre, cria à haute voix que les Cavaliers miſſent pied à terre, s'ils vouloient ſauver la République. Toute la Cavalerie obéit, comme ſi le Conſul en avoit donné l'ordre. *Si nous n'arrêtons l'ennemi*, leur dit-il, *c'en eſt fait de l'Empire ; ſuivez ma lance pour guidon ; montrez aux Romains & aux Volſques, qu'à pied comme à cheval, rien ne peut vous réſiſter.*

Hiſt. Rom. tom. II, pag. 282 & 283.

Ann. R. 332. La ſeconde eſt dans la guerre contre les Samnites.

L'armée du Conſul Cornelius ſe trouvant expoſée à un extrême danger, le courage & la grande capacité d'un Tribun des ſoldats la délivra heureuſement : *P. Decius*, qui eſt ce Tribun légionaire, apperçoit dans la forêt une colline élevée, qui commandoit le camp des ennemis, d'un accès fort difficile pour un corps de

troupes embarraſſées de bagages, mais aiſé pour des ſoldats qui ne porteroient que leurs armes. Cet Officier trouvant le Conſul dans un grand embarras, voyez, lui dit-il, cette hauteur qui eſt au-deſſus de l'ennemi, & dont il n'a pas eu l'attention de s'emparer; notre ſalut dépend de nous y loger. Je ne vous demande que les Princes & les Haſtaires d'une légion. Quand je ſerai arrivé au ſommet de cette hauteur, pourſuivez votre chemin ſans crainte, sûr de vous conſerver vous & votre armée. L'ennemi, expoſé à nos coups, ne pourra faire aucun mouvement ſans ſe mettre en danger de périr. Pour nous, ou la bonne fortune du peuple Romain, ou notre courage, nous tireront d'affaire.

Le Conſul l'ayant fort loué, & lui ayant donné le détachement qu'il demandoit, l'Officier s'avance à travers la forêt, ſurprend les Samnites, ſauve le Conſul & l'armée; & voulant attendre le jour pour ramener ſon détachement victorieux

à Cornelius ; voulant, avant tout, rendre juſtice ſur le champ à la valeur extrême de ſa troupe, & partager avec elle la gloire de ſon triomphe, voici la harangue qu'il fait à ſes ſoldats :

Votre valeur, ſoldats, leur dit-il, *eſt digne d'admiration ; tous les ſiecles applaudiront à votre hardie & heureuſe entrepriſe : mais il ne faut pas que la nuit couvre de ſes ſombres voiles un retour ſi glorieux ; attendons ici le jour, afin que le ſoleil éclaire votre entrée triomphante dans le camp.*

Hiſt. Rom. tom. III, pag. 72, 77 & 78.

Jeunes Officiers ! voilà ce que c'eſt que l'expérience, & aſſez communément ces ſoldats, ces hommes parvenus, reſpectez-les, écoutez-les : fuſſent-ils dépourvus d'une certaine éloquence, de certains agrémens dans le langage, leur vie, leurs faits, leurs ſervices parlent. Honorez-lez, recherchez-les ; quelque heureuſe qu'ait pu être votre premiere éducation dans les armes ; ce qu'ils ont vu, ce qu'ils

ont fait vous éclairera plus sûrement dans vos études militaires. Ecoutez-les surtout, ils vous aimeront, ils s'attacheront à vous, & vous verrez tout ce qu'on peut en apprendre. N'allez point, en commençant votre carriere, prendre le ton du sçavoir & de la décision. Sçussiez-vous quelque chose (ce qui est hors de toute vraisemblance), l'air de suffisance à votre âge vous couvriroit d'un ridicule qui sans doute ne s'effaceroit jamais; il vous seroit aussi funeste, qu'il seroit effectivement risible. M. le Vicomte de Turenne, que la seule simplicité d'air & de caractere prévinrent toujours, & qui détestoit à l'excès l'air d'audace & d'effronterie, même à tout âge, disoit un jour, parlant d'un de ces jeunes arrogants : *Nous allons entendre un jeune Officier qui vient de voir un camp de paix; vous verrez*, ajoutoit-il, *qu'il va mieux parler guerre que nous*. En effet on ne voit que trop de jeunes militaires bouffis d'un petit orgueil & d'un air d'importance & de capacité, qui prêteroient

à rire, ſi on ne gémiſſoit avec raiſon ſur ce qu'ils vont devenir ; car cette petite eſpece eſt déſeſpérée, elle eſt perdue à jamais ; cela doit être, elle eſt par trop ſuffiſante & par trop ignorante. Pourroit-on compter un jour ſur des écoliers indociles & vains (par la ſeule raiſon qu'ils ſont incapables) ? Non, ils le feront de plus en plus ; le vuide & la ſeule préſomption s'accroîtront journellement en eux. On a dû le remarquer de tout tems, un caractere de modeſtie, un air doux avec tout le monde, & reſpectueux pour les anciens, une envie demeſurée de s'inſtruire avec eux, la plus intime perſuaſion de ne rien ſçavoir, l'application, le recueillement, la ſageſſe, ont toujours décélé les vrais talents, & toujours annoncé des militaires d'eſpérance : tout ce qui n'a pas eu ce caractere, s'il eſt reſté dans le métier, y a croupi dans la médiocrité la plus obſcure, dans une eſpece de néant ; je finis par ces deux exemples.

Deux jeunes Officiers arrivent en mê-

me tems dans le même corps, tous deux, en apparence, avec la même envie de réussir & de plaire. Leur succès fut pourtant bien différent. L'un recherchant l'amitié générale du corps, s'attache plus particuliérement à ces hommes d'expérience (si précieux dans tous les corps), avec lesquels il ne cesse de s'instruire de tous ses devoirs ; on les lui voit remplir tous avec zele, avec cette si heureuse méfiance de soi-même, & toujours dans la crainte de faire moins bien que ses égaux, que ses jeunes compagnons, qu'il aime, mais qu'il sçait éviter quelquefois. Plein de déférence & de respect pour l'âge & pour les Chefs, on ne voit en lui qu'un esprit de soumission & d'obéissance ; il parle peu, il questionne discrétement, sans importunité, se renferme & travaille ; quelques années s'écoulent ; voilà un sujet qui se montre, il perce, & arrive insensiblement aux premieres places.

L'autre croit fort au-dessous de lui de marcher sur les mêmes traces, il tient

une conduite totalement différente ; oiſif & pareſſeux, il commence par ſe lier avec les jeunes gens de ſon âge, & les plus diſſipés ; il oſe avec eux fronder, murmurer, trouver des ridicules à tout le monde, ſur-tout aux anciens ; il n'épargne pas ſes propres Chefs, il s'en éloigne, il les fuit, il leur rend peu ; & quand le devoir l'y force, rien n'eſt moins docile, rien n'eſt plus altier & hautain avec eux ; il diſpute ſans raiſon, ſans égard, il ne cede point, il a le ton moqueur, il rit, il décide, il parle volontiers de lui, de ſa naiſſance (qui ne ſçauroit être plus ordinaire), de ſa fortuné, en un mot, de tout ce qui exiſte & ne peut exiſter que dans ſa petite & folle imagination. Qu'arrive-t-il enfin ? Ce petit être ignorant & revêche devient inſupportable à tout le corps, on le mortifie journellement, mais inutilement ; on l'abandonne. Le voilà ſans eſpoir d'avancement. S'il ne ſort point de ſon corps, du moins il ne

ſortira

ſortira jamais de ſon grade. Quelle honte ! quels exemples ! quelle leçon !

Jeunes Officiers, tendres éleves, la profeſſion que vous commencez n'eſt plus qu'un métier inſupportable & ſans gloire, quand il n'a pour baſe & juſqu'à la fin l'étude, le zele & l'obéiſſance, quand l'autorité du commandement n'eſt pas regardée comme inviolable & ſacrée, & lorſqu'enfin la diſcipline militaire & les ordres ſupérieurs ne ſont pas toujours reſpectés comme des oracles : écoutez pour la derniere fois le fameux Dictateur *Papirius Curſor*, lorſqu'il cite Fabius, maître de la Cavalerie, à ſon tribunal, & veut le faire mourir, parce que pendant ſon abſence il a combattu, malgré ſa défenſe, & quoiqu'il ait remporté une illuſtre victoire, citant l'exemple de *Manlius*, & la tendreſſe paternelle ſacrifiée à l'Etat, & s'autoriſant encore du ſupplice que *Brutus*, fondateur de la République, avoit fait ſouffrir à ſes deux enfans ; écoutez :

« Lorſque, dit-il, la diſcipline mili-

» taire étant une fois abolie, le ſoldat
» n'obéira plus au Centurion, le Centurion
» au Tribun, le Tribun au Lieutenant, le
» Lieutenant au Conſul, le Maître de la
» Cavalerie au Dictateur; lorſqu'on ne reſ-
» pectera plus les hommes ni les Dieux; que
» les ordres des Généraux & les auſpices
» ne ſeront plus obſervés; que les ſoldats
» ſans congé ſe répandront de côté &
» d'autre où il leur plaira; qu'oubliant la
» religion du ſerment, & n'ayant pour
» guide que la licence, ils ſe dégageront
» du ſervice à leur gré; qu'on ne ſe
» trouvera plus ſous le drapeau, qu'on ne
» s'aſſemblera plus à l'ordre; qu'on ne
» diſtinguera plus ſi c'eſt de jour ou de
» nuit, dans un lieu favorable ou con-
» traire, par l'ordre ou ſans l'ordre du
» Général qu'il faut combattre; qu'on ne
» ſera plus attentif à ſuivre ſon drapeau,
» ni à garder ſes rangs; en un mot, que
» la milice, au lieu d'être gouvernée
» comme elle l'a toujours été, par le ſer-
» ment & par des uſages inviolables, de-

» viendra un aveugle brigandage, ſans re-
» gle & ſans loi : Tribuns du peuple, ren-
» dez-vous reſponſables de ces déſordres
» à tous les ſiecles à venir ; chargez vos
» têtes de l'horreur de tous ces crimes,
» pour ſoutenir Fabius dans ſa déſobéiſ-
» ſance ».

Hiſt. Rom. tom. III, pag. 167 & 168.

Jeunes Officiers, Plutarque vous préſente enfin dans le tableau du jeune Marcellus le plus beau modele que vous puiſſiez vous propoſer ; le voici :

« Marcus Claudius, celui qui fut cinq
» fois Conſul à Rome, étoit fils d'un
» autre Marcus ; mais il fut le premier de
» ſa maiſon ſurnommé Marcellus, qui
» vaut autant à dire comme martial & bel-
» liqueux, ainſi comme écrit Poſidonius,
» pour ce qu'il étoit adroit aux armes,
» expérimenté au fait de la guerre, fort
» & diſpos de ſa perſonne, prompt à la
» main, & aimant de ſa nature à com-
» battre : mais il ne montroit cette âpreté

» & ardeur de combattre, qu'à la guerre
» contre l'ennemi ſeulement; car au de-
» meurant ſes mœurs étoient fort douces
» & fort atrempées. Il aima les diſciplines
» & lettres grecques, juſqu'à honorer &
» eſtimer ſeulement ceux qui en ſavoient :
» car au reſte les affaires l'en garderent
» d'y pouvoir vaquer, & de s'y exerciter
» autant comme il eût bien déſiré, pour ce
» que s'il y eût onques hommes auſquels
» Dieu, ainſi que dit Homere, fit

» Uſer en guerre & en ſanglans eſtours
» Leurs jeunes ans juſqu'à leurs vieux jours;

» ce furent les Nobles & les principaux
» hommes Romains de ce ſiécle-là, qui
» en leur jeuneſſe eurent à combattre con-
» tre les Carthaginois, en la Sicile; en
» leur fleur d'âge, contre les Gaulois; &
» en leur vieilleſſe, contre Hannibal ».

Hom. *Plut. in Marcello, pag. 191.*



CHAPITRE VI.

Des honneurs qu'on rendoit chez différens peuples aux soldats parvenus, lors de leur élection.

CHEZ LES GRECS.

LORSQU'UN soldat, après avoir obtenu diverses récompenses, méritoit d'être élevé au grade d'Officier, on assembloit l'armée, on menoit le candidat dans le lieu vexillaire (au centre des drapeaux, des étendarts & des signes, qui étoit le milieu & le vuide intérieur de la phalange) : là on le dépouilloit d'une robe ou tunique, & d'une couronne blanche ou verte, qui étoit le premier habit de reception ; on le révêtoit ensuite de l'habit de soldat, & successivement de tous les habits des différens grades qu'il avoit obtenus ; enfin on lui mettoit à la main gauche un dra-

peau, s'il étoit fantassin, ou un étendart ou un signe, s'il étoit cavalier, en lui faisant lever la tête & la main droite vers le ciel. Alors il prononçoit à haute voix, il renouvelloit ses vœux militaires & le serment patriotique. Les vœux & le serment proférés, le Commandant lui imposoit & lui ceignoit lui-même les différentes marques d'Officier, lui en revêtoit le grand habit & l'arme principale, l'embrassoit, le faisoit élever sur un bouclier, le montroit, le nommoit, & l'annonçoit à toute l'armée, avec toutes les actions de valeur & de vertu que la patrie venoit de courônner.

Inter vexilla, jusjurando facto & elato, super clypeum exercitui integro monstrabatur, nominabatur, proclamabatur promotus & decoratus miles.

Chez les Romains.

Le soldat élu étoit conduit au champ de Mars, ou par toute la centurie ou par la turme entiere dont il étoit. Un Tribun

venoit au devant de lui le recevoir, & le proclamoit Officier, en le menant dans tous les rangs de l'armée, qui répondoit par des applaudiſſemens & des acclamations. Le Tribun le conduiſoit enſuite au centre de l'armée entre la premiere tente (ou prétoire) & le lieu du ſacrifice. Là, deux Centurions venoient le prendre & l'amener aux pieds des faiſceaux, des étendarts & des enſeignes, pour y recevoir le ſerment & la foi de fidélité. La foi promiſe & le ſerment prononcé, le Tribun le reprenoit, &, ſuivi des deux Centurions, des trompettes, des cors & de toute la ſimphonie du camp, il alloit l'inſtaller lui-même à ſa nouvelle troupe, lui conféroit la robe & tous les attributs de ſon nouveau grade, & finiſſoit toujours par exhorter ſes ſoldats à ſe rendre dignes d'une ſemblable élévation.

Velites, haſtati, Principes, triarii, antepilani, pilani, primopili, optiones, aſcriptitii & accenſi, ferentarii, rorarii, funditores, ſagitarii, jaculatores, dupli-

carii, volones, ſubitarii, primani, ſecundani, tertiani, ſuccenturiati, expediti, capitecenſi, tumultuarii, ſacramento rogati, emeriti, veterani; videbant omnes, gaudebant, cantabant, & proclamabant electum militem.

CHEZ LES SCYTHES ET LES PERSES.

Le ſoldat élevé au grade d'Officier, étoit mené en triomphe par une grande partie de l'armée ſur les bords d'une riviere, d'un lac, ou d'un ruiſſeau, portant ſur lui le nombre des crânes des hommes qu'il avoit vaincus; il les montroit à ſes compagnons, qui les comptoient, & s'en réjouiſſoient avec lui à proportion du nombre. Lorſqu'on étoit arrivé aux bords de la riviere, & l'armée entiere ſe trouvant rangée en bataille, il montroit pour la derniere fois ces premiers trophées, qu'il jettoit dans l'eau. Sur le champ il recevoit du Général de l'armée, ou du Roi lui-même, s'il étoit préſent, un arc & une fléche enrichis d'or

& d'argent : *arcum ac sagittam auro argentoque fulgentes accipiebant Scythæ aut Persæ electi : tunc miles, ex ordine militum, ad primarium ordinem erat provectus :* pour lors l'élection étoit faite, & le soldat promu, avant de commencer ses fonctions, devoit tirer une fléche en l'air, & promettre de n'en jamais tirer que pour la patrie.

CHEZ LES PARTHES ET LES ARABES.

Les cérémonies de la promotion du soldat au grade d'Officier étoient les mêmes chez les Parthes & les Arabes, que chez les Scythes & les Perses : *Parthi & Arabes hoc etiam usi sunt ;* à cela près que le soldat Parthe, ainsi que l'Arabe, au lieu d'une seule fléche, décochoient autant de traits dans l'air ou dans l'eau, qu'ils avoient coupé des têtes, & finissoient par jurer qu'ils alloient devenir encore plus terribles à leurs ennemis.



CHEZ LES MAURES ET LES SARRAZINS.

Le Prince ou Général des Maures & des Sarrazins avertiſſoit l'armée par un ſignal, qu'elle ſe tînt prête, & enſuite par un diplôme qui ſe répandoit par-tout, qu'un tel ſoldat ayant mérité par ſa vertu guerriere d'être élu au grade d'Officier, un tel jour, à telle heure & en tel lieu, ſes parreins qu'il nommoit dans le diplôme, & qui étoient au nombre de douze (ſix Officiers & ſix Soldats), iroient le chercher dans ſon hamac, avec les timballes, les cimballes & autres bruits de guerre, & le meneroient avec la pompe ordinaire au quartier du Roi. Le jour marqué, le ſoldat arrivoit chargé d'un carquois couvert de lames d'argent & vuide, il étoit au milieu de ces douze parreins, dont il recevoit douze fléches, une de chacun. Il tiroit les ſix premieres ſur ſix têtes d'une eſpece de carton, d'un bois leger, ou d'écorce d'arbre, & les ſix autres ſur des arbuſtes, ſur des ſtatues,

ou ſimulacres d'homme, ou ſur des oiſeaux, s'il en paſſoit à portée de lui pendant l'inauguration. Il diſoit qu'il aimoit ſa patrie, qu'il ſavoit jouer aux échecs; qu'il n'avoit jamais craint les ennemis, qu'il en avoit beaucoup tué en homme de guerre, & jamais en traître, & que maintenant qu'il montoit au rang des Héros, il lui tardoit d'en faire encore un nouveau, & plus ample carnage.

CHEZ LES ASIATIQUES.

Le Viſir, ou autre grand Officier de la Porte, ou des autres différentes Couronnes de l'Orient, paroiſſoit ſur un balcon du Serail, ou ſur la Tribune d'élection; & s'il étoit à l'armée, ſur le promontoire du camp : là, il nommoit le ſoldat qui alloit être inſtallé dans le rang & emploi d'Officier; il faiſoit l'énumération de ſes mérites & actions guerrieres, vantoit ſa foi de Muſulman, ſon aſſiduité & ſa révérence dans les moſquées, ſa fidélité ſur-tout à la foi de Mahomet; il l'ap-

pelloit ensuite trois fois de son nom de famille & de guerre, & le créoit Officier de la part du Prophéte, du Sultan & de l'armée, à la face du soleil, du ciel & de la terre, de ses amis & ennemis, & de toute l'armée, en recevant de sa main droite la main droite du soldat élu, en signe de pacte & de renouvellement d'alliance, avec la nation, le Souverain & l'armée :

Jungantur in fœdera dextræ :

(qui est le signal général de tous les différents pactes des Orientaux). Alors un janissaire, s'il étoit dans la milice de pied, ou un homme du corps des Spahis, s'il étoit dans la cavalerie, lui portoit au son des instruments militaires, & lui ceignoit l'arme de son nouveau grade & du Corps où il servoit, & toute l'armée consacroit ce choix par les cris de guerre & de joie *alla, alla*, les queues de cheval flottant en l'air, & les clairons sonnant la charge, & tous les bruits du combat.

CHEZ LES SAUVAGES.

Les Indiens & toutes les especes de Sauvages avoient fort à cœur & tenoient pour leur plus grande fête les élections des soldats au rang de *guide*, *conducteur* ou *Officier*, ce qui étoit la même chose. Leur choix, toujours équitable, s'étendoit indifféremment sur les nationaux, alliés ou étrangers qu'ils avoient faits prisonniers, ou qui se donnoient à eux, & se joignoient volontairement à leurs troupes; & si ces étrangers méritoient la préférence sur les naturels même, ils la leur donnoient.

Sous Goacanaric, Roi de Marien dans l'Amérique, un soldat Castillan fait prisonnier chez les Sauvages, ayant été reconnu dans leurs combats pour être des plus braves, des plus adroits & des plus sages, fut élu *conducteur*, ou *Officier* de tout un canton. Les Sauvages le nommerent & le reçurent; l'élection fut unanime. Il parvint dans la suite aux premiers

grades, les commanda long-tems, & mourut parmi eux ; voici les cérémonies de cette élection.

Le Sauvage ou l'Européen qui doit être élu, rassemble ses dépouilles & ses armes, & les porte au milieu d'un cercle de soldats armés, & dansants sur les bords d'une riviere, d'un lac, ou du moins bien près de quelque source. Ce cercle est formé par des représentants des Hordes ou Tribus des environs, qui elles-mêmes sont armées en guerre, & formées en coin sur le cercle de soldats qui est en avant. La danse finie, & l'ordre donné, deux Sauvages du corps d'armée sortent des rangs, s'emparent des armes & de l'équipage du soldat étranger, ou Sauvage qui va être élu, excepté de sa tasse de coco, de bois, ou de crâne d'homme (selon la horde). Ils le déshabillent, & le couvrent sur le champ de nouveaux vêtemens, lui donnent de nouvelles armes, dont il fait dans l'instant l'expérience, en tirant sur un oiseau, bête fauve, ou

autre premier gibier qui ſe montre, ou s'il n'en paroiſſoit pas, ſur un but toujours préparé. Il pêche auſſi en jettant le filet juſqu'à trois fois, & une ſeule, ſi le premier coup de filet a été heureux. Enſuite il embraſſe tous les Chefs & tous ſes compagnons, & prononce ſon ſerment, qui eſt de défendre au prix de ſa vie & juſqu'à la mort, tous les hommes qu'il connoît, ſes camarades, ſes armes, ſes perles & ſa liberté.

Bien des Officiers Généraux, Meſtres-de-Camp & Colonels ignorent le plus beau de leurs privileges, & il eſt bien malheureux que de nos jours, ſur-tout dans les deux dernieres guerres, ils l'aient ignoré en tant d'occaſions. Ce privilege eſt celui de créer Officiers, dans le moment d'une action, les braves ſoldats qui s'y diſtinguent. L'Officier Général, en les nommant; le Meſtre-de-Camp de Cavalerie ou de Dragons, en mettant ſon ſabre ou épée de cheval dans la main du Cavalier ou Dragon; & le Colonel d'In-

fanterie, en donnant & plaçant ſon hauſſe-col au col du Soldat. Le droit du Général même, du Commandant en chef de l'armée, n'eſt ni plus poſitif, ni plus ſacré. Jamais le Roi, jamais aucun de ſes Miniſtres n'ont improuvé ces choix & ces ſortes de promotions; le plus ſimple mémoire contenant la relation du fait a toujours ſuffi pour leur confirmation, & il n'y a point eu de cas où l'époque de ces créations ſi honorables & ſi ſolemnelles n'aient fixé les dates des lettres & des brevets. Cependant aujourd'hui & depuis long-tems rien n'eſt plus rare que ces exemples; voici ceux que j'ai pu raſſembler.

M. le Comte de Buſſy Rabutin, Meſtre-de-Camp Général de la Cavalerie, fit Officiers deux Cavaliers de ſes eſcadrons à la bataille des Dunes.

Le Colonel du Régiment de Navarre fit Officier un Caporal à la bataille de Hocſted.

Le Chevalier de Ganges fit Officier un Dragon à la bataille de Luzara.

M.

M. le Maréchal de Gaſſion, pour lors Meſtre-de-Camp de Cavalerie, fit Officier un Brigadier de ſon Régiment dans les guerres de Flandres.

Dans l'avant derniere guerre M. le Comte de Périgord, Colonel de Normandie, fit Officier un Sergent de ce Régiment au ſiége de Berg-op-zoom.

La promotion du Sergent de Normandie par M. le Comte de Périgord ſon Colonel, mérite plus particulièrement d'être rapportée, moins parce qu'elle eſt plus récente, que par tout ce qu'a de mémorable un des plus grands événemens des deux dernieres guerres.

Au ſiége de Berg-op-zoom & après l'aſſaut, on vit dans le baſtion de la gauche un Sergent du Régiment de Normandie, qui, quoique toujours avec l'habit de ſon grade, portoit un hauſſe-col; on imagina avec raiſon qu'il avoit été fait Officier dans l'action; mais, pour en être plus certains, deux Officiers l'accoſterent (j'étois

de ce nombre *) pour lui demander ce qui en étoit, dans quel moment & dans quelle circonſtance il avoit mérité ſon élévation. Et voici ſa réponſe. *Oui, Meſſieurs, je viens d'être fait Officier, mon pere eſt un des Fermiers de M. le Comte de Périgord mon Colonel, il a voulu m'obliger, & il a ſaiſi cette occaſion de me faire du bien.* Frappés d'une réponſe ſi reſpectable, dont il étoit aiſé de deviner le vrai, il tarda prodigieuſement aux deux Officiers de s'en inſtruire. Bientôt ils apprirent que ce Sergent avoit fait des actions de valeur incroyables & ſi étonnantes, que M. le Comte de Périgord, ſon Colonel, avoit cru devoir le créer Officier ſur le champ & dans le fort de l'aſſaut, en lui donnant & lui plaçant lui-même ſon propre hauſſe-col.

Le droit en eſt inconteſtable, & l'uſage

---

* L'Officier avec qui j'étois eſt M. le Comte de Chouppes, Capitaine au Régiment de Cavalerie de Beauvilliers.

immémorial : quoique la plupart des Officiers Généraux, Meſtres-de-Camp & Colonels l'aient ignoré, ou négligé, la conceſſion de nos Rois & de preſque tous les Souverains n'en eſt pas moins certaine, ni, quand on ſçait la mettre en uſage, d'un effet plus étonnant dans les armées.

Dans le tems que François I. armoit Chevalier le Comte de Beaumont au centre du champ de bataille de Marignan, de Saulx-Tavannes créoit Officier à la gauche de l'armée un ſoldat qui venoit de lui porter deux piques, trois drapeaux, & une pertuiſane qu'il avoit remporté ſucceſſivement dans la même action ſur les Suiſſes : *Nous avons fait notre devoir l'un & l'autre*, dit à cette occaſion François I. au Comte de Saulx-Tavannes, *l'armée le trouve ainſi, toi en honorant la valeur de ton ſoldat, & moi en créant Chevalier mon brave Gendarme.*

« Sire, » diſoit le Chevalier Bayard à François I, « je n'ai d'autres dans ma » Compagnie que ſoldats intrépides, &

» entr'autres un fier homme, le fils d'un » de mes Tambours, qui me montre le » chemin de par-tout ; c'est un démon » d'escalades & de courage ; certes Votre » Majesté feroit un grand coup de me le » faire Officier ; son pere n'a jamais pu » le devenir, à cause, a-t-on dit, de sa » caisse & de sa casaque, & cependant » c'est un rude & maître compagnon ».

Bayard mon ami, dit le Roi, *caisses & casaques sont honorables à mon service. Faisons Officiers, tout dans ce moment, le pere & le fils ensemble, & toute la race encore, si vous le voulez, puisqu'elle est si loyale. Que ne les avez-vous faits vous-même tout seul ? n'avez-vous pas ce droit ? où sont-ils ces bons & braves soldats ? faisons-les venir, & je veux qu'ils soient Officiers sur l'heure. Qu'en pensez-vous, Bayard?*

Dans la marche qui précéda le jour de la bataille d'Arques, Henri IV entendant un Officier parler gascon, & précisément son véritable patois, le premier langage

du Roi, le fit approcher, & lui demanda d'où il étoit. *Sire*, répondit l'Officier, *vous avez souvent mangé du pain de mon pere*. Et où, dit le Roi. *A Nerac, Sire, où mon pere est encore Boulanger.* Ventre saint gris, c'est bien répondre mon compagnon, repartit le Roi, & vous qui êtes si digne d'être Officier, depuis quand l'êtes-vous ? *Du jour d'avant hier*, répondit-il, *Sire, que Monseigneur de la Tour-d'Auvergne m'a fait cette grace, & on ne l'a pas faite à mon camarade Classac, qui l'avoit méritée plus que moi, parce que sûrement Monseigneur ne le connoît pas.* Oh ! la belle parole, dit le Roi ; & moi, ajouta-t-il, je fais Officier votre Classac sans le connoître, & prendrai grand soin de vous, ventre saint gris, & de votre pere le Boulanger. Quel homme ! quels hommes ! quelle nation, s'écria Henri IV !

Philippe V, Roi d'Espagne, faisant la revue de son Régiment de Numance, le Colonel supplia Sa Majesté de vouloir

accorder quelque grace pécuniaire à un Dragon de ce Régiment, Sellier de profeſſion, qui venoit de faire des prodiges de valeur dans une action de guerre très-récente. Eh ! pourquoi de l'argent, dit le Roi, pourquoi ne l'avoir pas fait Officier ſur le champ, dès que ſon action étoit éclatante? vous ſçavez que cela doit être, & que je le veux ainſi. Sire, répondit le Colonel, j'ai craint de faire cette promotion, vu la compoſition de votre Régiment de Numance, où nous ſommes tous Chevaliers des Ordres de Malthe, de S. Jacques, de Calatrave & d'Alcantara. Et moi, dit le Roi, je le crée Officier dans l'inſtant & parmi vous, dans mon propre Régiment de Numance ; il vous honorera tous & tous nos ordres ; ſa Chevalerie vaut bien la nôtre.

Rien n'eſt plus ordinaire que ces promotions dans le militaire d'Eſpagne, dans lequel depuis très-long-tems aucune profeſſion n'exclut un brave ſoldat du grade d'Officier, ni d'arriver aux plus hauts

grades, dès qu'il eſt une fois parvenu ; en voici un exemple.

Au blocus de Namur ſous Louis XIV, un Maréchal de Camp, Eſpagnol, chargé de faire une partie de l'inveſtiſſement, marchoit à la tête de la colonne de la Cavalerie qu'il commandoit ; le cheval qu'il montoit vint à ſe déferrer ; le Maréchal de Camp mit pied à terre tranquillement, demande à ſes gens ſon tablier & ſes outils, & travaille à relever le pied de ſon cheval. La colonne pendant ce tems-là fait halte ; les Officiers François des diviſions prochaines s'approchent inſenſiblement, & ſe portent juſques à la tête de la colonne, pour ſçavoir quelle pouvoit être la raiſon de cet arrêt ſur les plus belles chauſſées du monde ; ils l'apprennent en voyant leur Général ferrer ſon cheval ; ils en témoignent toute leur ſurpriſe. Le Maréchal de Camp, qui s'en apperçoit, dit qu'on ne ſera plus étonné lorſqu'on ſçaura qu'il eſt Maréchal ferrand de profeſſion, qu'il eſt parvenu de grade

en grade, qu'il eſt devenu Capitaine, & enſuite Lieutenant-Colonel de la même Compagnie, qu'il avoit ferré pendant 20 ans; qu'arrivé au grade d'Officier Général, il n'avoit jamais diſcontinué de ferrer ſes chevaux de monture; qu'il le faiſoit maintenant, parce qu'il avoit ſes ordres de marche, & qu'il ne craignoit pas de la retarder, & que d'ailleurs il étoit enchanté de faire connoître ſa véritable origine aux ſoldats François.

Ce que firent à Marignan François I. & le Comte de Tavannes; la réponſe de ce Monarque au Chevalier Bayard; ce que firent Henri IV & M. de la Tour-d'Auvergne avant la bataille d'Arques; & enfin ce que répondit au Colonel Eſpagnol Philippe V, en créant Officier ſur le champ le Dragon pour lequel on lui demandoit une récompenſe pécuniaire; les Rois, les Généraux d'armée, les Généraux du ſecond ordre, & les premiers Chefs des Corps, ſoit Meſtres-de-Camp, ſoit Capitaines des plus anciennes bandes,

ou des compagnies de cent hommes d'armes, le pratiquerent toujours dans le plus ancien tems; les Hiſtoriens ſont auſſi inexcuſables de n'avoir pas recueilli & conſacré tant de noms & tant de hauts faits, leurs promptes & ſi glorieuſes récompenſes, que le ſont maintenant les premiers Officiers d'ignorer ou de négliger leur droit le plus magnifique, leur plus honorable, leur plus cher privilege.

N'eſt-il pas de toute injuſtice, n'eſt-il pas criant, qu'on ne trouve que dans des mémoires épars & bien rares, de ces grandes & ſi importantes anecdotes! encore faut-il avoir ſenti fortement la néceſſité de ces admirables découvertes pour ſe réſoudre à chercher & fouiller par-tout, & pour parvenir enfin à former un commencement de recueil, toujours trop peu conſidérable. L'hiſtoire ne devroit-elle pas les fournir en foule ces actions, ces récompenſes, ces noms glorieux aux armées, aux nations, à l'humanité ?

Ce fut toujours une des meilleures

maximes du Roi de Pruſſe, non de ne manquer jamais à confirmer les Officiers créés par ſes Généraux, ou le dernier de ſes Commandants, dans l'inſtant d'une action brillante (ayant cela de commun avec les autres Souverains), mais de faire toutes ſes promotions ſur le champ de bataille même dans toutes celles où il s'eſt trouvé, ſoit après la victoire, ſoit, dans le cas d'un déſavantage, après la retraite, & l'entier ralliement de ſes troupes. C'eſt dans ces différens moments là qu'il a toujours promu ſes feldt-Maréchaux, ſes Généraux de tous les ordres, Sergents Majors, Colonels, Lieutenans-Colonels, Majors, Capitaines, Lieutenants, Officiers ſubalternes, & bas-Officiers ; c'eſt pour lors qu'il a toujours accordé, avec les éloges mérités, les plus grandes & les plus petites récompenſes, décorations, grades, retraites, penſions, invalides : auſſi a-t-on vu dans ſes armées les avancements les plus ſurprenants & les plus juſtes : on y a vu un ſoldat fait

Sergent en 1757, devenu Major en 1760, fortune bien plus rapide & plus ſinguliere encore que celle du Général Daun dans les armées de l'Empereur, Major d'Infanterie au commencement de la guerre de 1756, feldt-Maréchal avant la fin de cette même guerre.

CHAPITRE VII.

De l'amitié.

L'AMITIÉ paroit être ce qu'il y a de plus doux au monde. Elle eſt l'ame de notre vie & de tous nos travaux; elle eſt l'appui naturel & le plus ſecourable de notre être, que l'abandon de ſes ſemblables ne manque jamais de mettre en proie à l'ennui & au malheur. L'homme ſans amis, l'homme inſenſible à l'amitié eſt tout ce qu'il y a de plus malheureux ſur la terre; il ne voit plus que ſa miſere, il ne fait plus que ſentir l'énorme poids,

la trifte condition de l'humanité ; les richeffes, rien ne peut remplacer l'abandon des hommes, rien ne peut remplacer le premier, l'unique bonheur, la confolation naturelle d'un mortel. C'eft l'infuffifance de notre être qui fait naître l'amitié. Elle eft l'habitude d'un commerce tendre & agréable, une charité, une difpofition à faire du bien à tous. Elle fuppofe la charité naturelle, qui embraffe tout, même au-deffous de l'homme.

Encyclopedie.

Un moineau, pourfuivi par un épervier, vint fe refugier dans le fein de Xenocrate ; il lui fauva la vie, en difant qu'il ne falloit pas trahir un fuppliant.

Point d'amitié fans vertu ; l'union de deux amis fans mœurs, n'eft point de l'amitié, c'eft une affociation odieufe qui les fait entrer en commerce de vices, & établit entr'eux une complicité réciproque. Cette union pure, ce faint nœud, ce nom fi refpectable, felon la loi fondamentale de l'amitié, ne peut être donné qu'à une liaifon qui n'a rien de vicieux.

« Hæc prima lex in amicitiâ ſanciatur, » ut neque rogemus res turpes, nec facia- » mus rogati ».

Ciceron.

Valere Maxime rapporte cette belle réponſe de *Rutilius* à un de ſes amis, qui lui demandoit une choſe injuſte, & qui, offenſé de ſon refus, le menaçoit de la perte de ſon amitié. *Quel beſoin ai-je de votre amitié*, lui répondit Rutilius, *s'il faut que pour la conſerver j'agiſſe contre les loix de la vertu?*

Valer. Maxim. VI. 4.

On demanda à Ariſtote ce que c'étoit qu'un ami. Il dit que c'étoit une ame qui animoit deux corps : & ſon grand diſciple Théophraſte, que la ſainte amitié eſt le lien dont les cœurs des hommes unis enſemble peuvent embraſſer la vertu.

L'amitié eſt faite pour le ſage, les cœurs vils & corrompus n'y ont aucun droit. Il faut des eſclaves à l'homme puiſ-

ſant, des flatteurs à l'homme riche, des admirateurs à l'homme de génie. Le ſage ſeul a des amis, qui ne s'acquierent ni par les armes, ni par l'or, mais par des ſervices réels & par une fidélité inviolable. Les bienfaits de Claude, diſoit Paſſienus, me ſont plus précieux que ſon amitié; mais l'amitié d'Auguſte m'étoit bien plus précieuſe que ſes bienfaits.

Senec. lib. 10, de benef.

« Il n'eſt rien à quoi il ſemble que » nature nous aye plus acheminés qu'à la » ſociété, &, dit Ariſtote, que les bons » Légiſlateurs ont eu plus de ſoin de l'a- » mitié, que de la juſtice. Or le dernier » point de ſa perfection eſt celui-ci. Car » en général toutes celles que la volupté » ou le profit, le beſoin public ou privé, » forge & nourrit, en ſont d'autant moins » belles & généreuſes, & d'autant moins » amitié, qu'elles mêlent autre cauſe & » but & fruit en l'amitié qu'elle-même.

Eſſais de Montaigne, tome 1, liv. 1, chap. 27, pag. 182.

« Somme, ajoute encore Montaigne, » ce ſont effets inimaginables à qui n'en » a goûté, & qui me font honorer à mer- » veille la réponſe de ce jeune ſoldat à » Cyrus, s'enquérant à lui pour combien » il voudroit donner un cheval, par le » moyen duquel il venoit de gaigner le » prix de la courſe ; & s'il le voudroit » échanger à un Royaume. *Non certes,* » *Sire, mais bien le lairois-je volontiers* » *pour en acquérir un ami, ſi je trouvois* » *homme digne d'une telle alliance* ».

Cyropedie, liv. VIII, chap. 3, §. 11. 12.

Les plus petits États croiſſent par l'union, & les plus grands ſe détruiſent par la diſcorde : il en eſt de même de toutes les ſociétés, de tous les corps, de toutes les congrégations d'hommes, de toutes les familles ; leur unique force eſt dans l'union, comme leur véritable union dans l'amitié.

Une armée toute compoſée d'amis, dit Chambor, *pourroit envahir l'univers, ſans*

rencontrer aucun obſtacle, ou l'amitié les vaincroit tous.

Plutarq. de mult. amicitiâ.

Que ne ſçait-on pas de Pylade & d'Oreſte, de Théſée & de Pirithoüs, de Niſe & d'Euryale, de Damon & de Pythias ? Que ne ſçait-on pas de l'étroite liaiſon du jeune Scipion avec Polybe qui devint ſi utile à ce jeune Romain, & qui ne lui a gueres moins fait d'honneur dans la poſtérité, que toutes ſes victoires ? de l'amitié du ſecond Scipion, & de Lelius, ſurnommé le Sage, dont Ciceron nous a tracé le plus beau tableau ? Il faut entendre Lelius lui-même (c'eſt-à-dire, les paroles que Ciceron lui met dans la bouche) ſur la parfaite union qui régnoit entre Scipion & lui.

« Pour moi, dit Lelius, de tous les » préſens de la nature & de tous ceux de » la fortune, je n'en trouve aucun que je » puiſſe mettre en comparaiſon avec le » bonheur que j'ai eu d'avoir Scipion pour » ami. Je trouvois dans notre amitié une

» parfaite

» parfaite conformité de sentimens sur les
» affaires publiques ; un fonds inépuisable
» de conseils & de secours dans les affaires
» particulieres ; un repos, une paix, une
» douceur qui ne se peuvent exprimer.
» Jamais je n'ai blessé Scipion dans la
» moindre chose dont j'aie pu m'apper-
» cevoir ; jamais il ne lui est échappé une
» seule parole que j'eusse voulu ne pas
» entendre. Nous n'avions qu'une même
» maison & une même table à frais com-
» muns, dont la frugalité étoit également
» du goût de tous deux. A la guerre, en
» voyage, à la campagne, nous avons
» toujours été ensemble. Je ne parle point
» de nos études, & du soin que nous
» avions l'un & l'autre d'apprendre tou-
» jours quelque chose : c'est à quoi nous
» passions toutes les heures de notre loisir,
» loin des yeux & du commerce des
» hommes ».

Una domus erat, idem victus, isque communis, neque solùm militia, sed etiam

peregrinationes rusticationesque communes.

Ciceron, *de amicitiâ, 103, 104.*

Indépendamment des Scipions & des Lelius, que n'a-t-on point vu dans les plus anciens Historiens, comme dans les fastes de Rome, de ces grouppes d'amis, de ces soldats à jamais célebres ? Des Fabrices & des Curius, des Papus Œmilius & des C. Luscinus, des M. Curius & des T. Coruncanius, des Philus & des Rupilius, des Mummius Maximus & des L. Paulus, des M. Cato & des C. Gallus, des P. Nasica, & des T. Gracchus, des L. Furius & des Q. Tubero, des P. Rutilius & des Aulus Virginius, dont l'union constante & mémorable fut consacrée à tous les siecles à venir.

Chers compagnons ! soldats du plus haut comme du dernier grade, vous aimez votre Roi, votre nation ! aimez-vous donc réciproquement, ou vous n'aimeriez pas véritablement votre maître & votre

patrie ; nulle autre ſociété n'a tous vos liens ; l'honneur, l'intrépidité, l'eſtime la plus mutuelle, l'intérêt le plus commun, tout vous parle en faveur de la gloire des armes ! Ecoutez la voix de l'amitié, elle eſt la plus forte, elle eſt celle de la nature, elle eſt l'eſpoir, le ſalut de l'État : par-tout où l'amitié ne trouveroit pas d'abord entre vous cette égalité parfaite, que cette même amitié l'y mette ; ce ſentiment trouva par-tout, ou fit toujours par-tout des égaux : *amicitia aut pares invenit, aut facit.* Cicerone. Les anciens l'ont diviniſée, & nos premiers peres, les premiers guerriers en ont placé l'Idole au milieu des armées, entre la Victoire & le Dieu des combats. Qu'on n'entende jamais dire dans les nôtres, dans nos armées, qu'on ne puiſſe jamais faire au militaire François l'odieuſe application de ces mots, ſi familiers dans la bouche d'Ariſtote : *O mes amis, il n'y a nul ami !*

Montaigne. Diogene Laërce, *in vitâ Ariſtotelis*, *L. 5. Segm. 21.*

L'hiſtoire Grecque nous a laiſſé un exemple de tendreſſe & de religion bien touchant.

Cleobis & Biton d'Argos, deux freres, modeles parfaits de l'amitié fraternelle, & du reſpect qui eſt dû aux parents, un jour de fête où la Prêtreſſe leur mere devoit aller au Temple de Junon, ſes bœufs tardant trop à venir, ſe mirent eux-mêmes au joug, & traînerent le char de leur mieux juſqu'au Temple.

En voici un de nos jours qui a quelque reſſemblance avec l'aventure de Cleobis & de Biton, mais bien plus religieux & bien plus remarquable encore.

Deux ſoldats du Régiment de Champagne, eſpérant trouver ſur un champ de bataille le corps de leur Capitaine & celui d'un de leurs Sergents, qu'ils avoient jugé n'être pas tout-à-fait morts, s'y tranſporterent pendant la nuit, en ayant obtenu la permiſſion de leurs Chefs; ils fouillent dans les différents monçeaux de cadavres, & reconnoiſſent avec leur Capitaine &

leur Sergent un autre de leurs camarades.
Comment les secourir ? Ils dépouillent, ils déchirent leurs chemises par lambeaux, ils y ajoutent leurs mouchoirs pour former de leur mieux des appareils & des bandages, ils leur font boire le reste de leur eau-de-vie, les embrassent, les caressent, & raniment leurs corps & leur courage, en les consolant. Que feront-ils pour les retirer du champ de bataille, pour les transporter ? Ils rêvent, ils pensent, ils cherchent çà & là, ils trouvent enfin une petite charrette à deux roues, qu'on avoit detellée, & abandonnée pendant l'action, ils y placent leurs trois compagnons, s'y attellent eux-mêmes avec un gros chien, qui les avoit suivis, & la menent pendant 2 lieues jusqu'à un hameau, où ils s'arrêtent pour secourir plus particulièrement le Sergent qui va mourir; un d'eux l'exhorte à la mort, l'autre par ses soins tâche de prolonger sa vie; le Sergent meurt, ils l'enterrent, & n'ayant point d'argent, ils donnent sa dépouille au paysan qui

leur avoit prêté le couvert & quelques autres petits secours, lui recommandant de faire prier Dieu pour son ame; ils se remettent en marche avec le Capitaine & leur autre camarade, ils arrivent enfin au camp, portent le Capitaine à sa tente, le soldat à l'Hôpital, & conduisent la petite charrette chez le grand Prévôt de l'armée, lui disant pourquoi ils l'ont prise, & l'endroit où ils l'ont trouvée, pour que le propriétaire puisse la reconnoître & la réclamer.



CHAPITRE VIII.

Discours aux Soldats sur la piété & sur la religion.

UN malhonnête homme ne craint point Dieu. Soldats, j'en appelle à vous-mêmes : Un malhonnête homme fut-il jamais un soldat ? Soldats, les dons les plus précieux sont la religion, la vertu & l'honneur ; votre essence est de les posséder. Soldats, Dieu vous commande d'obéir au Roi ; le Roi vous ordonne de servir Dieu.

La piété, la sainteté d'un homme de guerre, consistent à remplir tous les devoirs d'un chrétien & d'un brave guerrier. Tant d'intrépides soldats, comme les saints Arcade, Marin, Alexandre, Emilien, Pacome, Donatien, Rogatien, Ferreole, tribun militaire, & un de ses soldats nommé Julien, Leon, Victrice, Romain,

Ours, Vare, Martin & Victor, qui souffrit le martyre par les ordres de l'Empereur Maximien présent, après la légion Thebéene, & qui pendant qu'on le tourmentoit, tenoit les yeux au ciel, demandant la patience à celui dont elle est le don; Jesus-Christ lui apparut tenant sa croix entre les mains, & lui dit: « La » paix soit avec vous, Victor; je suis » Jesus qui souffre dans mes Saints; prends » courage, je t'assiste dans le combat »: (*Fleury, Hist. Ecclés. L. VIII, p. 401*;) tant de braves soldats ne sont honorés dans l'église, que parce qu'ils ont été bons chrétiens & bons soldats. Un homme de guerre ne sçauroit être bon chrétien, s'il n'est pas bon guerrier, & jamais il n'est meilleur guerrier, que lorsqu'il vit en bon chrétien. Le précurseur de Jesus-Christ ne disoit pas aux soldats d'abandonner leur profession, mais d'y vivre saintement. Il n'est point de vertu qu'un homme de guerre n'ait souvent occasion de pratiquer; des œuvres de paix & de zele, des œuvres de

miséricorde & de religion, des œuvres de justice & de charité, des œuvres d'obéissance & de modération, des œuvres de mortification & de pénitence; comme il n'est point d'exemple qui porte avec soi plus d'édification que celui d'un homme de guerre. Les meilleurs, les vrais soldats, qui pourroit en douter? furent toujours les soldats de Jesus-Christ. Soldats, en fut-il parmi vous, qui remplissant ses devoirs de chrétien, ayent jamais manqué, hésité à remplir tous ceux d'un brave soldat!

Soldats, mes amis, mes compagnons, leur disoit Bertrand du Guesclin! soldats, trois points; le premier, la crainte de Dieu; le second, le soin de votre honneur, plus que de votre vie; le troisieme, le service de votre Roi.

L'Empereur Marc-Aurelle rendoit compte lui-même au Sénat qu'il devoit sa délivrance & une mémorable victoire aux prieres, comme à l'intrépidité des soldats chrétiens.

Maurice, Chef de la légion Thébaine ſous Maximien, écrivoit à l'Empereur une lettre bien courte, mais bien admirable & bien digne d'être rapportée :

« Nous ſommes, Seigneur, vos ſol-
» dats, mais les ſerviteurs de Dieu; nous
» vous devons le ſervice, & à lui notre
» innocence. Nous ne pouvons point vous
» obéir pour renoncer Dieu, ce Dieu qui
» eſt le vôtre auſſi, Seigneur, ſoit que
» vous le vouliez, ou non ».

Milites ſumus, Imperator, tui, ſed tamen ſervi Dei; tibi militiam debemus, illi innocentiam.

Hiſt. ancien. tom. XI, pag. 477 & 478.

Et voici ce que les quarante Martyrs répondoient à leur perſécuteur :

« Dans la ville de Sebaſte ſouffroient
» quarante ſoldats chrétiens de différents
» pays, tous jeunes, bienfaits, braves,
» & déja conſidérables par leurs ſervices.
» Le Gouverneur Agricola ayant publié
» les ordres de l'Empereur, ils s'avance-

» rent hardiment, & dirent qu'ils étoient
» chrétiens. Il essaya de les persuader par
» douceur, de les piquer d'honneur, &
» de les tenter par des promesses; enfin
» il en vint aux menaces. Mais les mar-
» tyrs répondirent généreusement : Que
» pouvez-vous nous donner, qui égale ce
» que vous voulez nous ôter? Votre pou-
» voir ne s'étend que sur nos corps, vous
» voulez dominer sur nos ames; & vous
» regardez comme une grande injure, si
» nous ne vous préférons pas à notre Dieu.
» Vous n'avez pas affaire à des lâches, ni
» à des gens qui aiment la vie ».

Acta fin. pag. 583, ex Basil. Hom. 20. Fleury, Hist. Ecclésiast. tome III, Liv. X, pag. 63 & 64.

Les soldats Payens mêmes respectoient leurs sacrifices, leurs Prêtres, leurs temples, leurs autels, ils les défendoient au péril de leur vie. Des soldats chrétiens de nos jours auroient-ils moins de religion que les Payens, auroient-ils moins de

respect pour le vrai Dieu, que les Payens en porterent toujours au culte de leurs Idoles ? Je ne rapporterai que l'action pieuse & hardie du soldat Fabius Dorso.

C. Fabius Dorso descend du Capitole, portant entre ses mains les choses sacrées nécessaires pour un sacrifice, traverse les gardes des ennemis sans se laisser épouvanter par le bruit & les discours, & arrive au mont Quirinal. Après y avoir accompli toutes les cérémonies prescrites, il retourne par le même chemin avec une pareille gravité & une pleine confiance que la protection des Dieux dont il gardoit le culte, au péril même de sa vie, ne lui manqueroit point; il arrive heureusement au Capitole.

Hist. Rom. tom. II, pag. 446 & 447.

Après la mort d'Alexandre, Ptolomée forma le siege de Jérusalem, & le prit, parce que les Juifs craignirent de violer la loi, s'ils se défendoient le jour du sabath. Ptolomée fit donner un assaut gé-

néral ce jour-là, & se rendit maître de la place. Conduite superstitieuse, & peu militaire de la part des Juifs, mais qui prouve leur attachement à la loi & à la religion.

Respecter les Ministres de l'église & toutes les personnes consacrées à Dieu, révérer toutes les choses sacrées, ne profaner jamais les lieux saints, n'y jamais paroître qu'avec décence, assister avec édification à tous les exercices de la religion, sur-tout aux redoutables mysteres de la messe, est, selon Montecuculi, l'indispensable devoir d'un chrétien, & celui qui assure le plus celui d'un soldat.

L'épitôme du 47e Livre de Tite-Live nous apprend que Cn. Tremellius, Tribun du peuple, ayant eu une prise avec M. Emilius Lepidus, grand-Pontife, dans laquelle il s'étoit servi de termes injurieux, fut condamné à une amende. On sçait quelle étoit la puissance énorme des Tribuns du peuple, qui rendoit même leur personne sacrée & inviolable : cependant

le respect dû à la religion l'emporta sur cette magistrature redoutable, souvent aux Consuls mêmes, & à tout le Sénat.

N'est-ce pas être insensé, répete dans plus d'un endroit un Philosophe du siecle, n'est-ce pas être insensé que de se voir à tout moment en danger d'être tué, de ne pouvoir éviter ce danger sans la perte de son honneur, ou celle de son ame, & ne pas se tenir prêt de paroître au redoutable jugement qui suit la mort, & duquel dépend notre salut éternel ?

Servez Dieu en vérité, disoient Tobie mourant à sa famille, Bussy Rabutin à ses enfans, & un des plus grands Généraux de l'Europe à tout ce qui l'environnoit à la Cour & dans les armées ; servez Dieu en vérité, n'oubliez rien pour vous efforcer de lui plaire; agissez en tout avec justice; faites l'aumône ; si vous avez beaucoup, donnez libéralement ; si vous avez peu, donnez ce peu avec joie ; car c'est le moyen de vous acquérir un trésor pour le tems de votre nécessité : l'aumône délivre du pé-

Montecuculi.

ché, & donne une grande confiance devant Dieu à celui qui l'a fait ; fuyez toute forte d'impureté ; évitez l'orgueil dans vos pensées & dans vos paroles ; ne différez pas d'un moment à payer ce que l'on aura fait pour vous, & ce que vous devez aux mercenaires ; ne faites à personne ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît ; demandez toujours conseil aux personnes sages, & ayez toujours Dieu devant les yeux, bénissez-le sans cesse.

On a souvent cité le célebre entretien de Cambyse, Roi de Perse, avec son fils Cyrus. Cet excellent discours commence & finit par ce qui regarde la religion, comme si tous les autres avis sans celui-là devoient être inutiles. Cambyse recommande à son fils avant tout & sur-tout, de s'acquitter religieusement de tous les devoirs que la Divinité exige des hommes; de ne former jamais aucune entreprise, petite ou grande, sans consulter les Dieux ; de commencer toutes ses actions par implorer leur secours, & de les faire suivre

par des actions de graces ; tout bon succès venant de leur protection, qui n'est dûe à personne, & devant par conséquent leur être rapporté. C'est en effet ce que Cyrus pratiqua toujours très-exactement ; & il avoue lui-même (dans cet entretien) qu'il part pour la premiere campagne plein de confiance dans la bonté des Dieux, parce qu'il peut se rendre à lui-même ce témoignage, qu'il n'a jamais négligé leur culte.

Scipion imita le culte religieux de Cyrus. Depuis qu'il eut pris la robe virile, c'est-à-dire, depuis l'âge de 17 ans, il ne commença jamais aucune affaire, soit publique, soit particuliere, sans avoir été auparavant au Capitole pour implorer le secours de Jupiter. On voit dans Tite-Live la priere solemnelle qu'il fit aux Dieux en partant de Sicile pour l'Afrique ; & le même Historien ne manque pas de faire remarquer qu'aussi-tôt après la prise de Carthagene, il remercia publiquement les Dieux de l'heureux succès de cette entreprise.

Postero die, militibus navalibusque sociis convocatis, primùm Diis immortalibus laudesque & grates egit.

Liv. XXVI. 48.

Mais c'est ici le triomphe de Scipion dont on vante avec raison la bonté, la douceur, la modération, la générosité, la justice, la chasteté même & la religion; c'est ici, dis-je, son triomphe, ou plutôt celui de la vertu, infiniment préférable à toutes les victoires, les conquêtes, les dignités les plus éclatantes; c'est cette belle pensée de Tite-Live, lorsqu'il parle de la délibération du Sénat assemblé pour décider qui de tous les Romains étoit le plus homme de bien.

« Haud parvæ rei judicium Senatum » tenebat, qui vir optimus in civitate esset. » Veram certè victoriam ejus rei sibi quisque » mallet, quàm ulla imperia honoresve » suffragio seu patrum seu plebis delatos ».

Liv. XXIX. 14. Caracteres d'Annibal & de Scipion, Hist. Rom.

L'exemple que Cyrus & Scipion donnent à tous les Chefs & à tous les ſoldats, de commencer & de terminer toutes leurs actions par la priere & par l'action de graces, n'en eſt que plus fort dans ce tems d'erreur & de tenebres; car que n'auroient-ils point dit & fait, s'ils avoient été comme nous, éclairés des lumieres de la vraie religion, & s'ils avoient eu le bonneur de connoître le véritable Dieu? Après de tels exemples, quelle honte ne feroit-ce pas pour des Généraux, des ſoldats chrétiens de rougir de leur foi, de n'oſer paroître auſſi religieux que ces anciens, & les plus illuſtres guerriers du paganiſme!

« Socrates ne requéroit les Dieux, » ſinon de lui donner ce qu'ils ſçavoient » lui être ſalutaire. Et la priere des Lacédémoniens, publique & privée, portoit ſimplement les choſes bonnes & » belles leur être octroyées, remettant à » la diſcrétion de la puiſſance ſuprême le » triage & choix d'icelles; & le chré-

» tien supplie Dieu, que sa volonté soit
» faite ».

Essais de Montaigne.

Soldats, voyez enfin les Turenne, les Barwick, tant d'autres héros du siecle & de vos jours ! Quels lauriers, que de gloire, & toujours quel amour pour le christianisme ! Voyez sur-tout ce dernier asyle, le prix de votre valeur & de votre sang, cette heureuse & sainte retraite, ce monument auguste de la religion & de la magnificence de nos Rois ; courez-y, voyez-y tant de guerriers autrefois, & qui seroient encore invincibles par leur courage, maintenant exemples frappans & si touchans de la plus sincere piété ! Voyez comme ils s'y punissent des moindres égaremens de leur premier âge, quelle est leur pénitence, leur culte & leur foi ! Soldats, soyez dès à présent & toujours ce qu'ils furent en si grand nombre, en tout tems, & ce qu'ils sont tous ensemble à la fin de leur respectable carriere.

En 1763 M. le Marquis de Broc, Maréchal des camps & armées du Roi, chargé des ordres de la Cour pour aller inſpecter le Régiment d'Infanterie du Comte de Provence, en garniſon à Breſt, avant d'interroger ſur ſes fonctions un Caporal de ce Régiment, & voulant parcourir tous les devoirs de ſon eſcouade, lui demanda : Camarade, par où commencez-vous le matin ? *Mon Général*, répond le Caporal, *par prier Dieu*. M. le Marquis de Broc renvoya ſur le champ ce brave ſoldat, & dit : Qu'on m'en faſſe venir un autre, penſant, & bien convaincu qu'un tel ſoldat ne pouvoit négliger aucune de ſes fonctions, & qu'un tel commencement de journée aſſuroit l'accompliſſement de toute eſpece de devoir.

S. Auguſtin écrivit une lettre au Comte Boniface pour ſon édification, comme il l'en avoit prié ; il lui montre que l'on peut plaire à Dieu en portant les armes, par l'exemple de David, du Centenier de

l'évangile, de Corneille; par les instructions que S. Jean-Baptiste donnoit aux gens de guerre, sans les obliger à quitter leur profession. Mais, dit-il, quand vous vous armez pour le combat, vous devez premierement penser que votre force corporelle est un don de Dieu; vous devez garder la foi, même à l'ennemi; vous devez toujours desirer la paix, ne faire la guerre que par nécessité; n'user de violence contre l'ennemi, que quand il résiste; garder la chasteté conjugale, la sobriété, la frugalité. Il est bien honteux à celui qui n'est pas vaincu par les hommes, de l'être par ses passions; l'affluence ou la disette des biens temporels ne doit ni élever ni abbatre le courage d'un homme & d'un chrétien.

Lettre à Boniface, Ep. 189. Al. 205, n. 4.



CHAPITRE IX.

De l'enrôlement des Romains & de leur serment de fidélité.

LES Conquisiteurs & les Triumvirs étoient chargés d'aller dans les Tribus avertir, rassembler & faire conduire tous les citoyens en état de porter les armes, aux endroits & lieux marqués pour les levées, & le choix des soldats. L'examen & l'élite faite, on inscrivoit les élus dans le livre militaire, & on les marquoit à la main, ce qui consommoit l'enrôlement. Les prisonniers de guerre ou les captifs qui se donnoient ensuite à la République, étoient également inscrits dans le registre des auxiliaires, & marqués de même sur la peau & à la main, mais d'une lettre différente, pour qu'ils fussent comme consacrés à la milice.

« Captosque compungebant, & signa-

» bant in cute, ut quasi consecrati militiæ
» viderentur cognoscique possent, nec la-
» titarent; quid quod & olim nomen Im-
» peratoris in scutis, hastis, vexillis so-
» lebant inscribere, atque ex eo exemplo,
» postmodum in cute signarunt, etiam &
» in manibus ».

De militiâ Roman. pars III. Lib. 11, cap. 1, pag. 87, de militum delectu.

M. le Maréchal de Saxe proposa de marquer les Officiers, pour y engager les soldats, d'un chiffre à la main droite d'une composition comme font les Indiens, & comme faisoient les Romains avec un fer chaud, pour empêcher la désertion; ils en faisoient une fête.

Les citoyens des villes, des campagnes, & généralement de toutes les Tribus ne manquoient jamais d'arriver au jour & au lieu de la convocation, & de répondre avec empressement aux appels qu'on faisoit des lieux de leur naissance, ou de leur habitation, de leur profession & de

leurs noms. Il n'étoit jamais arrivé que ſous le Conſulat de M. Curius Dentatus II, & de L. Cornelius Lentulus, qu'on eût montré de la mauvaiſe volonté, & qu'on eût héſité à répondre à l'appel du Conſul, ou de tout autre Officier prépoſé pour faire le choix & le tirage de la milice. C'eſt que la guerre duroit depuis pluſieurs années, & qu'on en étoit bien las; l'exemple n'en fut pas moins terrible.

Curius Dentatus voulant faire les levées à l'ordinaire dans le Capitole, & faiſant appeller par leur nom, ſelon l'uſage, les citoyens qu'il jugeoit à propos d'enrôler, aucun ne répondit. Il crut que pour arrêter ce déſordre, le bien public demandoit qu'on fît un exemple. Il fit mettre dans une urne les noms de toutes les Tribus, & le ſort tomba ſur la Tribu *Pollia*, & enſuite par une ſeconde opération ſemblable à la premiere, ſur un certain citoyen de cette Tribu; il le fit citer à pluſieurs repriſes. Comme il ne ſe préſentoit point, il ordonna qu'on vendît

ſes biens. Il accourut auſſi-tôt, & en appella aux Tribuns, qui n'eurent aucun égard à ſon appel. Alors le Conſul ayant déclaré que la République n'avoit pas beſoin d'un citoyen qui refuſoit d'obéir, vendit ſes biens & ſa perſonne même. La choſe depuis tourna en coutume. Cette ſévérité fut utile, les levées ſe firent promptement. Les Conſuls partirent, Lentulus pour la Lucanie, Curius pour le Samnium.

Hiſt. Rom. tom. III, pag. 497 & 498. Valer. Max. VI. 3.

Cette nouvelle milice aſſemblée ſur les bords du Tibre, au champ de Mars, ou dans quelqu'autre campagne de Rome, étoit diviſée & incorporée dans les légions qui s'y rendoient, partie dans les troupes de cavalerie, partie dans celles d'infanterie, & chacune ſelon l'arme pour laquelle elle avoit été choiſie & tirée; mais auparavant que d'entrer dans les turmes ou décuries, dans les manipules ou cohortes, toute cette nouvelle milice

ensemble prononçoit le sacrement ou jurement militaire aux pieds des étendarts & drapeaux, qui étoient détachés des corps de cavalerie & d'infanterie, & rassemblés pour cette cérémonie, au centre de l'armée. Ces nouveaux soldats faisoient serment, & juroient solemnellement qu'ils completteroient leur enrôlement, qu'ils serviroient la République jusqu'à l'expiration de leur tems; les fantassins pendant vingt ans, & les cavaliers l'espace de dix, & qu'ils ne se retireroient qu'après ces termes, & qu'avec la permission & le congé de leurs Chefs.

« Sacramento militari jurabant se non » reversuros, nisi post completa stipendia, » id est, militiæ consecratum tempus; an- » norum viginti pro peditibus, equitibus » verò decem ».

De militiâ Roman. pars III. Lib. 3, cap. 5, pag. 96.

Dès le tems d'Auguste, la formule du serment étoit celle-là même que rapporte

Vegece, & de laquelle on se servoit sous Valentinien II, en exceptant pourtant la différence qu'avoit introduite le changement de religion. Les soldats, dit cet Auteur, jurent au nom de Dieu, du Christ & de l'Esprit Saint, & par la Majesté de l'Empereur, d'exécuter en braves gens tout ce que l'Empereur leur commandera, de ne jamais déserter, & de sacrifier leur vie, s'il le faut, pour la République Romaine.

« Jurant autem per Deum, & per » Christum, & per Spiritum Sanctum, & » per majestatem Imperatoris .... omnia » se strenuè facturos quæ præceperit Im- » perator; numquam deserturos militiam, » nec mortem recusaturos pro Romanâ » Reipublicâ ».

Vegece.

Dans le cas de l'approche de l'ennemi, & de la nécessité d'une prompte & diligente levée, le Consul recevoit le serment de chaque soldat en particulier; il

montoit au Capitole, & de-là levant deux étendarts, l'un de couleur de rose pour l'infanterie, l'autre bleu pour la cavalerie, il s'écrioit : *Quiconque veut le salut de la République, qu'il me suive.*

On appelloit ces sortes de levées & de troupes, *Subitaires.*

« Subitarii dicebantur, qui in immi-
» nenti periculo, & in maximo Reipu-
» blicæ discrimine, confusè ac raptim as-
» sumebantur & educebantur ».

De militiâ Romanâ, pars III, Lib. 3, cap. 1, de diversis militum generibus.

Ces sortes de troupes étoient ordinairement licentiées après la campagne, ou après l'expédition, ou tout au plûtard à la fin de la guerre. L'enrôlement de chaque espece de soldat qui n'étoit point subitaire, étant completté, les dix ans du cavalier, les vingt ans du fantassin, & les vingt-cinq du soldat maritime étant révolus, chacun recevoit exactement son congé absolu, & se retiroit chez lui libre

pour toujours, avec des franchises & des privileges. Mais celui qui abandonnoit ses drapeaux, ses étendarts, ou ses pavillons, sans congé ou sans mission, étoit inexorablement traité comme transfuge ; s'il ne perdoit pas la vie, il la passoit désormais dans la plus cruelle servitude ; c'étoit aux Censeurs à juger de la validité des congés ou missions, & au Conseil de guerre de prononcer la peine de mort, ou l'esclavage.

« Post confecta stipendia mittebatur mi-
» les, liber deinceps & immunis ; erant
» viginti annorum in pedite ; in equite
» decem ; annos viginti quinque nautici
» militare tenebantur. Si quis aliter se sub-
» duxisset, mors aut servitus, pœnâ pro
» transfugâ puniebatur, qui sine justâ mis-
» sione recessisset ; de missione Censores
» etiam cognoscebant ».

De militiâ Roman. pars III, lib. 3, cap. 12, pag. 104 & 105.

C'étoit dans le Capitole ou dans le

champ de Mars que les Tribuns militaires tiroient les Tribus au ſort l'une après l'autre, & appelloient à eux celle qui leur étoit échue. Enſuite parmi ces citoyens ils faiſoient leur choix, les prenant chacun à ſon rang, quatre à quatre, à peu près égaux en taille, en âge & en force, & procédoient ainſi de ſuite, juſqu'à ce que les quatre légions fuſſent complettes.

Après qu'on avoit achevé la levée, chaque ſoldat prêtoit ferment entre les mains ou des Conſuls ou des Tribuns. Par ce ferment ils promettoient *de s'aſſembler à l'ordre du Conſul, & de ne point quitter le ſervice ſans ſon ordre; d'obéir aux ordres des Officiers, & de faire leur poſſible pour les exécuter; de ne point ſe retirer par crainte, ni pour prendre la fuite, & de ne point quitter leur rang.*

Ce n'étoit point ici une ſimple formalité, ni une cérémonie purement extérieure qui n'influât en rien ſur la conduite; c'étoit un acte de religion très-ſérieux, accompagné quelquefois des plus terri-

bles imprécations, qui faiſoit une forte impreſſion ſur les eſprits, qui étoit jugé d'une néceſſité abſolument indiſpenſable, & ſans lequel les ſoldats ne pouvoient point combattre contre l'ennemi.

Les Grecs auſſi-bien que les Romains faiſoient prêter à leurs troupes ce ſerment, ou un pareil, & ils étoient fondés à le faire ſur un grand principe. Ils ſçavoient qu'un particulier par lui-même n'a aucun droit ſur la vie des autres hommes; qu'il faut que le Prince ou la République, qui en ont reçu le pouvoir de Dieu, lui mette les armes à la main; que ce n'eſt qu'en vertu de ce pouvoir dont il eſt revêtu par ſon ferment, qu'il peut tirer l'épée contre l'ennemi; & que ſans ce pouvoir, il ſe rend coupable de tout le ſang qu'il répand, & commet autant d'homicides qu'il tue d'ennemis.

Hiſt. anc. tom. XI. I. part. pag. 330.



CHAPITRE X.

De la désertion.

Tous les peuples ont eu dans tous les tems la même idée de la désertion, tous l'ont regardée comme une action honteuse & déteſtable, comme un crime digne des plus grands ſupplices. Les Germains, les Gaulois, les Allemands faiſoient pendre leurs déſerteurs à des arbres. Les Perſes les condamnoient à être crucifiés. Les anciens Orientaux & les Arabes à être empallés avec des broches de bois; & au ſupplice de la mangeoire, quand ils étoient arrêtés les armes à la main. Les Athéniens leur coupoient le pouce droit, & leur déchiroient le viſage avec un fer pointu. Les premiers Sarraſins & les anciens Eſpagnols leur coupoient le nez & les deux oreilles (ſupplice uſité en France ſous pluſieurs regnes). Le jeune Scipion l'Africain

fricain les faisoit exposer aux bêtes féroces. L'Empereur Louis II. leur faisoit crever les yeux, & l'Empereur Henri VII. les faisoit tirer à quatre chevaux.

Les Romains mettoient une grande différence du crime & du supplice, entre les esclaves ou les alliés qui désertoient, & les citoyens transfuges; tous étoient punis de mort; mais la désertion des soldats citoyens & nationnaux leur paroissoit un crime bien plus énorme; aussi leur supplice étoit incomparablement plus grand.

Les Ambassadeurs de Carthage ayant rendu à Scipion les transfuges Romains, les déserteurs furent punis plus que les esclaves; car on trancha la tête à tous ceux qui étoient du pays Latin, & ceux qui étoient Romains furent mis en croix.

Hist. Rom. tom. VI, pag. 486.

La République fut toujours inexorable pour la désertion, elle n'accorda jamais

le pardon d'un citoyen transfuge. Jamais d'amnistie chez les Romains. Celui qui avoit abandonné ses drapeaux & quitté sa patrie, n'avoit plus d'espoir d'y rentrer, personne n'eût osé lui donner asile; & celui qu'on reprenoit dans les armées ennemies, ou que souvent les ennemis eux-mêmes renvoyoient (tant on avoit horreur de ce crime chez toutes les nations), l'expioit sur le champ dans les plus grands tourmens. Il arrivoit souvent aussi que ces déserteurs, conduits au camp, périssoient par les mains des soldats mêmes; le seul Tribun, sans employer ni licteur ni bourreau, n'avoit qu'à donner le moindre signal, & dans l'instant les coupables étoient déchirés par la multitude.

« Quod si quis evasisset, non ideò
» salvus erat, quia nec in patriam ipsi
» patebat reditus, nec quisquam è neces-
» sariis tecto eum recipiebat : sicque ei
» pereundum erat, quem tanta premebat
» calamitas. Hìc lictores nulli adhibiti,
» nulli administri, nullus carnifex. Solus

» Tribunus ſignum dabat, & reos obji-
» ciebat multitudini militari.

De militiâ Romanâ, pars III. lib. 3. cap. 11, pag. 104, de militibus.

On remarqua dans Rome, que lors du plus grand relâchement de la diſcipline militaire (époque où les légions perdirent tant de leurs forces), que lorſque l'ambition vint occuper les places deſtinées à la vertu, que dans ce tems d'erreur & d'injuſtice, où les ſoldats n'étoient plus promus que par faveur, & où la vertu n'étoit plus comptée pour rien, l'étonnante émigration d'hommes, les grandes déſertions qu'il y eut alors, porterent bien moins ſur des citoyens, que ſur des étrangers, des alliés & des eſclaves, & que les citoyens fideles, les vrais ſoldats ſouffrirent, ſervirent, eſpérerent conſtamment, & n'abandonnerent jamais les étendarts.

« Poſtea tamen legionum robur infrac-
» tum eſt, prœmiaque virtutis occupavit

» ambitio, & per gratiam promoti sunt
» milites, qui consueverant per virtutem,
» tunc transfugarum fuit infinitus nume-
» rus, tunc signa dereliquerunt multi,
» aut extranei, aut servi, exceptis tandem
» de facto & de nomine civibus, exceptis
» de facto & de nomine militibus ».

De militiâ Romanâ, pars III, Lib. 4, cap. 4, pag. 109, de Centurionibus.

On remarquoit encore dans Rome, au milieu des tenebres du paganisme même, que les meilleurs, les plus fideles sujets de la République étoient les soldats chrétiens qui servoient sous les Empereurs idolâtres; qu'il ne fut jamais de transfuge parmi eux, & que particulièrement tous les chrétiens qui se trouvoient enrôlés dans la milice Romaine, souffroient les plus grandes persécutions & la mort, plûtôt que de déserter. Quel exemple de fidélité! quelle leçon pour nos armées! quel triomphe pour la religion! En effet on ne vit jamais dans les plus terribles efforts de la persécution, malgré les édits sanglans con-

tre les chrétiens, malgré la barbarie des Gouverneurs des Provinces, qui joignoient aux ordres & aux menaces un appareil épouvantable de toutes sortes de supplices, des épées, des feux, des bêtes cruelles, des fosses, des chaires de fer, des échaffauts & des potences; on ne vit jamais des chrétiens soldats, des chrétiens enrôlés dans la milice de Rome, ou dans les troupes de ses alliés, violer leur serment de fidélité, quitter leurs drapeaux, tenter leur évasion, devenir fugitifs & transfuges, pour échapper aux différens supplices qui leur étoient destinés.

Tertullien, dans son Livre de la Couronne, ainsi que M. de Fleury, dans son Histoire ecclésiastique, nous ont transmis un grand nombre d'exemples, qui prouvent l'intrépide fidélité des soldats chrétiens, la foi, le respect qu'ils portoient à la religion, comme chrétiens, & au serment qu'ils avoient juré dans la milice, comme soldats de la République; leur délicatesse même alloit, selon Tertullien,

jusqu'à vouloir mettre une différence entre les récompenses qu'ils avoient méritées à la guerre, & qu'ils recevoient en même tems que les soldats payens, pour être toujours distingués d'eux, toujours séparés, quant à la profession de foi, & toujours reconnus pour soldats chrétiens. Voici un trait qu'il rapporte à ce sujet, & que l'Auteur de l'Histoire ecclésiastique n'a point dédaigné.

« Les soldats s'approchoient couronnés » de laurier, suivant la coutume, pour » recevoir la distribution. Il y en eut un » qui se présenta la tête nue, tenant sa » couronne à la main. Les autres le mon- » troient de loin, & s'en moquoient ; les » plus proches frémissoient de colere. Il » étoit déja passé quand le bruit en vint » au Tribun. Pourquoi, lui dit-il, n'es- » tu pas comme les autres ? Il ne m'est » pas permis, répondit-il. On lui en de- » manda la raison. Parce, dit-il, que je » suis chrétien. On prit les avis, & il fut » renvoyé aux Préfets du camp : là il fut

» dégradé, & quitta ſon manteau, ſa » chauſſure & ſon épée, & fut mis en » priſon ».

Tertullien, *Liv. 11*, de la Couronne.
Fleury, *Hiſt. eccléſ. Liv. 6*, *pag. 114 & 115.*

Le même Auteur rapportant la perſécution excitée par Veterius, maître de la milice, l'an 298, ſous le Conſulat de Fauſtus & de Gallus, fait mention du martyre de S. Marcel centurion, du ſoldat Caſſien, & de quarante autres ſoldats chrétiens, qui ſouffrirent de grands tourmens à Lauriac dans le Norique, & de Florien leur compagnon, qui ſe joignit à eux, que le Préfet Aquilin fit battre à coups de bâton, & enſuite jetter dans la riviere d'*Ens*. Il nous a conſervé auſſi les noms de pluſieurs autres ſoldats chrétiens, qui, loin de fuir la perſécution & leurs étendarts, accoururent à l'échaffaut, diſant qu'ils étoient chrétiens.

Voici les propres mots de l'Hiſtoire eccléſiaſtique. « Quatre ſoldats, nommés

» Ammon, Zenon, Ptolomée & Ingenes, » s'approcherent tout d'un coup avec un » nommé Théophile, & se présenterent » devant le tribunal ».

Fleury, Hist. ecclésiast. Liv. 6, pag. 211.

CHAPITRE XI.

De la discipline militaire des Romains.

LE gouvernement & la direction des troupes Romaines surpassa de beaucoup la discipline militaire des Grecs ; celle-ci, quoique supérieure à celle des Perses, ne comprit jamais, comme chez les Romains, les moyens de sévérité pour l'exécution des réglemens & des ordonnances, ni la conservation des loix & des constitutions précises qui désignoient & marquoient les châtimens & les peines, selon la malice des actions. Chez les Grecs l'équité fut quelquefois sévere, mais l'hu-

manité toujours trop indulgente. Chez les Romains la juſtice fut toujours également auſtere, & l'humanité mieux conçue. Si le Dictateur Poſthumius fait mettre à mort ſon propre fils, par ce trait d'équité, par ce devoir, par ce principe militaire & patriotique, par cet exemple, en apparence ſi barbare, il ſauve preſque toute une légion. La mort d'un ſeul homme, ou de quelques coupables, tout enſemble, dans certaines circonſtances, épargna ſouvent beaucoup de ſang; & l'impunité, la fauſſe clémence (qui eſt toujours l'humanité mal conçue) eſt ordinairement coupable de celui qu'il faut enſuite répandre avec profuſion. Voici un exemple dans notre nation même, & dans le ſiecle dernier.

Dans un moment de calamité & d'une horrible diſette, l'Entrepreneur du pain de munition de la ville de Landau en Alſace, forcé par le manque total des denrées, fut contraint d'employer les plus mauvaiſes farines pour le pain de la gar-

nifon ; elle étoit nombreufe, & déja mécontente, au point qu'un certain jour toutes les troupes, à l'infçu de leurs Officiers, fe trouvent fous les armes, avant le lever du foleil, fur les remparts, dans tous les ouvrages, & fur la place d'armes ; la feule Cavalerie qui fut dans Landau, étoit le Régiment de Villars, déja à cheval auffi devant fon quartier, fans Officiers, lorfque le Chevalier de Vilanel, qui en étoit Lieutenant-Colonel, arriva ; il fit avertir promptement & fourdement les Officiers de fe rendre, & eut l'air de gronder les Trompettes de n'avoir pas fonné à cheval, comme pour faire croire au Régiment même, qu'on ne fe trouvoit en bataille que par fon ordre ; il envoya dire en même tems au Lieutenant du Roi, que s'il vouloit s'en rapporter à lui, le laiffer faire, & lui permettre de mener fon Régiment à la diftribution, il lui répondoit que le pain feroit pris, & l'émeute bientôt calmée. Le Lieutenant du Roi le permit. Alors

le Chevalier de Vilanel met ſa cavalerie en marche, la mene au pain, & dit au Commis chargé de la diſtribution qu'il peut la commencer. On la commence. Le premier Brigadier de la Meſtre-de-Camp refuſe le pain ; ſon Lieutenant-Colonel mettant le piſtolet à la main, lui dit : *La Roſe* (c'étoit le nom du Brigadier), *je vous ordonne de prendre le pain que le Roi vous donne.* La Roſe répond qu'il ne le prendra pas. Le lieutenant-Colonel lui caſſe la tête. Il fait avancer le ſecond Brigadier, nommé Saint-François, qui le refuſe de même ; le ſecond piſtolet eſt tiré ſur lui. Il ordonne à Deſmoulins, premier Carabinier, de prendre le pain que le Roi lui donne, ſans quoi il aura le même ſort. Deſmoulins le refuſe, & le Lieutenant-Colonel lui paſſe ſon épée au travers du corps. Il fait avancer le ſecond Carabinier, qui prend le pain ſans mot dire ; tout le Régiment de Villars défile, recevant le pain, & ſucceſſivement toute la garniſon, qu'on ramene dans ſes diffé-

rentes casernes, & la sédition est appaisée.

L'action de ce Lieutenant-Colonel, qui semble d'abord d'une barbarie atroce, est pourtant dans l'humanité, comme dans la vraie discipline, une conduite des plus nerveuses & des plus admirables, puisque par la seule perte de trois hommes, elle sauve une garnison révoltée, qui alloit se porter aux dernieres extrémités, & que tout au moins il eût fallu décimer.

La police militaire des Romains ne se soutint que par des traits semblables, en portant les châtimens militaires jusqu'à la plus grande rigueur, & en ne s'écartant jamais de leurs loix, en tout inexorables.

La fermeté des Romains à maintenir la discipine militaire contribua plus à leurs victoires que la multitude, que la force même de leurs armées. Pénétrés de l'amour de la patrie, toujours attachés au bien public, ils sentirent le besoin de la discipline & des peines indispensables, &

proportionnelles pour sevir contre la licence & les désordres, pour arrêter les crimes, & punir sans rémission les criminels.

Le devoir des Censeurs embrassoit tout; leurs fonctions étoient d'éclairer & de rendre compte de la vie & des mœurs de tout citoyen, comme de chaque soldat, & de noter d'infamie tous ceux qui l'avoient mérité, même dans l'ordre équestre, & dans celui des Sénateurs.

« Censorum officium erat describere » cujusque militis mores & vitam, & » ignominiâ notare quemque civem, etiam » eos qui senatorii aut equestris essent » ordinis ».

De militiâ Romanâ, pars III, Lib. 1, cap. 9, pag. 40.

Dans Rome on examinoit la conduite des Patriciens & des Chevaliers, avec la même sévérité que celle des gens du peuple, & les hommes en place usoient sans égard & sans partialité de toute l'au-

torité de leur charge pour réprimer les vices. Doux ſans foibleſſe, & ferme ſans auſtérité, Scipion dans ſa cenſure lutta contre les mauvaiſes mœurs & les abus de toute eſpece qui s'introduiſoient dans le ſervice militaire & dans Rome, mais ſans jamais croire devoir s'en rapporter à lui ſeul, lorſqu'il s'agiſſoit de flétrir un citoyen ; nous en avons une preuve dans la maniere dont il ſe conduiſit à l'égard d'un Chevalier Romain, qui ſe nommoit *C. Licinius Sacerdos*. Dans la revue des Chevaliers, lorſque le tour de celui-ci fut venu de ſe préſenter devant les Cenſeurs, Scipion dit à haute voix : *Je ſçai que C. Licinius s'eſt parjuré, & ſi quelqu'un veut l'accuſer, je ſervirai de témoin*. Perſonne ne ſe préſenta. Alors Scipion adreſſant la parole à Licinius, lui ordonna de paſſer. *Je ne vous noterai point*, lui dit-il, *afin qu'il ne ſoit pas dit que j'ai fait à votre égard les fonctions d'accuſateur, de témoin & de Juge*. Sur quoi Ciceron fait cette réflexion :

« Itaque is cujus arbitrio & populus » Romanus, & exteræ gentes contentæ » esse consueverant, ipse suâ conscientiâ » ad ignominiam alterius contentus non » fuit ».

Cicer. pro cl. n°. 134.

Quoique le service fût rude sous Papirius Cursor, & qu'il fût très-sévere pour la discipline, parce qu'il étoit lui-même accoutumé & endurci au travail, on raconte de lui un fait assez plaisant :

Un Préteur de Prénefte qui servoit parmi les Alliés, ayant reçu ordre dans une bataille de faire avancer ses troupes aux premiers rangs, n'avoit obéi que lentement & nonchalamment, par la crainte du danger. Après le combat Papirius se promenant devant la tente de cet Officier, le manda. Lorsqu'il le vit arrivé, il ordonna à un Licteur de préparer sa hache. A ce mot, le Prénestin trembla de tout son corps. Papirius, qui ne vouloit que lui en faire la peur, dit au Lic-

teur, *viens couper cette racine, qui embarasse le chemin où nous sommes*, & le condamna seulement à une amende. Le Prénestin se retira, bien content d'en être quitte pour une légere somme d'argent.

Hist. Rom. tom. III, pag. 219.

« On corrompt l'office de commander, » dit Montaigne, quand on y obéit par » discrétion, non par subjection. Et P. » Crassus, celui que les Romains estimerent cinq fois heureux, lorsqu'il étoit » en Asie Consul, ayant mandé à un Ingénieur Grec de lui faire mener le plus » grand des deux mâs de navire qu'il avoit » vu à Athenes, pour quelque engin de » batterie qu'il en vouloit faire; celui-ci, » sous titre de sa science, se donna loi » de choisir autrement, & mena le plus » petit, &, selon la raison de l'art, le » plus commode. Crassus ayant patiem» ment ouï ses raisons, lui fit très-bien » donner le fouet, estimant l'intérêt de

» la discipline plus que l'intérêt de l'ou-
» vrage ».

Essais de Montaigne.

La discipline des Romains ne souffroit ni retard, ni relâchement, ni la moindre injustice ; cette discipline étoit quotidienne & graduelle, *quotidiè . . . . . & à primo usque ad ultimum.*

Si les Tribuns avoient le droit de punir les soldats, les Consuls avoient ce droit sur eux-mêmes, & ainsi de grade en grade, soit en descendant, soit en remontant, du soldat au Dictateur, & toujours avec connoissance de cause, & avec les formes les plus égales & les plus équitables. La justice étoit prompte, une & distributive. Le seul Général, le seul Chef suprême de l'armée pouvoit punir, sans informer, sans instruire, & sans Conseil de guerre.

« Pœnas irrogandi jus habebant in mi-
» lites Tribuni, in Tribunos Consules,
» in socios Præfecti. . . . . . hoc tamen
» spectabat maximè ad summum exercitûs

» Ducem, qui etiam ſolus, & ſine pro-
» vocatione, ubi res conſtabat, condem-
» nabat de capite ».

De militiâ Romanâ, pars III. lib. 3, cap. 11, pag. 102, de pœnis quæ delinquentibus infligebantur.

Sur les rapports des Tribuns, & ſur les preuves qu'ils fourniſſoient des plaintes & des délits, le Général prononçoit les peines (quoique les Tribuns par eux-mêmes puſſent en infliger certaines dans le moment d'un délit public).

« Tribunus itaque habebat jus mulc-
» tandi, pignus capiendi, & verberandi ».

Du nombre des délits que les Tribuns avoient droit de punir ſur l'heure & de leur propre autorité, étoient les larcins du camp, le menſonge, le faux témoignage, une honteuſe proſtitution, l'impoſture ſur quelque fait de guerre, la lâcheté, l'abandon du Conſul, ou des drapeaux, la négligence des veilles, ou des ſentinelles ; tous ces crimes étoient

expiés sur le champ par le *fustuaire*, ou par les *verges*, souvent jusqu'à la mort.

« Quod ad castigationem, fustibus aut » virgis ad mortem percutiebant, multi- » plicis generis erant fustes, è vite, aut » aliâ materiâ. . . . . fustis maximè in- » currebant pœnam qui furto aliquid à » castris abstulerat, qui falsum dixerat » testimonium, qui florem ætatis turpiter » prodiderat, qui falsò strenuum aliquod » factum sibi arrogaverat, qui in ipso dis- » crimine abjicerat arma, Consulem aut » signa reliquerat, aut à præsidio decesserat; » vigiliæ item aut excubiæ neglectæ, aut » perpetam habitæ, fustem merebantur; » fustuarii autem hæc pœna est ».

De militiâ Romanâ, pars III, lib. 3, cap. 11, pag. 103, de pœnis quæ delinquentibus infligebantur.

L'administration générale & la police du camp appartenoient également aux Tribuns; ils commandoient, assembloient & disposoient les gardes; ils fixoient les

postes, ils donnoient les ſignaux, appaiſoient & jugeoient les querelles des ſoldats, & avoient droit de les punir ſur le champ de leur propre autorité.

« Univerſæ caſtrorum adminiſtrationi » præerant Tribuni. . . . . ad ipſos nempe » ſpectabat vigilias diſponere, circuire » teſſeras, ſignum dare ; ſed imprimis » etiam jus dicebant, habebantque poteſ- » tatem dirimendarum litium, quæ inter » milites orirentur ; imò puniebant, & » cognoſcebant de capite ».

De militiâ Romanâ, pars III, lib. 8, cap. 4, pag. 148, de imperiis caſtrorum.

En l'abſence du Légat, ou Général d'armée, c'étoit le Préfet de la légion qui en avoit l'autorité ſuprême, il le repréſentoit comme ſon Vicaire, il ſuccédoit à tous ſes droits, & veilloit à la conſervation de toutes les parties de la diſcipline. L'armée entiere lui rendoit compte, & tous les rapports lui étoient faits par les Haſtaires, par les Tribuns,

par les Centurions, & autres chargés des différens détails du camp. Alors, & pour ce tems-là seulement, toutes les branches de la discipline lui étoient confiées, il connoissoit de tout, il régloit tout, les armemens, les remontes, les habillemens, la solde, la subsistance ; il ordonnoit, il punissoit ; aussi faisoit-on toujours choix d'un homme juste, actif & sobre.

« Præfectus legionis habebat communem primi ordinis dignitatem, ut qui » absente Legato, tanquam ipsius Vicarius, potestatem maximam retinebat... » disciplinæ jus & severitas ipsius curâ » quotidie servabantur. . . . in omni re, » absentis Legati vices tenebat; ei parebant Hastati, Tribuni, Pilani, Centuriones ; totus denique exercitus, arma, equi, vestes, disciplina, jus, annonaque ex ipsius erant curâ ; puniebat, » solvebat ; eligebatur autem justus, diligens, sobrius ».

De militiâ Romanâ, lib. 3, cap. 13, pag. 61, de Præfecto legionis in militiâ.

Quoique la difcipline des Romains fût quotidienne, ponctuelle, fans interruption, de tous les inftans, & de la plus grande févérité, la nation cependant fe croyoit bien loin de la fervitude. *Toute votre armée eft compofée de foldats*, difoit un Tribun au Dictateur Papirius, *vous n'y trouverez pas un feul efclave;* en effet le Dictateur Papirius reconnut qu'il falloit modérer la hauteur de fon caractere, & mêler de la douceur à fa févérité. Dans cette vûe, prenant avec lui fes Lieutenans, il alloit vifiter les bleffés, & avançant la tête dans leurs tentes, leur demandoit à chacun comment ils fe portoient, & chargeoit nommément les Lieutenans, les Tribuns & les autres Officiers de veiller à ce qu'ils ne manquaffent de rien. Il s'acquitta avec tant de dextérité d'un foin déja fort populaire par lui-même, qu'en travaillant à rétablir la fanté des corps, il guérit parfaitement les efprits, & fe les réconcilia d'une maniere merveilleufe. Cette victoire

ſur lui-même lui en procura une prompte ſur les Samnites.

Hiſt. Rom. tom. III, pag. 173.

On féviſſoit contre les murmurateurs avec la derniere rigueur ; le murmure n'étoit jamais pardonné ; il étoit ſouvent puni de mort.

« Les vices que Céſar abhorroit le » plus, & qu'il puniſſoit avec la derniere » ſévérité, étoient la mutination & la » déſobéiſſance ».

Suetone, vie de Jules Céſar, chap. 67.

Dans le cas d'un certain nombre de ſéditieux, le ſort étoit uſité & admis, pour que la frayeur en intimidât pluſieurs, & que peu ſubiſſent la peine ; on les décimoit ; un ſur dix étoit preſque toujours mené au ſupplice ; ſouvent il n'en périſſoit qu'un ſur vingt, & même ſur cent ; mais ce n'étoit que dans le cas d'une légere indiſcipline & d'une fermentation peu conſidérable.

« Si à multis eſſet flagitium rei mili-

» taris admissum, sortitione in quosdam
» animadvertebant; ut metus videlicet ad
» omnes, ad paucos pœna perveniret; &
» decimus quisque ad supplicium mitte-
» batur . . . . vicesimatio interdum adhi-
» bita, immò & centesimatio ».

De militiâ Romanâ, pars III, lib. 3, cap. 11, pag. 104, de militibus.

Une cohorte avoit abandonné son poste, c'étoit, selon Polybe, un châtiment assez ordinaire de la décimer par le sort, & de faire donner la bastonade à ceux sur qui le malheur avoit tombé, bien entendu toutefois que le poste ne fût pas en la présence de l'ennemi, car pour lors la décimation étoit pour la mort. Je rapporterai à ce sujet le plus terrible exemple de décimation qu'il y ait jamais eu, & tout ce que la fureur des Empereurs idolâtres eut de plus barbare dans les persécutions des chrétiens. Ce fut d'abord la décimation, & enfin la destruction totale de la légion de S. Maurice, qui périt en entier avec lui par le martyre.

L'Empereur Maximien paſſa en Gaule dès le commencement de ſon regne, contre Aman & Elien, & la faction des Bagaudes qu'il défit. Il fit venir d'Orient une légion nommée *la Thebéene*, toute compoſée de chrétiens. Comme il vouloit s'en ſervir, ainſi que des autres ſoldats, pour perſécuter les chrétiens, ils refuſerent d'obéir. L'Empereur, pour ſe repoſer de la fatigue du voyage, s'étoit arrêté dans les Alpes en un lieu nommé *Octodure*, aujourd'hui *Martinac en Valois*. La légion Thebéene étoit proche d'*Agaune*, au pied de la montagne que l'on nomme à préſent *le grand S. Bernard*. Maximien, irrité de cette déſobéiſſance, ordonna que la légion fût décimée, & réitéra ſes ordres, pour contraindre le reſte à perſécuter les chrétiens. La décimation étoit une peine établie contre les corps coupables. Les ſoldats Thebéens ayant appris ce ſecond ordre, commencerent à crier par tout le camp qu'ils ſuffriroient plutôt toutes ſortes d'extrémités, que de rien

faire contre la religion chrétienne. Maximien commanda qu'on les décimât une seconde fois, & que l'on fît obéir les autres. On fit donc encore mourir le dixieme, suivant le sort, & les autres s'exhortoient à persévérer. Ils étoient principalement encouragés par trois de leurs Officiers généraux, *Maurice*, *Exupere* & *Candide*, qui leur proposoient l'exemple de leurs camarades que le martyre avoit déja conduit au ciel. Par leur conseil ils envoyerent une remontrance à l'Empereur, qui étoit telle en substance :

« Nous sommes vos soldats, Seigneur, » mais serviteurs de Dieu, nous le con» fessons librement ; nous vous devons le » service de la guerre, à lui l'innocence ; » nous recevons de vous la paye, il nous » a donné la vie ; nous ne pouvons vous » obéir en renonçant à Dieu notre créa» teur & notre maître, & le vôtre, quand » vous ne le voudriez pas. Si on ne nous » demande rien qui l'offense, nous vous » obéirons, comme nous avons fait jus-

» qu'à préſent ; autrement nous lui obéi-
» rons plûtôt qu'à vous. Nous offrons
» nos mains contre quelque ennemi que
» ce ſoit ; mais nous ne croyons pas per-
» mis de les tremper dans le ſang des
» innocens. Nous avons fait ſerment à
» Dieu, avant que de vous le faire ; vous
» ne devez point vous fier au ſecond, ſi
» nous violons le premier. Vous nous
» commandez de chercher des chrétiens
» pour les punir ; vous n'avez que faire
» d'en chercher d'autres, nous voici ; nous
» confeſſons Dieu le Pere, auteur de tout,
» & ſon fils Jeſus-Chriſt. Nous avons vu
» égorger nos compagnons ſans les plain-
» dre ; nous nous ſommes réjouis de l'hon-
» neur qu'ils ont eu de ſouffrir pour leur
» Dieu : ni cette extrémité, ni le déſeſ-
» poir ne nous ont point portés à la ré-
» volte : nous avons les armes à la main,
» & nous ne réſiſtons pas, parce que nous
» aimons mieux mourir innocens, que de
» vivre coupables ».

Maximien, déſeſpérant de pouvoir vain-

cte une telle conftance, ordonna de les faire tous mourir, & fit marcher des troupes pour les environner, & les tailler en pieces. Ils ne firent aucune réiiftance, mais ils mettoient les armes bas, & préfentoient le col aux perfécuteurs. La terre fut couverte de leurs corps; on voyoit couler des ruiffeaux de fang. On croit qu'ils étoient environ fix mille; car c'étoit le nombre ordinaire des légions.

Eutrop. l. g. Diocl.
Acta mart. finc. pag. 290.
Fleury, Hift. eccléfiaft. liv. 8, *p.* 397.

L'ancien Conful Servilius fut affez heureux de pouvoir arrêter la licence des foldats de Paul Emile, & de calmer une révolte prefque générale, en employant avec fuccès le moyen fuivant :

Servilius pria les Tribuns de lui permettre de parler au peuple, auquel il s'étoit mêlé le plus grand nombre des foldats en rumeur, ce qui lui fut accordé. Plutarque nous a confervé ce difcours en entier, je n'en rapporterai qu'un fragment bien fingulier par l'adreffe & par l'ironie,

dans lequel Servilius ſemble d'abord ne rendre compte qu'au peuple de la conduite & des raiſons des ſoldats, & qu'il termine en s'adreſſant à eux, par une courte apoſtrophe, qui continuant l'éloge de leur Général, ne pouvoit manquer de les ramener à la ſoumiſſion & à la diſcipline. Ce diſcours fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit des ſoldats, que le tumulte fut appaiſé ſur le champ, & l'obéiſſance entièrement rétablie.

Servilius s'expliqua de la ſorte :

« Mais quelles plaintes font-ils donc » de leur Général ? Il nous a obligé, » diſent-ils, à garder nos poſtes avec une » ſévérité extrême ; il nous a fait faire » les ſentinelles & les rondes avec plus » de rigueur qu'aucun de ceux qui ont » commandé avant lui ; il a exigé de nous » plus d'aſſiduité au travail, qu'on en avoit » demandé auparavant, ſe trouvant par- » tout en perſonne, & ne nous donnant au- » cun relâche : enfin pouvant nous enrichir » du butin que nous avions fait, il a mieux

» aimé garder les trésors du Roi pour les
» exposer dans son triomphe, & les faire
» ensuite porter dans le trésor public.
» Vous auriez honte, soldats, de vous
» exprimer en ces termes ! Voilà pourtant
» les seuls reproches que vous puissiez
» faire à votre Commandant ».

Plutarq. in Œmil. liv. XLV. 37. 39.
Hist. Rom. tom. VIII, pag. 202 & 203.

Finissons par les deux exemples les plus frappans de l'histoire & de la discipline militaire ; l'un est la condamnation de T. Manlius, fils du Consul Manlius Torquatus, que son pere fait mourir, parce qu'il avoit combattu contre sa défense ; l'autre est la grace de Fabius, maître de la cavalerie, que le Dictateur Papirius n'accorde qu'aux prieres du peuple :

T. Manlius, fils du Consul, s'étant avancé à la tête d'un escadron presque jusqu'aux portes du camp des Latins, fut défié à un combat singulier par un des

principaux de l'armée ennemie, qui l'insulta même avec hauteur & fierté. Le jeune Romain, plein de feu & de courage, ne put se contenir; soit colere, soit honte de refuser le combat, soit enfin, dit Tite-Live, qu'il fût poussé par la nécessité inévitable de sa malheureuse destinée, il oublia dans ce moment le respect & la soumission qu'il devoit à la majesté paternelle & aux ordres des Consuls, & courut aveuglement à un combat, dont le succès ne pouvoit être que funeste pour lui, & où il lui étoit égal de vaincre, ou d'être vaincu. Il tua son ennemi, & après l'avoir dépouillé, il s'en retourna comme en triomphe avec sa troupe. Arrivé au camp, il va droit à la tente de son pere, ne sçachant gueres ni ce qu'il venoit de faire, ni ce qui alloit lui arriver; comptant sur des éloges, lorsqu'il ne devoit s'attendre qu'au supplice. Il se présente donc avec confiance. *Mon pere*, dit-il, *pour faire connoître à tout le monde que je suis sorti de votre sang, je vous*

apporte ces dépouilles d'un ennemi qui m'a osé défier, & qui j'ai mis à mort. Dès que le Consul eut entendu les paroles de son fils, il détourna de dessus lui ses regards, le repoussant en quelque sorte des yeux & de la main, & fit sur le champ assembler l'armée. Alors adressant la parole à son fils : « Manlius, lui » dit-il, puisque sans respecter ni la ma» jesté consulaire, ni l'autorité paternelle, » vous avez osé combattre hors de rang » contre notre défense, & que par-là vous » avez aboli autant qu'il a été en vous la » discipline militaire, qui a été jusqu'à » présent le soutien & l'appui de l'Empire, » de sorte que vous m'avez réduit à la » triste nécessité, ou de trahir les intérêts » de la République, ou de me sacrifier » moi-même avec tout ce qui devoit m'ê» tre le plus cher : il est juste que nous » portions la peine de notre faute, plutôt » que de la faire retomber sur la patrie in» nocente. Nous allons donner un exem» ple triste & funeste, mais salutaire à la

» jeunesse

» jeuneſſe pour tous les ſiecles à venir. Ce » n'eſt pas que la tendreſſe paternelle, & » même ce premier eſſai de vertu & de » courage que vous venez de donner en » vous laiſſant ſéduire par une vaine image » de gloire, ne me ſollicitent en votre » faveur. Mais puiſqu'il faut, ou affermir » par votre mort le reſpect dû à la puiſ- » ſance conſulaire, ou en autoriſer le mé- » pris en laiſſant votre faute impunie, je » crois que vous-même, ſi vous avez quel- » que goutte de mon ſang, vous ne refu- » ſerez point de rétablir par votre ſupplice » la diſcipline militaire que vous avez ren- » verſée par votre déſobéiſſance. Appro- » che, Lictéur, attache-le au poteau »!

Un arrêt ſi cruel coûta ſans doute des larmes à celui qui le rendoit; & ſi en cette rencontre l'amour du bien public triompha de la tendreſſe paternelle, on doit croire qu'il n'en étouffa pas les ſentimens.

Hiſt. Rom. tom. III, pag. 111, 112 & 113.

Le peuple Romain tira d'embarras les

Tribuns, en prenant le parti de prier & de conjurer le Dictateur de lui accorder la grace du Maître de la cavalerie. Les Tribuns, suivant l'exemple du peuple, joignirent leurs prieres aux siennes. Le pere de Fabius, Fabius lui-même, se jetterent aux pieds de Papirius, le suppliant avec larmes de se laisser fléchir. Alors le Dictateur ayant fait faire silence :

« Je suis content, dit-il, la discipline » militaire, la majesté du souverain Com- » mandement, qui ont couru risque aujour- » d'hui d'être abolies pour jamais, ont enfin » triomphé. Fabius, qui a osé combattre » contre l'ordre de son Général, n'est point » défendu comme innocent, mais reconnu » pour coupable. Il obtient le pardon de » son crime par les prieres du peuple Ro- » main & des Tribuns, qui demandent pour » lui la vie comme une grace, & non » comme une justice. Vivez, Q. Fabius, » plus heureux mille fois par ce consente- » ment unánime de tous vos concitoyens à » s'intéresser pour vous, que par la victoire

» qui vous causoit tant de joie ! Vivez, » après avoir commis un crime que votre » pere lui-même n'auroit pu vous pardon- » ner, s'il eût été en ma place ! Vous vous » reconcilierez avec moi quand il vous » plaira. Mais pour le peuple Romain, à » qui vous devez la vie, sçachez que la plus » grande marque que vous puissiez lui don- » ner de votre reconnoissance, c'est d'ap- » prendre par ce qui s'est passé aujourd'hui à » obéir avec soumission tant en paix qu'en » guerre à ceux qui auront sur vous une » autorité légitime ».

Ainsi se termina cette grande querelle. Le Sénat & le peuple, pleins de joie, reconduisirent Papirius en foule, félicitant avec une égale effusion de cœur & le Dictateur & le Maître de la cavalerie. Tout le monde jugea que la discipline militaire n'avoit pas été moins affermie par le danger qu'avoit couru Fabius, que par le supplice funeste du jeune Manlius. Il en coûta pourtant à Fabius la perte de sa charge. Le Dictateur le déposa, &

nomma un autre Maître de la cavalerie à sa place.

Hist. Rom tom. III, pag. 168, 169 & 170.

« Qu'eſt devenu cet ancien précepte, » s'écrie Montaigne : Que les ſoldats ont » plus à craindre leur Chef, que l'ennemi? » Et ce merveilleux exemple, qu'un pom- » mier s'étant trouvé enfermé dans le » pourpris du camp de l'armée Romaine, » elle fut vue le lendemain en déloger, » laiſſant au poſſeſſeur le compte entier » de ſes pommes, mûres & délicieuſes ! » J'aimerai bien que notre jeuneſſe, au » lieu du tems qu'elle emploie à des pé- » régrinations moins utiles & apprentiſ- » ſages moins honorables, elle le mît » moitié à voir de la guerre ſur mer, ſous » quelque bon Capitaine, Commandeur de » Rhodes, moitié à reconnoître la diſci- » pline des armées Turkeſques ; car elle a » beaucoup de différences & d'avantages » ſur la nôtre. Ceci en eſt, que nos ſoldats » deviennent plus licentieux aux expédi- » tions ; là, plus retenus & craintifs ; car » les offenſes ou larcins ſur le menu peu-

» ple, qui se punissent de bastonades en
» la paix, sont capitales en la guerre :
» pour un œuf prins sans payer, ce sont,
» de compte prefix, cinquante coups de
» bâtons ; pour toute autre chose, tant
» légere soit-elle, non nécessaire à la nour-
» riture, on les empalle, ou décapite,
» sans déport. Je me suis étonné, en
» l'histoire de Selim, le plus cruel con-
» quérant qui fût onques, voir que lors-
» qu'il subjugua l'Egygte, les beaux jar-
» dins d'autour de la ville de Damas tout
» couverts, & en terre de conquête, son
» armée campant sur le lieu même, furent
» laissés vierges des mains des soldats,
» parce qu'ils n'avoient pas eu le signe
» de piller ».

Essais de Montaigne, tome 3, liv. 3, chap. 12, pag. 294.

Bajazet I., fils d'Amurat, fit éventrer un soldat accusé d'avoir pris de la bouillie à une pauvre femme qui en sustentoit ses petits enfans.

Froissart, vol. 4, chap. 87.

CHAPITRE XII.

Des récompenses militaires dans les armées Romaines.

« Militum virtuti & gloriæ ea de- » bebatur merces, ut ad egregia facinora » totis viribus sese excitarent, & pro tam » felici rerum successu Deos hominesque » sibi redderent propitios, & eorum com- » potes felicitatis.

De militiâ Romanâ, pars III, lib. 11, cap. 10, pag. 183, de triumphis.

Toutes les récompenses étoient promptement accordées chez les Romains. Le Dictateur, le Consul, ou le Maître de la Cavalerie les décernoit souvent pendant l'action, ou après l'action, sur le champ de bataille même, ou tout au plûtard le lendemain au lever du soleil.

« Si non in pugnâ, vel post pugnam,

» craſtinâ die, luce òrta, claſſico vocatis
» ad concilium militibus, loco edito ſta-
» bat in tribunali Imperator, habens à
» tergo & à latere Duces, ante & circa
» immenſam multitudinem. Itaque mili-
» tibus, iiſque qui ſuam operam pro ſa-
» lute Reipublicæ impigrè contulerant,
» prœmia propohebat ».

Quand le Général n'avoit pu décerner les récompenſes ſur le champ de bataille même, ou pendant l'action, ou le jour de l'action, il ne manquoit jamais de les aller propoſer le lendemain de la bataille & au point du jour. Il étoit aſſis dans ſon tribunal, environné des Chefs & d'une multitude immenſe, & dévant toute l'armée ſous les armes. C'étoit au milieu des légions & des troupes auxiliaires que ſe faiſoit cette honorable diſtribution, *còram univerſo Romanorum exercitu.*

En avant des centuries, des manipules & des cohortes, & vis-à-vis les turmes & les decuries étoient les cavaliers & les

fantaſſins qui avoient mérité de la République.

Il y avoit quatre ſortes de récompenſes, après la premiere, qui étoit celle des promotions à de divers grades; ces récompenſes étoient, les armes, les couronnes, les drapeaux ou étendarts, & les ſeſterces de terre.

LES ARMES.

Les récompenſes, en armes, des fantaſſins, étoient des caſques, des carquois, des pavois, des fléches, des piques, des lances, & indifféremment à tous les guerriers qui s'étoient diſtingués, l'épée Eſpagnole.

Les récompenſes en armes, des cavaliers, étoient le bouclier, la lance, la demi-lance, l'épée Eſpagnole dans toute ſa longueur, la hache, le harnois du cheval, les bardes entieres, les demi-bardes, la demi-armure, l'armure complette: & pour lors ils étoient nommés

Loricati, comme étant les guerriers les plus éprouvés & les plus considérables : *dicti sunt Loricati, quasi militum digniores.*

Les Couronnes.

Elles étoient décernées aux vainqueurs, ou aux soldats glorieux, selon la qualité de leur triomphe ou de leurs actions. Il y en avoit de six sortes : la triomphale, l'obsidionale, la civique, la murale, la castrense & la navale ; elles étoient de laurier, d'or ou d'herbe. Les soldats de Sylla l'honorerent auprès de *Nole* d'une couronne obsidionale. Cette couronne n'étoit point comme les autres accordée par le Général à des soldats qui se fussent distingués, mais au contraire déférée par les soldats à leur Chef qui les avoit tirés d'un pas dangereux : elle n'étoit que de gazon ; & l'herbe dont on la formoit devoit être prise dans le lieu même où l'armée avoit été envelopée par les ennemis, & d'où la sagesse & la valeur du Com-

mandant l'avoit tirée.... Sylla, qui voulut perpétuer la mémoire d'un événement si glorieux pour lui, le fit peindre dans sa maison de campagne de *Tuscule*, qui appartint ensuite à Ciceron : mais, comme le remarque Pline, c'est bien en vain que l'auteur de la proscription se faisoit honneur d'une couronne obsidionale ; il se l'arracha lui-même de dessus la tête, lorsqu'il fit périr dans la suite un beaucoup plus grand nombre de citoyens, qu'il n'en avoit jamais sauvé.

Hist. Rom. tom. IX, pag. 583 & 584.

Les Drapeaux ou Etendarts.

On donnoit quelquefois des drapeaux, des étendarts, ou les autres signes militaires à ceux qui en avoient remportés sur l'ennemi, ou qui avoient fait quelque action éclatante. Ces différens signes étoient accordés indifféremment aux soldats (cavaliers ou fantassins) ; c'étoit des aigles, des enseignes, ou images vexillaires, sur

lesquels étoit la représentation d'un minotaure, d'un porc, d'un cheval, d'un sanglier, d'un dragon. Le guerrier qui les recevoit comme une marque d'honneur (aussi glorieuse pour les familles Patriciennes, que pour les Plébéiennes), avoit le droit de les transmettre à sa postérité, & de les arborer à une fenêtre de sa maison, à tous les manifestes de guerre, lorsque le Temple de Janus venoit d'être ouvert, à toutes les dédicaces, à tous les anniversaires, les jours des grands sacrifices, à toutes les fêtes & réjouissances de la République.

Les Sesterces de terre.

La récompense des sesterces de terre n'étoit donnée qu'aux plus anciens soldats qui s'étoient signalés plusieurs fois, & qui avoient déja reçu la plûpart des autres récompenses. Celle-ci avoit deux différens objets : le premier étoit leur retraite du service, & leur nourriture assurée

dans leur vieilleſſe, par la poſſeſſion des ſeſterces : le ſecond objet étoit un aſile pendant la paix où ils cultivoient & jouiſſoient de cette terre, juſqu'au moment de la guerre qu'ils venoient rejoindre l'armée, ſans en jamais perdre la propriété, lorſqu'une fois elle leur avoit été accordée : mais, excepté pour les infirmités, ou pour les grandes bleſſures, on ne donnoit ces terres qu'à des ſoldats de ſoixante ans paſſés ; chez les Romains on n'étoit cenſé vieux qu'à cet âge. Suetone nous apprend qu'on étoit regardé comme jeune homme qu'à quarante-cinq ans, & que Jules Céſar ayant demandé le ſouverain Pontificat à l'âge de trente-ſix ans, on le traita d'enfant, *adoleſcentulus eſt.* Ciceron s'appelle lui-même jeune, *adoleſcens*, étant déja Conſul.

L'honneur du triomphe étoit chez les Romains la récompenſe du mérite guerrier la plus éclatante & la plus glorieuſe. Il y avoit différentes ſortes de triomphes ; le grand, appellé proprement *triumphus* ;

le petit, nommé *ovatio.* La différence qu'il y avoit entre le grand triomphe & le petit, c'eſt que dans celui-ci le triomphateur n'étoit point monté ſur un char, mais entroit dans la ville, ou dans le camp, à pied, ſans être revêtu de l'habit triomphal, ayant une couronne de myrte, & au ſon des flûtes : dans le grand, le triomphateur avoit une couronne de laurier & des trompettes.

L'honneur du triomphe, non du grand, mais ſouvent du petit, nommé *ovation*, appartenoit aux ſoldats comme aux Chefs, & aux Généraux, *omnibus honor triumphi, non magni, ſed ſæpe parvi, militibus etiam, Ducibus, Imperatoribus æqualiter conceſſus eſt.*

Celui qui le premier étoit monté à une eſcalade, qui le premier avoit attaché le bélier, ou fait agir avec ſuccès le contre-bélier ; celui qui le premier étoit entré dans une tour ou dans un château, ou qui en avoit défendu l'entrée ; celui qui avoit été la cauſe principale de la victoire

d'un combat naval ; celui qui par sa grande valeur ou son adresse avoit décidé le succès d'un combat ou de quelque expédition de cavalerie ; celui qui avoit sauvé la vie d'un citoyen, ou dans une bataille ou dans un siege, ne tardoit jamais d'obtenir l'honneur du triomphe.

« Si quis murum primus omnium ascendisset. . . . . si castellum ipse expugnasset . . . . . si navali prætio extitisset victor. . . . . si verò equestri aliquid ad equitum ordinem spectans præ se ferebat. . . . . . si quis etiam civem conservasset in acie, aut obsidione in rostris, vel campis exornabatur coronâ, donabatur quernâ, quæ dignitate aureis & argenteis præstabat ».

De militiâ Romanâ, pars III. Lib. 11, cap. 6, pag. 178 & 179, de triumphis.

Carthage ayant été pris par Scipion, il en abandonna le pillage aux soldats pendant quelques jours, à la réserve de l'or, de l'argent, des statues & des autres

offrandes qui ſe trouveroient dans les Temples. Enſuite il leur diſtribua pluſieurs récompenſes militaires, auſſi-bien qu'aux Officiers, parmi leſquels deux s'étoient ſur-tout diſtingués, Ti. Gracchus & C. Fanhius, qui les premiers étoient montés ſur le mur.

Hiſt. Rom. tom. VIII. liv. 26, pag. 354.

Mais choſe bien remarquable, c'eſt que dans toutes les plus petites ovations, comme dans le grand triomphe, qui n'étoit accordé que pour des victoires conſidérables, aux Généraux & à ceux qui avoient commandé en Chef, *cum imperio*, un Hérault d'armes, ou un Tribun revêtu de la grande cotte de mailles, comme un crieur public dans les ovations, au plus petit vainqueur, ne manquoient jamais l'un & l'autre, l'un s'approchant du char du triomphateur, l'autre du guerrier couronné, au milieu de ſon cortege, de leur dire à haute-voix à l'un ou à l'autre ces paroles bien dignes d'être rapportées :

« Respice futura, & hominem te esse » cogita ».

De militiâ Roman. pars III, lib. 11, cap. 8, pag. 180, de triumphis.

La coutume des supplications, des oraisons & des prieres publiques, que le Sénat ordonnoit toujours avant ou après une victoire, pendant lesquelles le triomphateur satisfaisoit personnellement aux devoirs de la religion dans le Capitole, n'est pas moins frappante & respectable.

« Tunc Senatus jubebat Templa Deo» rum aperiri, ipsisque grates agi amplis» simas ».

Le Sénat s'assemblant dans le Temple de Bellone, hors de la ville, donnoit un décret pour des actions de graces qu'on alloit rendre aux Dieux, dont il faisoit ouvrir tous les Temples.

La pompe de ces supplications, ou prieres, étoit des plus solemnelles : le Sénat se transportoit avec la plus grande cérémonie, & dans l'appareil le plus auguste,

augufte, dans tous les Temples, commençoit & confommoit tous les facrifices, & faifoit préparer *le banquet folemnel*, en même tems que le peuple, faifant les plus grandes fêtes, rendoit toutes fes actions de graces dans les acclamations & dans la joie.

« In hâc fupplicationis pompâ folem-
» niter fe conferebat Senatus ad Deorum
» templa, ibique facrificia adimplebat,
» & apparabat folemne convivium, tum
» populus agere dies feftos, Diifque gra-
» tias referre, in fpem victoriæ quæ afful-
» gebat ».

De militiâ Romanâ, pars III. Lib. 11, cap. 1, pag. 173.

De fupplicatione, vel prece & oratione.

L'opinion la plus commune eft que Romulus, fondateur de Rome, Prince né pour les plus grandes actions, & qui avoit le talent de les faire valoir, fut le premier qui, après avoir vaincu quelques peuples voifins, rentra dans la ville en

triomphe avec ſon armée victorieuſe, au milieu des cris de joie & des applaudiſſemens de tout le peuple.

« Communior Authorum eſt ſententia, » quod ducat originem ex acclamatione, » quam redeuntes cum Imperatore milites » proferebant per urbem in Capitolium » eunti : 1°. *triumphe*, 1°. *triumphe* ».

Cependant on doit croire l'origine des triomphes & de l'honneur du triomphe, beaucoup plus ancien, par la ſeule preuve de l'acclamation des ſoldats allant au Capitole, & par les mots mêmes qu'ils proféroient, *primo triumphe*, dénomination priſe du nom Grec Θριαμβαι, qui prouve que long-tems avant Romulus, les Grecs avoient connu & accordé les triomphes, par ces mêmes cris de joie & ces acclamations qui leur étoient conſacrés.

Il paroît donc inconteſtable que les premiers triomphes appartiennent à la Grece, & il eſt tout auſſi certain que l'honneur du triomphe fut indifféremment accordé aux actions éclatantes des ſoldats

Grecs, comme aux exploits de leurs héros ; la vie des uns & des autres a également enrichi l'hiſtoire de cette nation.

Quoique cette hiſtoire, quoique les annales des Grecs parlent bien moins ſouvent de triomphe que l'hiſtoire Romaine, il n'eſt pas moins conſtant que toutes les victoires des Grecs, toujours précédées par des prieres & des ſacrifices, étoient toujours ſuivies d'actions de graces, & enſuite de triomphes.

Ces triomphes n'étoient ni ſi riches, ni ſi magnifiques que ceux des Romains. On n'y voyoit ni char pour le vainqueur, ni charriots chargés de différentes dépouilles, & de toutes les richeſſes conquiſes ſur l'ennemi. On n'y voyoit point marcher à pied, les Officiers, les Généraux, les Princes & les Rois qu'on avoit fait priſonniers, ni les enfans du triomphateur partager avec lui l'honneur du triomphe, ou aſſis à ſes côtés, ou montés à cheval, & le ſuivant de près avec les principaux Officiers de l'armée, & toutes

les troupes victorieuſes qui étoient en poſſeſſion de chanter des chanſons tantôt à la louange de leur Général, & tantôt même contre lui. La pompe ne traverſoit point les places publiques & les plus grandes rues d'Athenes, ou de Lacédemone. Quand la pompe Grecque approchoit du temple, où le triomphateur & l'armée, avec le concours d'un peuple infini, alloient ſatisfaire aux devoirs de la religion, on n'avoit point alors, comme à Rome, des priſonniers à conduire dans les priſons & dans les fers, où ſouvent le jour même on ôtoit la vie aux Chefs des ennemis. Il arrivoit auſſi ſouvent dans cette ville, que lorſque la pompe Romaine approchoit du Capitole, on immoloit encore nombre de ces malheureuſes victimes.

« Cum de foro in Capitolium currum » flectere incipiunt, illos (Duces hoſtium) » duci in carcerem jubent; idemque dies » & victoribus imperii, & victis vitæ » finem facit ».

Cicer. verr. ult. n. 77.

La cérémonie du triomphe ne finiſſoit point comme à Rome, par un repas que le vainqueur donnoit aux principaux des Sénateurs & aux premiers Officiers de l'armée, après quoi il étoit reconduit en grand cortege dans ſon logis au bruit des tambours, des trompettes & de toutes ſortes d'inſtruments. L'Aréopage, ou les grands Magiſtrats, dans les autres villes de la Grece, terminoient cette cérémonie ſimple & religieuſe, en louant le vainqueur, & lui donnant tous les éloges qu'il avoit mérité; les ſoldats & le peuple applaudiſſoient à ſa gloire; c'étoit-là leur triomphe.

On peut voir dans Plutarque ce que c'étoit que la marche, l'ordonnance & la vanité de ces triomphes chez les Romains; il a décrit fort au long celui qu'obtint Paul Emile, après avoir vaincu & pris Perſée, dernier Roi de Macédoine; ce triomphe fut l'un des plus magnifiques & des plus faſtueux que l'on ait jamais vu à Rome.

Mais ſi par la pompe du triomphe, comme dit M. Rollin, le mérite guerrier étoit dignement & glorieuſement récompenſé, combien croit-on qu'un tel ſpectacle inſpiroit d'orgueil & de fierté aux citoyens Romains, leſquels, accoutumés dès leur enfance à voir traînés ignominieuſement devant le char d'un vainqueur ſuperbe des Généraux d'armée, des Princes, des Rois, ſe regardoient comme les maîtres & les arbitres ſouverains du ſort de ce qu'il y a de plus grand & de plus reſpectable parmi les hommes? Paroiſſoit-il quelque trace d'humanité dans une cérémonie où des Rois & des Reines, chargés de fers comme des ſcélérats, étoient donnés en ſpectacle au public? n'étoit-ce pas marquer avec affectation un mépris injurieux pour la majeſté du trône, & faire inſulte à tous les Souverains de la terre, que d'humilier de la ſorte des Princes, dont tout le crime étoit ſouvent d'avoir été vaincus? Le malheur des Rois n'a-t-il pas coutume au contraire

d'exciter la compassion, & leur nom, toujours respectable & sacré, ne devoit-il pas les mettre à l'abri d'un traitement si indigne ? Je ne sçais pas comment Rome pouvoit justifier un acte d'inhumanité si contraire à tous les sentimens de bonté & de clémence, qu'elle se piquoit de montrer en toute autre occasion.

« Hoc jam ferè sic fieri solere acce- » pimus, ut Regum afflictæ fortunæ mul- » torum opes alliciant ad misericordiam.... » quod regale iis nomen magnum & sanc- » tum esse videatur ».

Cicer. pro Leg. man. 24.
Rollin, Hist. Rom. tom. VII. p. 304 & 305.

Les Athéniens, plus humains, plus simples, véritablement plus grands & bien plus équitables, rendoient beaucoup moins d'honneurs aux vainqueurs dans les triomphes, mais ils en assuroient incomparablement davantage la gloire à la postérité. Ils érigeoient des statues à leurs Généraux, comme à leurs soldats victorieux, dans

l'attitude où ils avoient combattu. Ils en érigerent à Chabrias où ce Général paroissoit un genou en terre, ainsi que ses soldats couverts de leurs boucliers, serrés l'un contre l'autre, & étendant en avant leurs piques, pour ne pas être enfoncés par Agésilas, qui, quoique vainqueur, fut obligé de se retirer.

« Id novum Agesilaum intuens, pro-
» gredi non est ausus, suosque jam in-
» currentes tuba revocavit. Hoc usque eo
» in Græciâ famâ celebratum est, ut illo
» statu Chabrias, & militibus illius eis
» statuas fieri voluerit, quæ publicè illis
» ab Athenienfibus in foro constitutæ sunt,
» ex quo factum est, ut postea athletæ,
» cæterique artifices his statibus in statuis
» ponendis uterentur, in quibus victoriam
» essent adepti ».

Cornel. Nep. in Chabr. cap. 1, pag. 68 & 69.

Voyons ce que dit Plutarque du stratagême de Chabrias dans la journée de Thebes.

« Chabrias étoit Athénien, & fut mis
» au rang des excellens Capitaines ; aussi
» a-t-il fait beaucoup de choses dignes
» de mémoire. Entr'autres, est illustre son
» stratagême en la journée de Thebes, où
» il se trouva au secours des Bœotiens ;
» car ce grand Capitaine Agesilaus s'é-
» gayant à cause de sa victoire, & qu'il
» avoit tourné en fuite les troupes sou-
» doyées par les Thébains ; Chabrias ar-
» rêta ferme ce qui restoit de son ba-
» taillon, apprenant aux soldats à sou-
» tenir le choc des ennemis, en jettant
» bas leurs piques, & se couvrant de leur
» bouclier sur un genouil. Agesilaus, ému
» de cette nouveauté, n'osa les enfoncer,
» & fit sonner la retraite pour empêcher
» ses gens de passer plus outre. Cet acte
» fut tant renommé par toute la Grece,
» qu'on fit faire à Chabrias une statue en
» l'état sus-mentionné, laquelle les Athé-
» niens lui dresserent en la grande place.
» Depuis, les lutteurs & autres telles gens
» suivirent cette façon en l'érection des

» ſtatues qu'ils méritoient par leurs vic-
» toires ».

Plutarq. vie de Chabrias, pag. 799.

Des honneurs qu'on rendoit aux anciens Soldats.

Bellicæ ſenectutis præmium.

Un ſoldat étoit vétéran avec trente ans de ſervice, & jubilaire avec cinquante ans.

La place du vétéran étoit toujours le premier rang, qu'on entremêloit ſouvent d'Haſtaires & de Primopiles, moins pour le fortifier, que pour y recevoir l'exemple des vétérans. Le ſoldat vétéran étoit ſenſé propre à tout, ſouvent conſulté par ſes Chefs mêmes, & choiſi par préférence ſur tous les autres guerriers, lorſqu'il s'agiſſoit de quelque expédition un peu délicate. Le jubilaire ſervoit communément dans les batailles, dans les ſieges & dans les camps ; ſon zele, encore bouil-

lant, ne le dispensoit que des détachemens, des courses pénibles, & des travaux des détachemens auxquels son grand âge ne le rendoit plus propre.

De la cérémonie du Soldat vétéran.

La trentieme année révolue, le soldat réclamoit sa place de vétéran, & demandoit au Sénat d'être reçu & installé à son rang dans la forme ordinaire. Le décret accordé, deux Sénateurs l'apportoient au Prétoire ; un Décurion le recevoit, & le lisoit à haute voix. Lorsque le décret étoit proclamé, le nouveau vétéran, précédé du Décurion, suivant les deux Sénateurs, accompagné de quatre Officiers de différens grades, de six vétérans & de douze primopiles, partoit du Prétoire ; on traversoit le champ de Mars, & on se mettoit en marche vers le Capitole : là on lisoit & proclamoit pour la seconde fois le décret du Sénat, qui contenoit l'âge, les mœurs, la piété,

le tems du service, les actions & les récompenses du recipiendaire, spécifiant quelles, le nombre de couronnes, de drapeaux qu'il avoit obtenus, ses blessures, tous ses trophées, & toutes les dépouilles qu'il avoit remportées sur l'ennemi. Cela fait, un des Sénateurs l'inscrivoit dans la classe des vétérans sur le registre militaire de la République, & le Décurion avec les autres Officiers, vétérans & primopiles, le ramenoit au champ de Mars pour le mettre en possession de sa place, de sa robe & de ses privileges.

De la cérémonie du Soldat jubilaire.

Le soldat jubilaire étoit conduit par deux Tribuns au milieu du Sénat. Tous les Sénateurs, dès qu'il entroit, se levoient & le saluoient (honneur qu'ils ne rendoient qu'à la vieillesse): On lisoit le premier serment qu'il avoit fait, lorsqu'il fut aggrégé à la milice, la premiere épo-

que, la ſuite, le tems, le lieu, & la qualité de ſes ſervices juſqu'à l'année jubilaire de 50 ans qu'il venoit d'atteindre. Les Tribuns ayant demandé le renouvellement de ſes vœux militaires, le Sénat les ordonnoit : le jubilaire ſe levoit, & les prononçoit de toutes ſes forces, ayant ſon arme à la main droite, & ſa main gauche ſur le cœur. Pendant cette émiſſion, les Sénateurs étoient debout, & découverts. Les vœux étant prononcés, le Sénat louoit, préconiſoit le nouveau jubilaire, & le déchargeoit de tout impôt & de toute taxe publique, diſant qu'il avoit payé un aſſez grand tribut à la République en la ſervant pendant cinquante ans, & en venant de promettre par ſon nouveau ſerment de la ſervir fidélement encore juſqu'à la caducité. Le ſoldat jubilaire étoit dès ce moment ſous la main de la République & du Sénat, en récompenſe, diſoit l'Orateur, de la fidélité, de la vieilleſſe & du tribut de ſang.

« Propter fidelitatem, ſenectutem &

» tributum sanguinis, sub Reipublicæ
» manu, Senatûsque Romani, jubilaris
» miles ».

Avant de sortir du Sénat, on assignoit au jubilaire un lieu de retraite & de subsistance, lorsque ses forces seroient totalement épuisées. La cérémonie étant finie au Sénat, les Tribuns retournoient au camp avec le jubilaire, qu'ils plaçoient au milieu du corps de bataille, où il interpelloit à haute voix le Grand Pontife, lui adressant ces mots : « Ope Deorum
» mihi opus, Pontifex ; populi Romani
» præi verba, quibus me pro legionibus
» devoveam ».

Le Pontife répondoit par cette priere :

« Tùm Pontifex togam pretextam,
» velato capite, manu subter togam ad
» mentum exerta, super telum subjectum
» pedibus stantem dicere :

La voici :

« Jane, Jupiter, Mars, Quirine, Bel-
» lona, Lares, Divi novensiles, Dii in-
» digetes, Dii quorum potestas est nos-

» trorum, hostiumque; Diique manes vos » precor, veneror, veniam peto, fero» que, uti populo Rom. quiritium, le» giones auxiliaque hostium mecum Diis » manibus, tellurique devoveatis ».

Cette invocation faite de la part du Pontife, il arrivoit souvent que le jubilaire, rassemblant ses forces, montoit sur le champ à cheval, & alloit à l'ennemi.

« Quibus verbis prolatis, se devotum » pro exercitu nuncians, sæpè statim in » equum ac medios in hostes se immit» tebat ».

De militiâ Rom. pars III. lib. 6, cap. 4, pag. 130 & 131, quâ formâ iterum se devoverent & veterani & jubilares milites.

Voici ce que fit le Consul Decius, lorsqu'il se dévoua pour l'armée, qui remporta une célebre victoire contre les Latins. Decius appelle à haute voix le Pontife Valerius : *Nous avons besoin ici*, lui dit-il, *du secours des Dieux. Prêtez-moi votre ministere, & dictez-moi les paroles que je dois prononcer en me dévouant pour*

les légions. Le Pontife lui ordonne de prendre sa robe brodée de pourpre, & la tête couverte d'un voile, une main élevée sous sa robe jusqu'au menton, un javelot sous les pieds, de prononcer en se tenant debout ces paroles :

« Janus, Jupiter, pere Mars, Qui- » rinus, Bellone, Dieux lares, Dieux » novensiles, Dieux indigêtes, Dieux qui » avez un pouvoir particulier sur nous & » sur nos ennemis, Dieux manes, je vous » prie, je vous supplie respectueusement, » je vous demande la grace, & je compte » l'avoir obtenue, de procurer au peuple » Romain des Quirites le courage & la » victoire ; & de répandre en même tems » parmi les ennemis du peuple Romain » des Quirites la terreur, la consternation » & la mort. Conformément aux paroles » que je viens de prononcer, je me dé- » voue pour la République du peuple Ro- » main des Quirites, pour l'armée, pour » les légions, pour les troupes auxiliaires » du peuple Romain des Quirites, & je » dévoue

» dévoue avec moi aux Dieux manes & à
» la terre les légions & les troupes auxi-
» liaires des ennemis ».

Après avoir prononcé ces prieres & ces imprécations, il donne ordre à ſes Licteurs de ſe retirer vers Manlius, & d'aller, ſans perdre de tems, lui annoncer qu'il s'eſt dévoué pour l'armée. Puis ceint à la maniere des Gabins, *incinctus cinctu Gabino*, il ſaute tout armé ſur ſon cheval, & ſe jette tête baiſſée au milieu des ennemis. Il parut aux deux armées avec un air & une preſtance au-deſſus de l'homme, comme étant envoyé du ciel pour appaiſer toute la colere des Dieux envers les ſiens, & la faire tomber ſur les ennemis.

Hiſt. Rom. tom. III. pag. 116.



CHAPITRE XIII.

SOLDATS ILLUSTRES DES ANCIENS.

Faits mémorables de quelques ſoldats de diverſes nations.

LE ſoldat Agatoclès, qui devint Roi de Syracuſe, étoit fils d'un Potier de terre; il fut le plus cruel ennemi des Carthaginois, & fit lever à Hamilcar leur Général le ſiege de Syracuſe.

L'Empereur Aurelien, qui commandoit ſous l'Empereur Claude II. toute la cavalerie, & qui étoit fameux dès le tems de l'Empereur Valerien, étoit né en Pannonie de parens obſcurs, & s'étoit élevé par les armes; il étoit juſte, mais très-ſévere aux gens de guerre; ſes noms étoient Domitius-Valerius-Aurelianus; il commença à regner ſur la fin de l'année 270 de J. C.

Hiſt. Eccléſ. de Fleury, liv. 8, pag. 375.

Le ſoldat Datames, fils de Camiſſares Carien & d'une Scythienne, fit ſes premieres armes en qualité de ſoldat de la garde du Palais d'Artaxerxes.

« Continuant le train des armes, dit » Plutarque, il fit preuve de ſa valeur en » la guerre qu'Artaxerxes eut contre les » Caduſiens ; où étant morts beaucoup » d'hommes de part & d'autre, il ſe » porta ſi vaillamment, que ſon pere y » ayant été tué, il eut ſon état de Gou- » verneur en Cilicie. Il ne ſe montra pas » moins vaillant en la guerre qu'Anto- » phradates fit par le commandement du » Roi à ceux qui s'étoient révoltés ; car, » moyennant l'adreſſe de Datames, les » ennemis, déja entrés dans le camp des » Perſes, furent repouſſés, & toute l'ar- » mée du Roi garantie : ce qui fut cauſe » de ſon avancement en plus hautes char- » ges . . . . . pourtant, après avoir fait » de magnifiques préſents à Datames, il » l'envoya en l'armée qui s'amaſſoit ſous » la conduite de Pharnabazus & Tithrauſ-

» tes pour aller faire la guerre en Egypte,
» & ordonna qu'il y auroit autant d'au-
» torité qu'eux. Or, après que le Roi
» eut appellé Pharnabazus, toute la charge
» des affaires fut commise à Datames, qui
» eut le commandement de l'armée en
» Chef ».

Plutarq. in Datames, pag. 800.

Dans la guerre des Perses & des Grecs, & dans une déroute générale des Perses, ceux-ci prirent tous la fuite, non vers leur camp, mais vers leurs vaisseaux pour s'y sauver. Les Athéniens les y poursuivirent, & mirent le feu à plusieurs de leurs vaisseaux; c'est dans cette occasion que Cynegire, un soldat d'Athenes, qui se tenoit à un vaisseau pour y entrer avec les fuyards, ayant eu d'abord la main droite, puis la gauche coupées à coups de hache, s'y attacha encore avec les dents sans vouloir quitter prise, tant il étoit acharné contre l'ennemi. Aussi-tôt après la bataille, un soldat Athénien, encore tout

fumant du ſang des ennemis, ſe détacha de l'armée, & courut de toutes ſes forces à Athenes pour porter à ſes concitoyens l'heureuſe nouvelle de la victoire. Quand il fut arrivé à la maiſon des Magiſtrats, il ne leur dit que deux mots, *réjouiſſez-vous, nous ſommes vainqueurs*, & tomba mort à leurs pieds.

Hiſt. anc. tom. III. pag. 159 & 160. Plutarq. de glor. Athenienſ. pag. 347.

Au ſac de Rome par Totila, où l'on vit des femmes patriciennes mandier à la porte de leurs propres maiſons, dont les Barbares s'étoient rendus les maîtres, on vit auſſi ces mêmes femmes ſecourues par des ſoldats. L'Hiſtoire a conſervé le nom du ſoldat Caïus Coruncinus, qui refugia dans ſa petite loge la dame Fauſta Octavia, la prenant ſous ſa ſauve-garde, partageant avec elle ſa nourriture & ſa ſolde, & faiſant allaiter par ſa femme Corupia Cornelia, le fils d'Octavia.

Nous voyons dans l'Hiſtoire Romaine,

comme dans les Commentaires de César, que les premieres forges & les meilleurs arsenaux des Romains, où l'on fabriquoit & conservoit les armes & les armures nécessaires pour leurs armées, étoient ou en France, ou dans les contrées voisines. Mâcon fournissoit les flêches & les traits; Rheims les épées; Autun les cuirasses; Amiens, Soissons & Treves les balistes & les harnois des gens d'armes, & de tous les hommes de cheval. Voici ce qui arriva dans la distribution qu'on fit d'un nouvel armement à Rheims :

Le soldat Vespusius Naso ayant reçu une épée dont il soupçonna la lame mauvaise & de peu de résistance, en fit sur le champ l'essai, & la trouvant telle qu'il l'avoit jugée, il offrit à son Officier Manipulave de doubler le tems de son service, si on vouloit lui laisser faire le choix de son arme à son gré. L'Officier ayant fait son rapport au Consul, non-seulement il lui accorda la liberté de ce choix, mais il ordonna qu'il fût mis tout de suite au rang des Primopiles :

Gladio electo, Consulis jusso Primopilus factus est Vespusius Naso.

Ce n'est pas le seul exemple :

Le cavalier *Centoratus* ayant reconnu, pendant le cours d'une longue route, que le harnois de son cheval qu'on lui avoit distribué à l'Arsenal de Soissons, gênoit & blessoit son cheval ; se trouvant alors à portée de la ville de Treves, aux environs de laquelle il avoit un petit héritage sur la riviere de Moselle, que son pere avoit reçu autrefois comme récompense militaire, engagea, sans en rien dire, ce petit patrimoine au profit du chef de la manufacture de Treves, qui à ces conditions lui fit délivrer de l'Arsenal un autre harnois de cheval. Le Maître de la cavalerie, *Magister equitum*, instruit de la belle action de ce cavalier, & de l'odieuse malversation du garde & distributeur des harnois, fit rendre l'héritage au cavalier, le fit augmentet d'un demi champ d'une sesterce, lui donna son bouclier doré, son épée d'Espagne, son an-

neau, & fit mettre à mort l'indigne garde de cet Arſenal.

« Lacerato infideli cuſtode, occiſo » latrone, accepit eques Centoratus & » antiquum campum proprium, & pro » mercede medium novi, & ſcutum deau- » ratum, & gladium Hiſpanenſe, & pro- » prium annulum equitum Magiſtri ».

Le jour de la mort de Julius Frontin, qui arriva ſous les premieres années de Trajan, un ſoldat qui avoit ſouvent vu réuſſir à la guerre toutes ſes ruſes ſi ſavantes, & le plus grand nombre des admirables ſtratagêmes qu'il nous a laiſſé, s'écria :

« Quelle perte ! quel dommage que ce » renard, tant de fois lion, ne puiſſe » plus nous aider aux champs de Mars de » ſes fineſſes & de ſon courage ! Celui-là, » celui que nous pleurons, & que nous » pleurerons à jamais, fut véritablement » un ſoldat, & l'amour des ſoldats ; il n'ou- » blia jamais ſon premier état, ſes premieres » armes, & fut toujours véritablement fier » & glorieux du nom de ſoldat ».

Verè miles, ſemper amor militum, ſemper nomine cordeque miles.

Quand les Romains vouloient former l'aſſiette d'un camp, les triaires & la cavalerie étoient en avant, en ordre de bataille pendant la conſtruction, & ne rentroient, que le camp formé & preſque aſſis. Un de ces camps, lors de ſa conſtruction, ſe trouvant inſulté par l'ennemi dans une partie latérale, & avant l'ouverture du foſſé qui devoit en faire l'enceinte, un Centurion prit l'épouvante dans cette ſurpriſe, & dans ce premier moment de terreur donna à ſa troupe un ordre qui alloit peut-être entraîner la fuite de la légion entiere. Le ſoldat *Claudius Mummius*, qui voit que déja l'on s'ébranle, que cet ordre abominable va être exécuté, ſort de ſon rang, ſe détache de ſa troupe, ſe jette ſur le Centurion, le terraſſe, le perce de ſon glaive, lui diſant : *Arrête, miſérable traître, arrête ! faut-il qu'un citoyen, que ton propre ſoldat t'arrache une vie infame ?*

Siste traditor horrende ! cur non hosti-ense, cur civis gladio periturus es !

Au siege de Bourges, le soldat *Marcus Alucius* reçut d'un de ses premiers Chefs la couronne obsidionale pour avoir embrasé le bélier qui frappoit & détruisoit une muraille de la ville, du côté de l'Orient ; Vincengentorix qui défendoit la place, trouvant que ce n'étoit pas assez d'une couronne, lui décerna deux sesterces de terre sa vie durant. Marcus Alucius dit alors à son Gouverneur, qu'il aimeroit bien mieux qu'on lui donnât en propre, au lieu de deux sesterces de terre, les deux drapeaux qu'il avoit pris & gagnés au commencement de la campagne, & avant le siege, & qu'on lui avoit fait l'affront de lui dénier, ajoutant ces mots si remarquables : *Cara vita, cara merces, sed magis cara vexilla.* Vincengentorix ordonna sur le champ qu'il eût tout-à-la-fois les trois récompenses ; la couronne obsidionale qu'il avoit d'abord reçue, les deux sesterces de terre que le Gouverneur

lui avoit décerné enſuite, & les deux drapeaux qu'il avoit gagnés, & qu'on avoit eu l'injuſtice de lui refuſer à ſon inſçu.

Que d'actions étonnantes ! que de faits preſqu'incroyables de tant de ſoldats dans les guerres de Céſar contre Pompée, particulièrement dans la défenſe de Salone ! L'un ſe fait deſcendre au bas d'un mur, & traverſe le foſſé pour aller égorger des ſentinelles de l'armée de Pompée qu'il juge être endormies ; l'autre, ſuivi de quelques eſclaves, va ſurprendre, étouffer & noyer dans la ſource même ceux qui alloient empoiſonner les eaux qui abbreuvoient la ville de Salone : celui-ci ſe jette au-devant d'un de ſes Commandants, pour lui parer & recevoir à ſa place la grêle de flêches qui alloit le percer, & lui dit en mourant : *Je t'ai ſauvé, ſauve la ville :*

Salvum te feci, ſalvam fac civitatem.

Cet autre, enfin, coupe ſes beaux & longs cheveux, pour en former une corde dont il avoit beſoin pour ajouter à

celle qui doit conduire ſur la brêche un traîneau chargé de cailloux & de pierres. Exemple ſi admirable, qu'il fut ſuivi ſur le champ par toutes les femmes qui ſe trouvoient dans la ville de Salone, qui toutes donnerent leurs cheveux, dont on fit les cordages néceſſaires.

La façon dont Montaigne décrit ce ſiege, ſes réflexions, ſon ſtile, m'ont ſemblé embellir encore cette ſinguliere & admirable défenſe ; voici ce qu'il en dit :

« Il ne faut pas oublier le trait de » ceux qui furent aſſiégés à Salone, ville » partiſane pour Céſar contre Pompeius, » pour un rare accident qui y advint. » Marcus Octavius les tenoit aſſiégés ; » ceux de dedans étant réduits en extrême » néceſſité de toutes choſes, en maniere » que pour ſuppléer au défaut qu'ils » avoient d'hommes, la plupart d'entr'eux » y étant morts & bleſſés, ils avoient » mis en liberté tous leurs eſclaves, & » pour le ſervice de leurs engins avoient

» été contraints de couper les cheveux de
» toutes les femmes, afin d'en faire des
» cordes ; outre une merveilleuse disette
» de vivres ; & néanmoins résolus de ne
» jamais se rendre. Après avoir traîné ce
» siege en grande longueur, d'où Octavius
» étoit devenu plus nonchalant & moins
» attentif à son entreprise, ils choisirent
» un jour sur le midi ; & comme ils eu-
» rent rangé les femmes & les enfans sur
» leurs murailles pour faire bonne mine,
» sortirent en telle furie sur les assiégeants,
» qu'ayant enfoncé le premier, le second
» & tiers corps de garde & le quatrieme,
» & puis le reste, & ayant fait du tout
» abandonner les tranchées, les chasserent
» jusques dans les navires, & Octavius
» même se sauva à Dyrrachium où étoit
» Pompeius. Je n'ai point mémoire pour
» cette heure d'avoir vu aucun autre exem-
» ple, où les assiégés battent en gros les
» assiégeans, & gagnent la maîtrise de la
» campagne ; ni qu'une sortie ait tiré en

» conséquence une pure & entiere victoire
» de bataille ».

Essais de Montaigne, tom. II. liv. 2, chap. 34, pag. 488.

On sait l'époque & la naissance de l'ordre de Calatrava. Les Templiers ayant abandonné cette ville à l'approche des Maures, deux Religieux de l'Ordre de Citeaux s'offrirent de la défendre ; ce fut-là l'origine & le commencement de cet ordre militaire : remarquons les choses admirables qui se passerent pendant ce siege.

Un soldat en faction venoit de recevoir un coup de feu à la cuisse gauche d'un Maure qui croyant l'avoir tué, chantoit & sautoit, & restoit toujours à sa même place, qui étoit en-deçà de la palissade d'un chemin couvert vis-à-vis de lui : le soldat blessé n'ayant qu'un mousquet ordinaire, peu de poudre, manquant absolument d'autre munition, & sentant la balle qu'il venoit de recevoir roullante dans les chairs, & d'un calibre supérieur

à fon arme, pofe fon moufquet dans la guerite, arrache du parapet un gros moufquet de rempart, prend fon couteau, acheve d'ouvrir & de dilater fa bleffure, fouille dans fes chairs, & en extrait la groffe balle, charge fur le champ avec fon refte de poudre & cette balle fon nouveau moufquet, tire fur le Maure, le tue, demande de nouvelles munitions & un Chirurgien, quand on le pourra, pour venir le panfer, & fur-tout la grace de ne pas être relevé.

Un autre foldat, auquel un des deux Religieux propofe de donner une très-groffe fomme, s'il veut aller volontairement s'oppofer à une efcalade qu'on avoit déja commencé de tenter, refufe la fomme, difant que ce n'eft pas fon tour, & qu'il a befoin de fommeil; mais il ajoute à ce Religieux, que, s'il veut prendre foin pour la vie, de fa femme, de fa fœur & de trois enfans en bas âge qu'il a dans la ville même de Calatrava, il n'eft rien qu'il ne foit prêt à faire pour lui

marquer ſa bonne volonté. Le Religieux lui promet tout ce qu'il demande, ainſi que la protection de tout ſon Ordre. Sur le champ le ſoldat marche au lieu où ſe faiſoit l'eſcalade, poignarde en arrivant deux Maures deja montés ſur l'ouvrage, renverſe l'échelle & tous ceux qu'elle portoit dans le foſſé, crie, *victoria*, *victoria*, ranime quelques compagnons qui l'avoient comme abandonné, les mene à une petite porte de ſecours par où ils ſortent, & traverſent le foſſé, faiſant un feu d'enfer ſur tous ceux qu'il avoit précipités, ou qui ſe montrent, leur donne la chaſſe, & portant la terreur dans toutes les tranchées, & juſques dans l'armée des aſſiégeans, il va s'emparer, en faiſant nombre de priſonniers ſur ſon paſſage, de pluſieurs timballes & attabales de l'autre côté du chemin couvert, & rentre dans la ville de Calatrava avec ces premiers & les plus grands trophées qu'on puiſſe remporter ſur les Maures.

CHAPITRE XIV.

SOLDATS ILLUSTRES DE LA NATION.

Actions de vertu & de courage de quelques Soldats François.

UN ſoldat du Régiment de Rohan, bleſſé d'un coup de feu à la tête dans la campagne de 1734, quoique hors d'état de ſervir par cette bleſſure, demanda à reſter à ſes drapeaux, où il languit juſqu'en 1739, eſpérant cependant toujours de guérir. Au mois de juillet de ladite année, il s'apperçut qu'un poids fort conſidérable qu'il avoit toujours dans la tête depuis ſa bleſſure, deſcendoit, & qu'à meſure qu'il deſcendoit, il ſe trouvoit fort ſoulagé. Le Chirurgien Major du Corps, ceux de la garniſon & celui de l'Hôpital militaire de Charleville furent appellés. On lui fit de toutes les opérations la plus

extraordinaire & la plus heureuse. On lui tira, par l'oreille gauche, deux balles qui faisoient ce poids énorme, & qu'on avoit oublié d'extraire dans le trépan qui lui avoit été fait. Les balles sorties, on les lui montra ; il s'en empara aussi-tôt, les arrachant vivement des mains des Chirurgiens, & dit : *Je vais les garder bien précieusement, ce seront les premieres que je renverrai aux ennemis à la premiere occasion.*

En 1741 Théodore, Roi de Corse, pour lors réfugié chez le Comte de Neuhof son oncle, dans une de ses Commanderies de l'Ordre Teutonique en Westphalie, près de la ville de Dusseldorp, rencontrant dans ses promenades un vieux soldat François, courbé sous le poids de son havresac, & sans armes, dont il se croyoit très-inconnu, lui demanda, en souriant, où étoit son fusil. *Sire*, répondit le soldat qui avoit vu le Roi Théodore pendant la guerre de Corse, *mon fusil est à nos drapeaux que je vais rejoindre ; je sçaurai*

ne pas l'oublier quand il le faudra, & si vous en aviez eu seulement trente mille d'aussi bons & des hommes comme nous, Votre Majesté seroit encore dans son royaume.

Dans les guerres de Bohême un Caporal, natif de la ville d'Amiens, se trouvoit de garde au quartier & à la maison de M. de Lutteaux, Lieutenant-Général des armées du Roi, & à portée d'entendre les discours qui se tenoient à la table de cet Officier-Général; on y parloit des plus anciennes guerres, des plus grands établissemens militaires, du tems des Grecs & des Romains, du regne de Henri IV, sur-tout de celui de Louis XIV, & on mettoit ce dernier regne au-dessus de tout, particulièrement, disoit-on, par l'amour que Louis XIV portoit à ses soldats : *Mon Général,* s'écria le Caporal de garde, en s'approchant de M. de Lutteaux, *le feu Roi nous aimoit beaucoup; je l'ai souvent vu, car j'ai eu l'honneur de le servir, comme je sers notre*

bon Roi Louis XV; mais j'ai ouï dire que le Roi Henri nous aimoit davantage, & je le crois, car c'eſt lui qui inventa les hôpitaux au ſiege de notre ville : en effet Henri IV avoit établi les hôpitaux au ſiege d'Amiens.

Le Régiment de Poitou étoit en quartier dans une ville de cette Province; un ſoldat de ce Régiment entre dans une égliſe pour y entendre la meſſe. On lui offre une chaiſe ; il la refuſe, ſe proſterne, & commence ſes prieres. Un bourgeois ſpadaſſin de cette ville ſe trouve à côté de lui, le raille ; le badine de ſon grand recueillement, de ſa poſture humiliée, & ſur-tout du refus de la chaiſe ; mais quoiqu'il faſſe, quoiqu'il diſe, il ne peut interrompre la priere du ſoldat. La meſſe finie, le ſoldat rencontre le bourgeois à la porte de l'égliſe, & lui dit d'un ton honnête & modeſte : *Une chaiſe*, Monſieur, *m'eſt inutile à l'égliſe, je puis m'en paſſer, & j'aime bien mieux en donner la valeur au premier pauvre.*

Quoi ! vous donnez donc l'aumône, camarade, lui répond le bourgeois impudent ? j'allois vous la faire à vous. Le soldat réplique toujours avec douceur, *que les troupes du Roi ne sont jamais dans le cas de la recevoir de personne.* L'insensé bourgeois ne doutant nullement que ce soldat ne fût un homme foible, parce qu'il étoit doux & modeste, va sur lui l'épée à la main. Le soldat tire la sienne uniquement pour se défendre, ménage l'insolent bourgeois, le désarme, va trouver le Chef de la Police, lui remet l'épée, lui conte ce qui s'est passé, & lui demande pour toute grace que l'épée de son adversaire soit vendue au profit de ce même pauvre qu'il avoit si peu secouru. Le Chef de la Justice trouvant cette idée aussi noble que raisonnable, impose pour amende au bourgeois, la valeur de son épée, le fait traîner dans une prison, veut indépendamment de cela forcer le soldat à garder cette épée, qu'il refuse constamment, & court instruire de toutes les

chofes qui viennent de fe paffer, M. d'Arcelot, Lieutenant-Colonel de ce Régiment.

Au fiege de Prague, un foldat en faction à un magafin à poudre, dont la porte étoit prefque toujours néceffairement ouverte pour la diftribution journaliere, &, pour ainfi dire, continuelle, voit rouler une bombe qui vient jufqu'à lui. Il ferme promptement la porte du magafin, coupe à la hâte un morceau de gafon, retourne la bombe dont la fufée brûloit, couvre la fufée avec le gafon, s'affeoit par-deffus. Il l'étouffe ainfi par le poids de fon corps, & à force de terre, fauve le magafin avec les parties du rempart & de la ville qui étoient limitrophes.

La Bruyere n'y fongeoit pas, lorfqu'il a dit : *faites-moi foldat je fuis Therfite, faites-moi Général je fuis Achille.* Ce nouveau Théophrafte connoiffoit mieux la Cour & la ville, que la nation & nos armées. Il ignoroit certainement l'ame & le cœur du foldat, & du foldat François;

j'oserois avancer & prouver le contraire de ce qu'il a dit, en appliquant & mettant dans la bouche du plus grand nombre des soldats, le langage bien différent du pirate à Alexandre : *Je suis un pirate, parce que je n'ai qu'un vaisseau; si j'avois une escadre, je serois un conquérant.* Il seroit aisé d'établir la vérité de cette inversion par nombre d'exemples, je n'en rapporterai qu'un seul.

Dans les anciennes guerres d'Italie, un Carabinier de la brigade de Prudhamont, est envoyé en sauve-garde dans une maison Religieuse de filles, située aux environs de Parme. Peu de jours après que le Carabinier sauve-garde est établi dans ce Couvent, un Religieux Directeur de cette maison, vient le trouver tout effrayé, & l'avertir qu'un parti ennemi, composé d'environ une cinquantaine d'hommes sans Officiers, tous brigands & maraudeurs, s'étoit introduit dans une cour du Monastere, où il commettoit déja les plus grands désordres. Le sauve-garde se trans-

porte à la cour qu'on pille & ſaccage, ſe montre, parle, ſe fait connoître ; on l'inſulte, on le menace, on veut l'attaquer. Il ſe retire, court retrouver le Confeſſeur, & lui dire de lui mener ſur le champ dans une telle cellule, qu'il avoit remarqué donner ſur la cour, tous les valets de la maiſon qu'il pourroit raſſembler, avec des armes, s'il en a, & s'il n'en trouve pas promptement, qu'il ſaura leur en procurer bien vîte. En effet le Carabinier entre avec tous les domeſtiques, au nombre de douze, dans cette cellule, tire & fait un feu continuel ſur ces bandits, & dès qu'il voit qu'il en a tué pluſieurs, il propoſe aux valets d'aller ramaſſer & prendre les armes des vaincus. Il en eſt ſuivi, il deſcend dans la cour, fait ramaſſer les fuſils des hommes qu'il a tué, court avec tous ces valets armés ſur le gros du parti, que tant d'audace épouvante. Il le charge, le met en fuite, le chaſſe de la cour dont il ferme lui-même les portes. Voilà une action bien nerveuſe.

Qu'arrive-t-il à ce Carabinier ? Que fait-on pour lui ? Rien. Il n'étoit qu'un pirate, parce qu'il n'avoit qu'un vaiſſeau, parce qu'il n'avoit que ſa carrabine, parce qu'il étoit ſeul, parce qu'il n'étoit qu'un ſoldat. Il eſt loué, mais foiblement, & nullement récompenſé du plus beau fait de guerre. Quel conquérant mérita plus de gloire ? mais ce n'étoit qu'un ſoldat. Son Corps, le Corps des Carabiniers, quoiqu'accoutumé aux actions d'éclat, a beau répandre celle-ci dans l'armée, on y fait peu d'attention ; elle eſt ſans récompenſe. Heureuſement que le pirate eſt tué peu de jours après.

Que ne peuvent la volonté, l'inſtinct & l'intrépidité naturelle du ſoldat François ? Quels obſtacles ne lui font-ils pas ſurmonter ? Voici ce qui eſt rapporté dans une lettre de M. de Turenne à M. de Louvois, du 7 juillet 1672, ſur le mémorable ſiege de Grave.... *Un Officier dit qu'étant à la traverſe ſur le bord du foſſé, il vit hier ſix cavaliers dans le*

fossé du bastion, qui poussoient vingt hommes de pied pour les faire venir au Mineur. Ce n'est pas là, ajoute M. de Turenne, un lieu propre pour la Cavalerie.

On voit dans Homere, que Machaon, Chirurgien célebre & brave soldat, est blessé, que le vieux Nestor le ramene dans sa tente, qu'il s'y laisse mener, qu'on le panse. . . . . & qu'ensuite ils s'amusent à boire ensemble du vin.

On vit au dernier siege de Fribourg des choses plus militaires & plus frappantes. On vit un soldat, aide & garçon du Chirurgien Major de son Régiment, quoique blessé aux Sappeurs de deux coups de fusils, l'un au travers de la cuisse, & l'autre au bas du ventre, ne vouloir jamais quitter la partie de la tranchée qu'on appelloit *le boyau de la tranchée des Mille*, où il sauta du brancard sur lequel on le portoit, pour panser & mettre les premiers appareils à tous les blessés, avant de les apporter au dépôt. On eut beau

l'exhorter à s'y laisser porter lui-même, en ayant infiniment plus de besoin que tous ceux même qu'il pansoit, il ne le voulut jamais tant qu'il eut quelques forces, & lorsque tombé en défaillance par tout le sang qu'il avoit répandu, on le fit transporter à l'hôpital du Neuf-Brisach, il disoit en chemin, & répéta plusieurs fois en mourant dans cet hôpital : *Pour quoi me plaint-on si fort ? quel mal y a-t-il donc que je meure ? Je pouvois n'en pas mourir, si je m'étois laissé panser ; mais je n'aurois sauvé que moi, je n'aurois pas sauvé au Roi beaucoup plus de cinquante hommes.*

Allez-vous-en, mon Pere, disoit dans ce même siege, un soldat blessé à mort, à l'Aumônier qui l'exhortoit, allez-vous-en, mon révérend Pere, à mon camarade que vous voyez, & qui se désespere, allez le consoler, il mourra plutôt que moi, voyez-le, il va mourir, laissez-moi le Crucifix, & revenez à moi quand il sera mort; ne m'abandonnez plus alors : ils moururent

l'un & l'autre dans les bras de cet Aumônier.

En 1746, un Brigadier de Dragons du régiment de Caraman, étoit de service. Le Lieutenant-Colonel passe à la tête du camp, & lui dit d'aller couper un piquet pour placer aux étendarts du régiment, & pour y attacher un Dragon qui devoit être puni. Ce Brigadier représente au Lieutenant-Colonel que son grade ne lui permet pas de quitter son poste pour cet objet qu'il regardoit comme peu honorable, & que c'étoit à un Dragon d'exécuter cet ordre. Le Lieutenant-Colonel lui dit, que puisqu'il désobéissoit sous les armes, il alloit porter sa plainte contre lui, & qu'il seroit mis au Conseil de guerre. Le Brigadier ne répond rien. Le Lieutenant-Colonel porte sa plainte. On donne l'ordre de l'arrêter, & l'Officier Major qui en est chargé trouve ce Brigadier en veste, qui ayant fait céder un point d'honneur assez naturel à la force de la subordination, étoit en chemin avec une

hache pour exécuter les ordres du Lieutenant-Colonel. Il eſt arrêté & mis au Conſeil de guerre. Ce Brigadier étoit dans une priſon au milieu d'une place, & le Conſeil de guerre ſe tenoit chez le Commandant du Régiment, qui logeoit ſur cette place. Les Tambours attendoient pour battre la générale. Le Régiment étoit commandé, & l'Aumônier avoit déja exhorté & préparé à la mort le Brigadier accuſé. Il voit ſes Juges; il voit les Capitaines ſortir de chez le Commandant, aller à la meſſe, revenir; il eſt conduit au Conſeil de guerre, interrogé; il convient qu'il a déſobéi, & ne cherche point à ſe juſtifier. Un inſtant après les Tambours battent la générale; le coupable ne peut plus douter de ſon exécution. Cependant le Conſeil de guerre, attentif à ſaiſir tous les moyens de ſauver ce malheureux, en examinant & peſant des circonſtances qui changent ſi ſouvent la nature d'un crime, n'avoit pas négligé cette circonſtance où l'Officier Major l'avoit arrêté. Il jugea donc qu'il méritoit d'être

puni pour avoir désobéi, mais qu'il ne méritoit pas la mort, puisqu'il avoit été arrêté en obéissant. Cela considéré, le Conseil de guerre l'absout, & le renvoie à la discipline du Corps, qui le condamne à passer par les courroies; (cette punition est maintenant trop rude, & à jamais infamante, depuis que l'on a négligé de réhabiliter la plupart de ceux qui l'ont subie, en les faisant passer sous les étendarts ou drapeaux, avec défense, sous peine de la vie, de jamais reprocher cette punition; cérémonie respectable & touchante qui abolissoit autrefois le crime & la tache, & qui conserva si souvent au Roi de très-bons & très-braves soldats). L'Aumônier, comblé de joie, vole à la prison pour annoncer au Brigadier qu'il étoit sauvé, qu'il ne perdroit pas la vie, & qu'il en seroit quitte pour passer par les courroies. Cet homme, plein d'honneur & de courage, ne s'émut pas : « vous » croyez, lui dit-il, m'annoncer une bonne » nouvelle, j'étois préparé à mourir, &

» j'aimerois mieux être paſſé par les armes
» pour une faute ſur laquelle mon honneur
» n'a rien à ſe reprocher, que de ſubir une
» punition infame, qui en me laiſſant la
» vie, me déshonore aux yeux de mes
» camarades.

Au ſiege de Berg-op-zoom, M. de S. Germain, pour lors Lieutenant-Général au ſervice de France, voyant un ſoldat ſortir du débouché des Sappes, & ſe retirer aſſez vîte vers la queue de la tranchée, demanda avec le ton & l'air du ſoupçon, *où va ce ſoldat?* Le ſoldat bleſſé, ſans qu'on vît aucune apparence de bleſſure, répondit; *je vais mourir*, & il tomba mort après avoir fait quelques pas.

Ce que j'ai vu arriver aux environs d'Anvers pendant les campagnes de M. le Maréchal de Saxe, m'a rendu bien juſte & bien ſenſible la remarque de Cicéron, lorſqu'il obſerve que pluſieurs Grecs qui n'oſent point enviſager l'ennemi, ſupportent les maux & les maladies avec la plus grande patience & le plus d'intrépidité; mais que les Cimbres & le

Celtiberes, qui ſe réjouiſſent des combats, font voir hors des combats les plus grandes foibleſſes, & ſont ſans courage lorſqu'ils ſont malades.

« Græci plures hoſtem adſpicere non » poſſunt, iidem morbos tolerantur atque » humanè ferunt ; at Cimbri & Celtiberi » in præliis exſultant, lamentantur in » morbo ».

Tuſc. quæſt. lib. 11. c. 27.

Un ſoldat du régiment de Baſſigny, ſecourant & exhortant à la mort un de ſes camarades, dont le lit étoit à côté de celui d'un Juif qui ſe mouroit auſſi dans le même poëſle d'un payſan, & qui cependant rioit de voir toutes les foibleſſes, les pleurs & les lamentations du ſoldat mourant, lui diſoit : « Camarade, à quoi » penſes-tu de te déſoler ainſi, parce qu'il » faut mourir ? tu n'as jamais eu peur des » ennemis, & tu as peur de ton Dieu ? » Vas, il eſt ſi bon ; tiens, dis-lui de tout » ton cœur que tu meurs pour lui, comme

» il

» il est mort pour toi, & c'est ce malheu-
» reux Juif qui l'a crucifié, & qui rit de
» te voir ainsi, toi qui es un homme de
» guerre, & qui n'es pas un Juif; prends
» confiance, mon ami, & dis au bon
» Dieu que tu es au désespoir de l'avoir
» offensé, que s'il te rend la vie, tu en
» donneras mille plutôt que de retomber
» dans tes fautes; demandes-lui bien par-
» don, & puis, s'il le faut, meurs bien
» tranquille comme un bon chrétien &
» un brave soldat; adieu, il faut que
» j'aille rejoindre la Compagnie pour faire
» mon service qui s'approche, notre Ser-
» gent viendra te voir avec Belhumeur,
» & M. notre Aumônier aussi ».

A la bataille de Hastembeck, & en avant de la réserve du Duc de Broglie, le Duc de Beauvillier voyant à cinquante pas de la brigade qu'il commandoit un Sergent de Royal Artillerie qui avoit les deux cuisses emportées d'un coup de canon, qu'on entendoit se plaindre & demander un Aumônier, lui envoya

l'Aumônier & le Chirurgien Major de ſon Régiment. Le Sergent remercia le Chirurgien, le pria de s'en retourner, & d'aller où il pourroit être plus utile; car pour lui, diſoit-il, ſe voyant ſans reſſource, il vouloit employer le peu de tems qui lui reſtoit, mieux qu'à ſe faire panſer; il ne voulut garder abſolument que l'Aumônier, qui nous a ſi ſouvent répété les paroles remarquables de ce Sergent. *Monſieur*, lui diſoit-il, *je n'ai qu'un moment à vivre, aidez-moi à bien mourir; j'ai ſi mal vécu; mais j'ai la plus grande confiance en la miſéricorde divine. Traînez-moi, comme vous le pourrez, dans ce bas fond, pour que vous riſquiez moins vous-même du canon; ne craignez pas de me faire de la douleur. Que ne voudrois-je pas ſouffrir avant d'aller paroître devant mon Dieu que j'ai tant offenſé, mais que j'aime de tout mon cœur, & que je deſire tant de voir!* L'Aumônier nous a bien ſouvent dit auſſi que ce Sergent ne diſcontinua jamais de s'exhorter lui-même

jusqu'au dernier soupir, tenant, baisant & arrosant de ses larmes la poignée de son épée, dont il se servoit comme d'une croix, à l'imitation du fameux Chevalier Bayard, & comme l'ont si souvent fait, & comme le feront tant de Saints, tant de vrais guerriers, lorsque le Seigneur, le Dieu des armées les appellera à lui sur des champs de bataille.

Après la bataille de Berghen, M. le Maréchal de Broglie visitoit les hôpitaux & les blessés ; il parloit à chacun d'eux, & les consoloit de leur malheur avec l'intérêt & les termes les plus touchans. I entre dans une salle où il voit un jeune soldat de 18 ans, d'une figure charmante, & dont le visage frais & coloré annonçoit une santé parfaite ; il étoit assis sur son lit. En voilà un, dit M. le Maréchal, qui donne bonne espérance, il sera bientôt guéri. M. le Maréchal, dit le jeune soldat, on vient de me couper la cuisse, j'ai bon courage, & j'espere que j'en reviendrai ; mais en tout cas, j'ai combattu

en votre nom & pour votre gloire, & je mourrai content. M. le Maréchal ne put retenir ses larmes, & lui donna ce qu'il avoit sur lui.

Le nommé Morieux, autre Dragon du régiment de Caraman, étant d'ordonnance avec S. A. R. Monseigneur le Comte de Lusace, ce Prince faisoit une reconnoissance, & quelques Chasseurs l'importunant; je voudrois, dit M. le Comte de Lusace, que l'on les fît retirer. Le Dragon d'ordonnance dit : Monseigneur, si vous le voulez, je vais vous amener l'Officier qui commande les Chasseurs. Le Prince, content de cette volonté & de ce propos audacieux, le lui permit. Morieux part, pique des deux, &, sans s'embarrasser des coups de fusil qu'on lui tiroit des hayes, & dont son cheval fut blessé en plusieurs endroits, il perce, il entre dans la haye, prend l'Officier & l'amene. M. le Comte de Lusace fit accorder sur le champ une gratification à ce Dragon.

Le nommé François Arnetiere, dit François, soldat Charpentier au Régiment de Bourbonnois; Compagnie du Chevalier de Fretin, montra le zele & le courage le plus étonnant dans cet incendie affreux arrivé dans un quartier de la ville de Montpellier la nuit du 21 au 22 juin 1770. Ce brave soldat s'étoit déja exposé pendant plusieurs heures aux dangers les plus imminents, lorsqu'on jugea que le seul moyen d'arrêter les progrès de l'incendie, le plus terrible qu'on eût jamais vu; étoit d'abbatre une tour fort élevée qui commençoit elle-même à s'embraser. L'intrépide Arnetiere y vole avec plusieurs de ses camarades. Ils se jettent au milieu des flammes; on coupe, on étouffe, on arrache toutes les matieres enflammées; on arrête enfin les progrès du feu. Dans l'ardeur, dans la vivacité d'un travail aussi périlleux, Arnetiere, qui s'étoit servi tour à tour de différents outils (souvent de ses mains), s'apperçoit qu'il a perdu sa hache. Quels moyens ne tente-t-il pas pour

la retrouver ! Il eſt prêt à ſe rejetter dans les flammes pour ravoir ſa hache ; heureuſement ſes Officiers s'en apperçoivent, & l'en empêchent. Les habitans de cette rue, tous les propriétaires des maiſons de ce quartier, pénétrés de reconnoiſſance du ſervice éclatant que venoit de leur rendre le Régiment de Bourbonnoîs, dont le zele incroyable fut, comme par-tout, digne de la haute réputation de ce Corps ; tous frappés d'une admiration particuliere pour le brave Arnetiere, lui propoſent, lui offrent des récompenſes pécuniaires ; il les refuſe ; il ne redemande que ſa hache, & ſe trouve ſuffiſamment récompenſé d'avoir ſecouru ſes compatriotes, de s'être fait un nom parmi ſes camarades, & d'avoir mérité l'applaudiſſement de ſes Supérieurs, qui lui montrent toute leur ſatisfaction en buvant avec lui dans la maiſon de M. Aribert.

Il ne m'a jamais été poſſible de ſçavoir le nom d'un ſoldat de ce Régiment, qui, dans le plus grand danger de cet incendie,

crioit à tue tête à M. de Casteja : *Retirez-vous, mon Major, vous vous exposez trop ; que faites-vous ici ?* Mais j'ai appris de plusieurs personnes la réponse du Major à ce soldat. *Pourquoi n'y serois-je pas, camarade ; n'y es-tu pas toi-même ? ne devons-nous pas y être également l'un & l'autre ?*

Le 9 décembre 1770, Antoine Roquier, dit Belhumeur, Caporal de la Compagnie de Rousset, du même Régiment, tombe en manœuvrant dans un exercice, & sur un terrein fort pierreux ; il se blesse grièvement aux mains & au visage ; on court le relever, & lui donner du secours ; il ne dit, il ne demande qu'une seule chose : *Mon fusil n'est-il pas cassé ?*

Semblables dans ces occasions, l'un à ce soldat Romain qui ne regrette que sa pique & ses javelots, & qu'on empêche d'aller les retrouver sur le champ de bataille des Numides ; l'autre au soldat qui reproche à Marius *de trop exposer la tête*

de ſon Général, & à qui Marius répond : *N'es-tu pas auſſi cher que moi à la République ?* Le troiſieme enfin à ce Primopile vétéran qu'on rapporte preſque ſans vie ſur un bouclier, & qui a la force de s'écrier encore avant d'expirer : *Eſt-ce le mien ? ne l'ai-je pas perdu ? eſt-ce du moins ſur mon bouclier que je vais rentrer & mourir dans le camp & pour ma patrie ?*

Semblables, en un mot, à ce Sergent de Bourbonnois, dont le nom méritoit bien d'être conſervé, qui dans nos plus anciennes guerres en Italie ſauva le magaſin à poudre de la ville de Tortone, portant ſeul dans ſes bras juſques dans le foſſé un barril tout embraſé, avec lequel il ſe précipite dans l'eau pour éteindre tout à la fois & le barril & ſes propres vêtemens tout en feu : Et au Caporal de ce même Régiment, qui ayant un bras emporté à la tranchée de Milan, ſecourut de celui qui lui reſtoit, le fils de ſon Major bleſſé, le conduiſant, le portant de ſon mieux juſqu'au dépôt ; & lorſqu'il y fut rendu, ne vou-

lut jamais souffrir qu'on lui mît d'appareil, qu'il n'eût vu panser auparavant son jeune Officier.

Le nommé Desandrieux, Caporal du Régiment de Navarre, Compagnie de Nisas, resté malade à l'hôpital de Valenciennes après le départ de son Régiment qui alloit faire campagne, ne cessoit de dire tout le chagrin qu'il en avoit aux soldats de différens Régimens qui étoient restés comme lui dans le même hôpital, répétant continuellement qu'il seroit bien plus glorieux pour eux tous d'aller mourir sous la toile, ou dans un hôpital d'armée, plutôt que dans une garnison où leurs drapeaux n'étoient plus, lorsqu'un jeune soldat adressa la parole au Caporal, & lui dit : « M. Desandrieux, si toute » la salle est de mon avis, nous partirons » tous demain pour l'armée, & comme » vous êtes bien plus malade que nous, » & le plus vieux, & que vous êtes notre » Caporal, nous nous releverons chacun » tour à tour pour vous porter entre nous

» là où on nous refusera des charrettes » ou des montures ». Desandrieux l'assura qu'il ne demandoit pas mieux ; tous les malades s'écrierent que pas un d'eux ne resteroit en arriere, & qu'ils suivroient M. Desandrieux. Tous partirent le lendemain au nombre de trente-deux, que l'on vit arriver à Ruremonde ayant à leur tête Desandrieux, qu'ils avoient effectivement porté pendant la plus grande partie du chemin. Le plus grand nombre de ces soldats voulut absolument conduire le Caporal jusqu'au Régiment de Navarre. Il joignit enfin son Corps, &, quoique malade encore, il voulut faire son service. Environ un mois après, il fut blessé d'un coup de carrabine, & porté à l'hôpital de Cologne, où il mourut, disant à tout moment à ses camarades qui l'assistoient: *Enfans ! il est bien différent de mourir ici, ou de laisser son pauvre cadavre à Valenciennes.*

En 1705, & peu de jours après la nomination de M. le Comte de Caraman

à la Lieutenance Colonelle des Gardes-Françoises, le nommé S. Martin, soldat de cette Compagnie, alla trouver son nouveau Lieutenant-Colonel, & lui dit : « Mon Général, votre prédécesseur, mon » ancien Lieutenant-Colonel, alloit me » donner la haute paie, il me l'avoit » promise ; je viens vous demander une » autre grace à la place de la haute paie, » & si vous avez la bonté de me l'accor- » der, je passerai sur le champ un enga- » gement pour la vie. « Je ne veux point » cela, lui dit M. le Comte de Caraman ; » mais de quoi s'agit-il, que demandez- » vous ? « Dix louis d'or, mon Général, » qui feroient la fortune de ma pauvre » mere, chargée de quatre autres enfans » en bas âge ; cette somme lui serviroit » à payer quelques dettes, & à relever » sa petite boutique qui est en désarroi » depuis la mort de mon pere. Ma pauvre » mere désolée loge au Gros-Caillou. » Mon Général peut savoir bien facile- » ment la vérité de tout ce que je lui

» expoſe, & me punir bien ſévérement, » ſi j'ai été capable de lui en impoſer. « Je » vous crois ſur votre parole, » répond M. le Comte de Caraman ; « voilà vingt » louis, au lieu de dix, portez-les à » votre mere ; faites-la moi connoître ; » pour vous je vous connois dès ce mo- » ment, & je prendrai ſoin de vous. ». Les Grenadiers des Gardes-Françoiſes, inſtruits de ce qui venoit de ſe paſſer, firent une députation à M. de Caraman pour avoir, lui dirent-ils, le brave Saint-Martin pour camarade ; il fut tiré Grenadier ; bientôt les Sergens de ce Corps diſputerent aux Grenadiers l'honneur d'avoir Saint-Martin parmi eux. Il fut en effet Grenadier quelques mois, Sergent nombre d'années ; & M. le Comte de Caraman, devenu Lieutenant-Général, lui fit avoir un brevet d'Officier pour en faire un de ſes aides de camp. Le brave Saint-Martin fut tué à côté de ſon Général au combat de Wange, action des plus importantes & des plus mémorables,

où M. le Comte de Caraman, avec onze bataillons, ſoutint tout l'effort d'une nombreuſe armée, aſſura par ce moyen la retraite de cinq de nos eſcadrons, & obtint non-ſeulement la premiere place vaquante de Grand'Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, mais encore dès le moment le titre & qualité de Grand'Croix, en attendant cette vacance. On peut voir les Lettres-patentes qui furent accordées à ce ſujet à ce brave Officier-Général; j'en ai peu vu de cette diſtinction, d'auſſi honorables.

A la bataille de Guaſtalla un Cavalier de recrue du Régiment de Vaugüé, qu'on venoit d'engager aux environs d'Aubenas, dans les terres de ce Colonel, & qui n'étoit arrivé que peu de jours avant l'action, frappant d'eſtoc & de taille dans ce combat, apperçut un Cuiraſſier de l'Empereur, dont il venoit de fendre le crâne à coups de ſabre, ébranlé, chancellant ſur la ſcelle, & prêt à tomber de ſon cheval. Ce recruard, qui venoit de

fortir pour la premiere fois des montagnes du Languedoc, s'imaginant que tout le monde parloit fa langue, dit dans fon idiote patois à ce Cuiraffier, qu'il ne trouvoit pas fuffifamment vaincu tant qu'il refteroit fur fon cheval : *Mouffu lou Cavalié defpachas-vous de toumba, autrament boun vau bailla un autre, car foi ben preffat.*

Ce qui fignifie en François, *Monfieur le Cavalier dépêchez-vous de tomber, ou je vais vous en affenner un autre* (coup de fabre) *car je fuis fort preffé.*

Le nommé Saint-Julien, Carabinier de la Compagnie Colonelle du Colonel Général de la cavalerie, jeûnoit tous les vendredis au pain & à l'eau, & portoit en fecret aux pauvres la portion de fes deux repas ; il fut tué à Prague au paffage de la Moldau, de deux coups de feu. Lorfqu'on voulut l'enfevelir, on lui trouva un cilice de fer, qu'on jugea qu'il devoit porter depuis un très-long-temps ; toutes les pointes étant entrées fort avant dans la

chair, qu'il fallut déchirer dans la circonférence du corps, pour avoir le cilice.

Le nommé Martin, Grenadier du Régiment de Bourbonnois, étoit fils d'un pere honnête homme, mais qui par des circonstances se trouvoit réduit à la plus grande misere. Martin, sans cesse occupé de l'état cruel de son pere, cherchoit continuellement tous les moyens possibles de l'en tirer, sans avoir pu y réussir. Enfin ne sçachant plus quel parti prendre pour l'aider dans l'instant qu'il devenoit de plus en plus pressant de le secourir, il va trouver un Officier qui recrutoit pour le Régiment de Bourbonnois, il s'engage avec lui, & porte sur le champ à son pere, pour aider à sa subsistance, la somme qu'il venoit de recevoir de son enrôlement. » Mon pere, » lui dit-il, « ne pouvant vous offrir que le prix » de ma liberté, je suis trop heureux » de pouvoir soulager vos besoins. Soyez » tranquille sur mon sort, comme sur le » vôtre, le bon Dieu nous aidera. Je vais

» servir le Roi, & je n'oublierai jamais » mon pere ».

Dans la guerre des Alpes, M. le Maréchal de Belleisle voulant s'emparer d'un fort, s'approcha de quelques Grenadiers, & leur dit : « Mes amis, il me faudroit » cinquante volontaires pour emporter cet » ouvrage, & voilà cinquante louis d'or » que je leur donne à partager après l'at- » taque. « Mon Général, » lui répondit un Grenadier, « c'est trop chaud pour de » l'argent ; mais commandez ».

A la conquête de Minorque & à la tranchée de Mahon un Officier Général ayant quelque chose de très-pressé à faire dire à M. le Maréchal de Richelieu, qui étoit à la tête de la tranchée, charge de cet avis le premier Officier qu'il rencontre. L'Officier, qui quittoit la tranchée, obéit, retrograde, va joindre M. le Maréchal, & lui rend le compte dont l'Officier Général l'avoit chargé. M. le Maréchal s'apperçoit que cet Officier balbutie, tremble, & pâlit de plus en plus en

lui

lui parlant. « Qu'eſt-ce que c'eſt, monſieur, » lui dit M. le Maréchal, « voilà une voix » bien étrange, une ſinguliere contenance » pour un militaire ? « Ce n'eſt rien, M. le » Maréchal, répondit l'Officier, j'ai un coup » de fuſil au travers du corps, j'allois me faire » panſer, mais j'ai voulu auparavant m'ac- » quitter de la commiſſion dont on m'avoit » chargé. « Ah, monſieur, quels regrets me » donnez-vous là, « lui dit M. le Maré- chal, en ſe jettant preſqu'à ſon col, « que » d'excuſes ne vous dois-je pas ! qu'on » ammene promptement Monſieur chez » moi, qu'on le ſecoure, qu'on en ait » ſoin comme de moi-même, » dit-il à tout ce qui l'environnoit. Les ordres de M. le Maréchal furent exécutés, l'Offi- cier fut porté à ſon quartier général dans ſon propre logement, & y guérit par ſes ſoins de la bleſſure la plus grave.

M. le Duc de Broglie viſitant l'hôpital de Berghem, & traverſant une ſalle de bleſſés, le Chirurgien Major qui l'accom- pagnoit, lui dit : « Doucement, M. le

» Duc, s'il vous plaît, doucement ici, il
» y a dans ce lit voisin un Officier Suisse
» qui a un coup de canon dont il va mou-
» rir. « Non, » répondit l'Officier Suisse en ouvrant les rideaux du pied de son lit, & en montrant la figure de Mars expirant ; « non je ne mourrai point, mon
» Général ; il faut plus d'un coup de canon
» pour tuer un Suisse ».

Un Religieux Chartreux, Procureur de sa Maison, voyageant aux environs de la ville d'Eu en Normandie, fit rencontre dans une forêt voisine de deux soldats du Régiment de la Marine : comme ce Religieux portoit beaucoup d'argent, & qu'il avoit ouï dire que ce bois étoit rempli de voleurs, il ralentit insensiblement le pas de son cheval, pour prendre celui des soldats, & pour aller ensemble ; les soldats s'en douterent, en voyant un gros porte-manteau de cuir, destiné ordinairement à porter des sacs d'argent. Un d'eux lui dit : « Mon révérend Pere, vous
» faites fort bien de ne pas presser votre

» cheval, & de ne pas nous quitter, nous
» sommes gens à bien défendre vos ga-
» lions, vous ne sçauriez avoir de meil-
» leure escorte. « Messieurs, » répondit le
Chartreux, « je vous remercie, & ne vous
» demande pas ce service-là pour rien ;
» il est vrai que je porte quelque argent,
» on peut en convenir avec des gens
» d'honneur comme vous, & vous vou-
» drez bien que je vous en témoigne ma
» reconnoissance quand nous nous quitte-
» rons. « Mon Pere, » lui dirent les soldats,
« vous nous avez cru gens d'honneur, &
» vous ne vous êtes pas trompé ; nous
» avons de la religion aussi ; vos prieres
» nous suffisent, nous y avons grande foi,
» nous vous les demandons, & tout au
» plus nous boirons bouteille, quand nous
» serons sortis de la forêt. « Cela ne se peut,
» Messieurs, » dit le Chartreux, « c'est
» jeûne d'Eglise aujourd'hui : mais pour-
» quoi ne pousserions-nous pas jusqu'à la
» ville d'Eu, où nous ferions ce soir une
» bonne collation ensemble ? « Va, » dirent

les soldats, « nous ne vous quitterons » pas ; nous allions mal faire sans vous, » mais par sambleu nous n'avions pas » envie de mal faire ». Ils continuerent leur route, arriverent à la ville d'Eu, & passerent la nuit dans la même auberge ; les soldats en partirent grand matin, & quand le Religieux voulut compter, & payer pour tous, l'hôte lui apprit que chaque soldat avoit voulu payer son écot, & l'avoit beaucoup prié de faire ses complimens au révérend Pere.

Un Officier étant à table avec ses camarades, ceux-ci commencerent à parler des choses les plus saintes & de la religion avec le plus grand mépris & la plus grande impiété ; cet Officier dissimula quelques momens la peine qu'il avoit d'entendre de pareils discours ; mais jugeant que la politique & le respect humain ne devoient pas l'emporter sur ce qu'il devoit à sa religion & à sa conscience, & que d'ailleurs il pouvoit parler avec une sainte liberté à des gens qui n'étoient pas au-

deſſus de lui, à des camarades; à des égaux, il les interrompit avec modeſtie & avec douceur, & leur dit : « Meſſieurs,
» ſi on parloit en votre préſence contre
» la perſonne du Roi & contre le gou-
» vernement de l'Etat, vous feriez cer-
» tainement taire l'indiſcret qui ſe con-
» duiroit de la ſorte. Je n'ai pas aſſez d'au-
» torité pour vous faire taire, mais j'ai
» aſſez de courage & de liberté avec
» vous pour vous dire que nous devons
» plus à Dieu, qu'au Roi, & que ſi
» vous trouviez blâmable celui qui oſe-
» roit parler contre le Roi & l'Etat,
» vous l'êtes encore plus de vous éle-
» ver contre l'Être ſuprême, en mépri-
» ſant, en attaquant ſa ſainte loi ». Les paroles de cet Officier, dont on reſpectoit la vertu, firent changer de diſcours à ces Meſſieurs; leurs nouveaux entretiens roulerent bientôt ſur la galanterie, ſur leurs intrigues d'amour, qu'ils aſſaiſonnerent de réflexions & de plaiſanteries les plus obſ-

cenes & les plus impures. L'Officier rougit en entendant ces nouvelles horreurs, & se leva. Où allez-vous, lui dirent ses camarades ? L'Officier répondit : « Messieurs, je vais manger avec vos valets, » je suis bien assuré qu'ils ne tiendront » pas des propos aussi libres & aussi dissolus ». Mon ami, lui dirent alors ses camarades, ce que nous disons ne doit point vous offenser, ce n'est que pour passer le tems, pour badiner & pour rire. « Mais, Messieurs, » répliqua l'Officier, « convient-il à des gens qui ont de l'édu- » cation & de l'honneur, & qui doivent » avoir des sentimens nobles, de passer » le tems à un badinage aussi bas & aussi » honteux ? pour moi je vous avoue que je » ne puis rire d'une plaisanterie qui fait rou- » gir un honnête homme, & qu'il me paroît » tout-à-fait indigne de gens comme nous, » qui devons nous édifier les uns & les au- » tres, édifier nos soldats & ceux qui nous » servent, de ne nous entretenir que de » blasphêmes, ou des plus sales ordures ».

Ce dernier trait en imposa, la conversation changea tout à coup, elle devint des plus honnêtes & des plus aimables. L'exemple de cet Officier est un sujet de confusion, & une vive leçon pour beaucoup de personnes qui ne parlent que trop quand il s'agit d'offenser Dieu, & de scandaliser, & qui gardent le silence quand il faut parler, & oser reprendre.

Un Cavalier de la Lieutenance colonelle du Régiment de Saint-Aignan, surnommé l'Hermite par ses camarades, à cause de la vie retirée & exemplaire qu'il menoit, fut pris à tic par un jeune libertin qui venoit d'entrer nouvellement dans cette Compagnie. Cet étourdi, surpris & indigné de la vénération des autres Cavaliers pour l'Hermite, ne cessoit de l'attaquer, de le bafouer, & de l'obliger à se retirer de la chambrée, même à l'heure des repas, en tenant les discours les plus obscenes & les plus impies, assurant d'ailleurs ses compagnons qu'un homme de cette trempe ne pouvoit être

brave, & qu'il falloit, qu'il vouloit en délivrer la Compagnie. Croyez-moi, jeune homme, lui dit un vieux Brigadier, chef de la chambrée, croyez-moi, laiſſez l'Hermite tranquille, & tâchez de le valoir. Le Roi n'a pas de meilleur ſoldat dans ſes troupes; c'eſt un homme endurant, c'eſt un Ange, mais ne vous y fiez pas; ſi vous laſſez ſa patience, vous vous en repentirez. Je ne crois pas cela, répondit le jeune étourdi, je ne l'eſtime, ni ne le crains, & je veux ſçavoir ce qu'il a dans l'ame; il part de-là, quitte ſon Chef & ſes compagnons, & va chercher l'Hermite qui venoit de deſcendre la garde, & examinoit s'il n'y avoit rien à faire à ſes armes, avant de les remettre au faiſceau. Ah! vous voilà, pauvre Hermite, lui dit le jeune inſenſé, que faites-vous donc de tout cet arſenal? vous feriez bien mieux de troquer tout cela pour un cierge. Eh, pourquoi donc, répondit l'Hermite; ne puis-je porter l'un & l'autre? Non ma foi, pourſuivit l'étourdi, il faut un cierge à un cagot,

& des armes à un brave Cavalier, & je ne vous crois pas tel, c'eſt mon idée. Vous vous trompez, dit l'Hermite, vous me verrez faire devant les ennemis. Je voudrois vous voir faire à préſent, & avec moi, réplique cet inſenſé. Allons, lâche Hermite, vous n'irez pas plus loin; allons, faites uſage de votre ſabre, ſi vous l'oſez, & diſant ces mots, il tombe ſur lui avec le ſien. L'Hermite, ſans s'émouvoir, ſe met en défenſe, bleſſe au premier coup l'étourdi, le déſarme, l'embraſſe, & lui dit : Je n'ai pas voulu vous tuer, parce qu'il ne faut tuer que les ennemis du Roi. Ne vous piquez de bravoure qu'avec eux : craignez Dieu, ne cherchez jamais querelle à perſonne, aimez bien vos camarades & moi-même, qui vous aimerai de tout mon cœur, & ſoyez plus ſage à l'avenir.

Je crois qu'il eſt bien difficile de ſe ſauver dans la profeſſion des armes, diſoit un Religieux à un ſoldat; vous n'en ſçauriez diſconvenir, vous avez de ſi fré-

quentes occasions de vous pervertir, de vous perdre, & de si grands obstacles à la sainteté. Mais vous, dont les mœurs & la conduite sont reglées selon Dieu, vous qui avez de si grands sentimens de religion, & qui vivez en véritable chrétien, quelle est donc votre maniere de servir Dieu dans le tumulte des armes? Puisque vous m'ordonnez de vous en rendre compte, mon Pere, répondit le soldat, je vous le dirai : Le matin je me leve pour l'amour de Dieu, je fais ma priere, & lui offre la journée pour son saint amour. Quand j'en ai le tems, je vais à la messe, & l'après midi au salut, ou à l'adoration du saint Sacrement. Je vais à l'exercice, à la garde, à toutes mes occupations pour l'amour de Dieu. Je prends mon repos & mes repas pour l'amour de lui qui me nourrit; je ne me plains jamais de ma nourriture, je l'accepte telle qu'elle est pour l'amour de Dieu. Je prends un peu de recréation quand j'en ai besoin pour l'amour de Dieu, & pour le mieux servir.

Je souffre la faim, le froid, ou le chaud; ma pauvreté, tous mes maux pour l'amour de Dieu. J'obéis à mes Officiers, je ne me plains jamais d'eux, je ne murmure jamais contr'eux. Je ne me plains jamais des mauvaises façons de mes camarades quand ils sont dans le vin, ou qu'ils ont du chagrin; je n'ai jamais de dispute avec eux, je les aime tous, je leur rends service quand je le puis, & les réconcilie quand ils sont brouillés. J'empêche tant que je puis les duels, je ne les demande ni ne les accepte jamais, parce que je ne me bats pas avec mes amis, & que je n'ai point d'autres ennemis que les ennemis de mon Prince. Je ne suis jamais plus consolé, que quand j'ai occasion de fréquenter les Sacremens; je ne crains rien quand je suis avec mon Dieu, quand je possede sa grace. Les fatigues de la guerre m'empêchent de jeûner; mais je jeûne quand je suis en quartier d'hiver. Je fais mon service, & me rends utile à ma chambrée, soit que je sois de tour, ou que

mes camarades m'en prient. Le tems qui me reſte après mes exercices militaires & mes devoirs remplis, je l'emploie à viſiter les égliſes, nos malades, nos priſonniers ; à lire des livres de piété, ou ſeul, ou avec mes camarades, & ſur-tout l'Imitation de Jeſus-Chriſt que mon Capitaine m'a donné; à voir M. notre Aumônier le plus ſouvent que je puis, à lui ſervir la meſſe, à faire tout ce qu'il me commande. Je tâche de ne faire mal à perſonne, & jamais je ne dis du mal de qui que ce ſoit : cependant je ne laiſſe pas d'avoir des ennemis & des envieux ; mais, loin de leur ſouhaiter du mal, je les aime, je cherche à leur rendre ſervice, & je vais les voir de bon cœur pour l'amour de Dieu. J'évite avec ſoin les perſonnes du ſexe pour me conſerver dans la pureté ; & croyant leur commerce dangereux, je ne fréquente que Madame Saint-François, femme de notre premier Caporal, parce qu'elle a de la vertu, qu'elle blanchit mon linge, qu'elle a ſoin de mes hardes, & qu'elle

chante de bons cantiques en travaillant. Je fais tout ce qui dépend de moi, mon Pere, pour servir Dieu dans mon état, je l'aime de tout mon cœur, & je ne crois point que la profession des armes soit un chemin de perdition, car je vois par mon expérience qu'un soldat n'a d'occasion de pécher que celle qu'il veut avoir. Voilà, mon Pere, toute ma conduite : cependant je voudrois bien pouvoir me passer de tabac ; je l'ai essayé, mais c'est impossible, sur-tout au corps-de-garde, ou quand je suis en faction. J'ai encore un regret, c'est de ne pouvoir soulager les pauvres, dans lesquels je vois l'image de Jesus-Christ ; mais le bon Dieu me le pardonnera, car je suis pauvre moi-même. Enfin je crois que la guerre n'est l'école du vice & du libertinage que pour les libertins. M. notre Aumônier m'a souvent dit que des milliers de chrétiens se sont sanctifiés dans le parti des armes, il m'en a nommé plusieurs, entr'autres saint Maurice, qui est précisément mon bon Patron, saint

Victor, saint Géréon, les soldats de la légion Thébaine, & une infinité d'autres guerriers qui ont porté la sainteté & la vertu jusqu'à sceller leur foi de leur sang par le martyre. Il m'a souvent dit aussi qu'un bon chrétien est un bon soldat; qu'il n'est jamais paresseux ni lâche, & qu'un soldat vertueux & fidele à Dieu, est toujours le plus fidele à son Prince comme le meilleur guerrier : enfin qu'un soldat qui craint Dieu, ne craint ni les combats, ni le danger, ni la mort. Aussi Dieu m'a toujours fait la grace d'aller à l'assaut & partout, sans avoir la moindre peur, mais encore avec joie, avec confiance, &, Dieu merci, je n'ai jamais manqué de courage, & suis aussi vaillant qu'un autre. Allez, mon cher ami, lui dit le Religieux saisi d'admiration, allez, si tous ceux qui sont au service du Roi étoient comme vous, nos armées seroient invincibles, & toujours victorieuses.

M. de Chevert, devenu Maréchal de Camp, étoit employé fréquemment, &

toujours avec ſuccès par M. le Maréchal de Belleiſle qui commandoit une armée en Italie. Un Officier Général François, homme de Cour, mais peu inſtruit de la guerre, ſe plaignoit avec autant de fierté que d'aigreur de la préférence que l'on donnoit à un Officier de fortune ſur lui. Bouffi d'orgueil, d'envie & de rage, il cherchoit, autant qu'il étoit en lui, à diminuer le prix des belles actions de M. de Chevert. Celui-ci en fut enfin averti, & crut devoir ſe venger de la façon ſuivante. Un jour que M. le Maréchal de Belleiſle lui avoit deſtiné un détachement auſſi difficile que glorieux, s'il réuſſiſſoit, M. de Chevert rechercha & accoſta cet Officier Général dans l'antichambre de M. le Maréchal, & ſe promenant avec lui : Monſieur, lui dit-il, je ſuis toujours étonné que l'on n'emploie pas un homme de votre mérite. Ce n'eſt pas ma faute, répondit l'Officier Général, tout ſe fait ici par faveur, & j'ai demandé pluſieurs détachemens inutilement. J'en ſçais un,

lui dit alors M. de Chevert, qui vous conviendroit parfaitement. Voulez-vous que vous faisant oublier le chagrin de tant de refus, je demande ce détachement pour vous ? Vous m'obligerez beaucoup, dit l'Officier Général ; de quoi est-il donc question, quel est l'objet de ce détachement ? Le voici, dit M. de Chevert. On veut surprendre un poste important, attaquer & emporter indispensablement un certain ouvrage. Pour y parvenir, il faut défiler long-tems sous le feu d'un retranchement un à un, & presque toujours circulairement, se former ensuite sous un bastion placé sur un rocher, gravir sur ce rocher vivement, & ne pas perdre un instant à pénétrer par une brêche qui se trouve à la muraille, par les embrasures, par une poterne, que l'on enfoncera à coups de hache, & même par les crenaux. Le succès dépend de la vigueur de l'attaque, ainsi vous voyez que cette action sera glorieuse. A mesure que M. de Chevert parloit, l'Officier Général pensoit,

rêvoit,

rêvoit, s'attriſtoit, & finit enfin par lui dire que ce n'étoit pas à ſon tour à marcher, qu'il falloit laiſſer ce détachement à quelqu'un qui connût le pays; enfin il n'en voulut plus, il le refuſa. Alors M. de Chevert lui dit : Eh bien, Monſieur, ce détachement m'eſt deſtiné ; c'eſt par des entrepriſes périlleuſes, & que vous refuſeriez, que j'ai acquis les grades où je ſuis parvenu ; je ſçais ce que vous avez dit de moi, & combien vous avez cherché à me déprétier ; mais à préſent je ſuis bien vengé.

On plaça, il y a déja quelques années, dans l'égliſe de S. Euſtache à Paris, le médaillon en marbre de M. de Chevert, avec une épitaphe que ſa noble ſimplicité a fait remarquer. Quoique le Mercure de France l'ait déja rapportée comme un excellent modele en ce genre, on la reverra avec plaiſir à la ſuite d'une anecdote qui ſemble devoir l'amener naturellement.

On attribue cette épitaphe à pluſieurs

de MM. de l'Académie Françoise. La voici :

FRANÇOIS DE CHEVERT,

COMMANDEUR-GRAND'CROIX DE L'ORDRE
ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS;
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL
DE LAIGLE BLANC DE POLOGNE;
GOUVERNEUR DES VILLES DE GIVET
ET CHARLEMONT;
LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI.

SANS AYEUX, SANS FORTUNE, SANS APPUI,
ORPHELIN DÈS L'ENFANCE,
IL ENTRA AU SERVICE A L'AGE D'ONZE ANS.
IL S'ÉLEVA, MALGRÉ L'ENVIE,
A FORCE DE MÉRITE :
ET CHAQUE GRADE FUT LE PRIX
D'UNE ACTION D'ÉCLAT.
LE SEUL TITRE DE MARÉCHAL DE FRANCE,
A MANQUÉ, NON PAS A SA GLOIRE,
MAIS A L'EXEMPLE DE CEUX
QUI LE PRENDRONT POUR MODELE.

Il étoit né à Verdun-sur-Meuse,
le 2 Février 1695;
Il mourut à Paris, le 24 Janvier 1769.

Quel modele en effet pour la nation,

pour l'eſpece d'hommes qu'elle reproduit ſans ceſſe ! & ſi l'on a vu des carabiniers, des grenadiers courir, voler au Temple Saint-Thomas pour y aiguiſer leurs ſabres ſur le tombeau du vainqueur de Fontenoy, que de ſoldats, que de héros peut maintenant enfanter le nouveau marbre de S. Euſtache !

Que de récompenſes les loix de Solon ne décernent-elles pas aux ſoldats !

Que de diſtinctions, que d'honneurs, que de récompenſes pour les ſoldats, dans les conſeils, dans les ſages avis de Thémiſtocle !

Que de ſoldats parvenus, que d'élévations, que de récompenſes dans Thucidide, pour tous ceux qui ſervirent la patrie dans la fameuſe guerre du Péloponeſe, laquelle ſeule, & bien plus que toutes les autres, augmenta ſi fort la valeur & l'expérience des Grecs, & rendit cette nation la Reine du monde !

Que d'éloges, que de décorations, que de triomphes, que d'honneurs de

toutes les especes, rendus au soldat intrépide dans les armées de Scipion & de César! Aussi, disoient-ils l'un & l'autre, *qu'il ne tient qu'à un Général de faire des heros de ses soldats par la récompense.*

Enfin la bienfaisance attentive & éclairée du feu Roi, du meilleur des Rois, de *Louis le bien-aimé*, couvrit d'une gloire immortelle la nation & le Monarque. Les distinctions honorables que Sa Majesté accorda aux soldats, qui, dans ses troupes, ont mérité le titre de vétérans par les 24 ans de service, désignés dans l'art. XIII. de l'Ordonnance du 16 avril 1771, assurent à la postérité la plus reculée, avec le plus ancien lustre du nom François, toute la gloire de Lacédémone & d'Athenes, les vrais, les anciens soldats des Marius, des Fabius, des Césars & des Scipions.

Qu'on juge de ce que peuvent exciter dans l'ame du soldat François l'amour de son Souverain, la reconnoissance, l'honneur, l'idée, l'espoir de la récompense,

par le prompt, l'étonnant effet des premieres cérémonies militaires dans lesquelles on suivit exactement ce qui étoit porté par la lettre du Roi ! Qu'on apprenne ce qui se passa à Monaco, lorsque M. du Roscoat, Brigadier, Lieutenant-Colonel du régiment de Beauvoisis, ayant fait sortir des rangs les deux sujets qui devoient recevoir la marque distinctive, leur fit prêter le serment, & leur attacha l'écusson sur lequel sont brodées deux épées en sautoir ! Qu'on sçache ce qui arriva à Betfort le 28 août 1771, lorsqu'après une messe, accompagnée d'une musique guerriere, à laquelle assisterent tous les Officiers de la garnison, le régiment Royal-Lorraine Cavalerie se mit en bataille sur la place d'armes pour y faire exécuter cette ordonnance; elle y fut lue à haute voix, & écoutée avec cette attention qu'on ne manque jamais d'apporter lorsqu'il s'agit d'un établissement utile, glorieux, intéressant & durable. On y dit en substance, que le Roi s'étant

fait rendre compte des moyens d'attacher les anciens soldats, cavaliers, huſſards & dragons à ſon ſervice, Sa Majeſté augmente d'un ſol par jour la paie de ceux qui, après un engagement de huit ans, en contractent un nouveau ; de deux ſols au bout de ſeize ans, & de quatre ſols lorſqu'on eſt parvenu à la vétérance, c'eſt-à-dire, après vingt-quatre ans. La même gradation eſt obſervée dans les diſtinctions que Sa Majeſté leur accorde. Les premiers portent ſur le bras gauche un chevron de laine blanche ; les ſeconds un double chevron, & les vétérans un médaillon de deux épées en ſautoir ſur le côté gauche de l'habit. Lorſqu'après la lecture de l'ordonnance, quatorze cavaliers vétérans, deſcendus de cheval, & rangés ſur la même ligne, dans un grand emplacement au milieu des eſcadrons, ſe préſenterent à M. le Comte d'Andlau leur Colonel, qui leur adreſſa ces paroles : « Le Roi voulant vous donner une » marque de la ſatisfaction qu'il a de vos

» fervices, vous accorde le droit de por-
» ter toute votre vie ce médaillon; jurez
» & promettez de ne fervir aucune Puif-
» fance étrangere fans la permiffion de
» Sa Majefté, & de ne jamais vous écarter
» de la fidélité que vous devez au Roi &
» à l'Etat». Lorfque ce ferment fut fait & reçu, le Colonel defcendit de cheval, leur attacha à la hauteur de la troifieme boutonniere le médaillon des deux épées, & leur remit à chacun un brevet en parchemin, figné du Miniftre, où on lit le nombre des années qu'ils ont porté les armes, & l'eftime que le Roi fait de leur fervice. Lorfque mille cris de joie faifant place à un moment de filence, M. le Comte d'Andlau prit ce tems, pour inviter les quatorze vétérans à dîner avec les Chefs du Corps, & à boire tous enfemble à la fanté du Maître Augufte, à la bonté duquel ils devoient ces bienfaits. Lorfqu'enfin, le 5 mars 1772, à Befançon, feu M. le Maréchal de Lorge, après avoir donné l'acolade aux vétérans du Régi-

ment du Roi Infanterie, dîna avec ces vétérans, ceux du Régiment de la Reine-Dragons & d'Auxone du Corps Royal, dans un manege militaire, au bruit des chants, des cris d'allégresse, de la mousqueterie & d'une musique guerriere.

Qu'on imagine, s'il est possible, la sensation que fit dans ces divers lieux & sur des troupes Françoises un si respectable appareil, une semblable cérémonie ; l'ardeur, l'émulation peintes sur le visage de chaque soldat, & le desir impatient que pouvoient témoigner en particulier ceux qui aspirent à cette distinction, de toucher, d'arriver au terme prescrit par l'ordonnance ; toute la joie qui en ce moment éclatoit dans l'ame des assistans, comme dans les yeux de ces braves militaires, si fortement pénétrés de tendresse, de respect, de reconnoissance & de zele pour le meilleur de tous les Maîtres ; le cri général de *vive le Roi*, mille fois répété par leurs bouches, & si fort gravé dans leurs cœurs ; la douce émotion

& les larmes du peuple aſſemblé pour le plus attendriſſant & le plus noble des ſpectacles.

Soldats, quel nouveau ſujet d'émulation pour vous dans le nombre même des récompenſes & des graces que vient de répandre votre nouveau Maître ! Ces hautes promotions, quoiqu'en apparence ſi fort éloignées de vous, ne ſçauroient vous être étrangeres, votre cœur y aſpire, ou vous ſeriez bien moins dignes du nom que vous portez. Soldats, ce nouveau *Titus*, dont le front retrace les vertus de tant de Monarques, & dont vos cœurs conſacrent déja le regne (la ſeule conquête qu'il ambitionna juſqu'ici); l'ardeur, les ſoins empreſſés de ſes Miniſtres, de ce *Neſtor*, de cet *Achille*, ces vrais dépoſitaires de ſa foudre & de ſa gloire; ces hommes qui font celle de notre ſiecle, & qui ſeront un jour des modeles pour la poſtérité, vous appellent tous, ils vous appellent eux-mêmes aux pieds du trône : tous vous montrent (comme le prix du ſang) le

plus haut faîte des grandeurs ! En eſt-il que vous ne puiſſiez mériter ? En eſt-il auxquelles vous ne puiſſiez prétendre ? Soldats, que ces nouvelles faveurs enflamment, parce que vous pouvez les obtenir un jour ; François, en qui vos ancêtres firent couler avec le ſang votre amour pour vos Souverains, volez tous à la victoire, quand celui qui regne ſur vous s'arrache à la paix. Si nos ennemis ne connoiſſent point cette modération qu'inſpirent le chriſtianiſme, des principes plus juſtes & plus éclairés ; s'ils ſacrifient le repos public aux vues intéreſſées de leur politique ; ſi ce peuple fier & ſuperbe n'a pu être ramené par la clémence de votre Roi, qu'il ſoit confondu par votre courage. Courez triompher de ſa haine & de ſa jalouſie ; que par vous l'Europe & l'Amérique ceſſent d'être les théâtres de ſon ambition & de ſes projets, & que cette nation trop altiere apprenne d'un jeune Roi, que ſi la nôtre eſt gouvernée par les loix, elle l'eſt plus encore par les

mœurs, par la justice & par un Sage que Louis approcha du trône.

Auguste ne dédaigna pas d'être le successeur de Mecene. Soldats, volez à la victoire ; mais que vos cœurs soient à Dieu & à César. Adorez le Seigneur, dans le tumulte des armes, où les guerriers ravissent souvent au Dieu des armées la gloire qui lui appartient. Soldats, imitez votre jeune Monarque ; persuadé que Dieu qui l'a fait chrétien, ne l'a fait Roi que pour mieux remplir les devoirs de la religion, il s'attache, presqu'en naissant, à sanctifier la grandeur suprême par la fidele observation des loix que cette religion impose.

Soldats, imitez-le dans tous vos travaux ; soyez dans les fatigues & dans les dangers de la guerre, ce qu'il est au milieu du faste de sa Cour. Sa piété est inaltérable ; il trouve le tems de satisfaire aux devoirs qu'elle lui prescrit ; il montre par-tout que sa vertu, plus que sa couronne, l'éleve au-dessus des autres par l'obéissance qu'il

rend à son Dieu, & par son respect pour les loix de l'église. Tels devroient être ceux & tous ceux que la Providence a établis pour exercer en faveur des hommes les droits suprêmes de la Divinité, par la puissance du trône. Soldats, c'est la religion qui a jetté dans nos cœurs le plus solide fondement de la royauté, en nous représentant le Souverain comme l'image de la grandeur de Dieu, & le dépositaire de sa puissance; c'est elle qui nous enseigne qu'en révérant le trône & celui qui regne, nous révérons Dieu qui a formé les nations, qui a fondé les royaumes, & qui a gravé sur l'auguste front des Rois en caracteres ineffaçables, le respect & l'obéissance que nous devons à leur diadême. Tout autre principe de notre fidélité ne donneroit à notre devoir qu'un appui très-foible; tant il est vrai que si nous étouffions la voix de nos consciences, quand elles nous annoncent notre Dieu & notre religion, elles n'auroient plus de cri certain pour nous rappeller à la loi, & nous faire respecter sincérement nos maîtres.

Et vous, faux ſages du ſiecle, vous nations, tous les peuples de la terre, venez donc voir dans la piété d'un jeune Roi, tant de ſacrifices capables d'attirer les regards d'un Dieu. La véritable piété, fondée ſur l'évangile, eſt d'autant plus eſſentielle aux grands, aux potentats de la terre, qu'ils ſont plus obligés de la faire paroître dans une pleine évidence. Les petits ſe font gloire de les imiter, & deviennent religieux à leur exemple. Que l'inſolence & l'impiété cherchent par mille moyens de rendre le dévot odieux, le culte de Dieu ne paſſe jamais pour foibleſſe, lorſque les grands en font publiquement profeſſion; alors l'irreligion ſe cache, & l'orgueil, qui voit la grandeur abaiſſée aux pieds des autels, rougit enfin de ſes fauſſes élévations, & reconnoît ſes baſſeſſes.

FIN.

APPROBATION.

J'ai lu par ordre de M. le Garde des Sceaux un manuscrit intitulé *aux Soldats*, *par M. de Boussanelle*, *Brigadier des Armées du Roi.* Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression, & qui ne doive faire désirer la publication de cet Ouvrage, propre à faire naître, à ranimer ou entretenir dans tous les militaires, & sur-tout dans le soldat, les sentimens dignes de leur état. A Paris, ce 25 juillet 1784. De Keralio.

PRIVILEGE DU ROI.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre: A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans-Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: Salut. Notre cher & bien amé le sieur de Boussanelle, Brigadier de nos Armées, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé: *Aux Soldats*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume; voulons qu'il jouisse de l'effet du présent Privilege, pour lui & ses hoirs, à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à personne; & si cependant il jugeoit à propos d'en faire une cession, l'acte qui la contiendra sera enregistré

en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilege que de la cession ; & alors, par le seul fait de la cession enregistrée, la durée du présent Privilege sera réduite à celle de la vie de l'Exposant, ou à celle de dix années, à compter de ce jour, si l'Exposant décede avant l'expiration desdites dix années ; le tout conformément aux articles 4 & 5 de l'Arrêt du Conseil du 30 août 1777, portant réglement sur la durée des Privileges en Librairie. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de saisie & de confiscation des exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons : A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été

